

REPUBLIKA DEMOKRATIKA MALAGASY
TANJANARANA - TOLOMANPIAVOTANA - FANAFANANA

MINISTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE
ET DU PATRIMOINE FONCIER

SECRETARIAT GENERAL

COMITE DE COORDINATION DU PROJET
DE REHABILITATION DES PETITS
PERIMETRES IRRIGUES

2EME SEMINAIRE NATIONAL
DU PROJET PPI

"GESTION DES PERIMETRES
REHABILITES"

ANTsirabe

26 FEVRIER AU 3 MARS 1990

REPUBLIKA DEMOKRATIKA MALAGASY
Tanindrazana-Tolom-piavotana-Fahafahana

MINISTERE DE LA PRODUCTION AGRICOLE
ET DU PATRIMOINE FONCIER

SECRETARIAT GENERAL

COMITE DE COORDINATION DU PROJET
DE REHABILITATION DES PETITS
PERIMETRES IRRIGUES

2EME SEMINAIRE NATIONAL
DU PROJET PPI
"GESTION DES PERIMETRES
REHABILITES"

ANTSIRABE

26 FEVRIER AU 3 MARS 1990

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
INTRODUCTION	
<u>1. GENERALITES</u>	
1.1. OBJECTIFS DU SEMINAIRE	3
1.2. LES MOTIFS	3
1.3. LES PRINCIPES D'ORGANISATION	4
1.3.1. Le choix des thèmes de réflexion	4
1.3.2. L'élaboration du programme	6
1.3.3. Le choix des participants	7
1.3.4. Les tâches de préparation	7
<u>2. DEROULEMENT</u>	
2.1. LE PROGRAMME REALISE	10
2.2. LES TRAVAUX EN ATELIER	11
2.3. LES EVALUATIONS DES TRAVAUX EN ATELIER	12
2.4. LES RESTITUTIONS DES TRAVAUX DES ATELIERS	12
<u>3. RESULTATS DES TRAVAUX DES DIFFERENTS ATELIERS</u>	
<u>3.1. ATELIERS GESTION HYDRAULIQUE</u>	14
3.1.1. Atelier A1 : Police des Réseaux	14
3.1.2. Atelier A2 : Entretien des Réseaux	22
3.1.3. Atelier A3 : Manuel de Gestion et d'Entretien	28
3.1.4. Atelier A4 : Encadrement pour la Gestion Hydraulique	33
<u>3.2. ATELIERS GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</u>	38
3.2.1. Atelier B1 : Appui aux AUE	38
3.2.2. Atelier B2 : Gestion financière des AUE	47
<u>3.3. ATELIERS MISE EN VALEUR AGRICOLE</u>	63
3.3.1. Atelier C1	63
3.3.2. Atelier C2	74
3.3.3. Atelier C3	80
<u>3.4. ATELIER ORGANISATION DE L'ENCADREMENT SUR LES PPI</u>	88
<u>3.5. RESULTATS DES EVALUATIONS DES TRAVAUX DES ATELIERS</u>	93
3.5.1. Evaluation de la première série d'Ateliers : Ateliers A1, A2, B1 et C1	93
3.5.2. Evaluation de la deuxième série d'Ateliers : Ateliers A3, A4, B2, C2 et C3	95

4. SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

4.1. Discours de Monsieur le Directeur
de la Programmation du Min. Agri. 98

4.2. Discours de clôture de MONSIEUR LE MINISTRE
de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier
(Traduction libre) 111

5. RESULTATS DE L'EVALUATION DU SEMINAIRE 118

6. CONCLUSION 124

ANNEXES

1. Programme du Séminaire National PFI (tableau) 126
2. Liste des participants 127
3. Liste des documents distribués 130
4. Composition du comité de préparation du Séminaire 132
5. Questionnaires d'évaluation 135

SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISES

ABM	Opération Antsohihy-Befandriana-Mandritsara
ADR	Agent de Développement Rural (pour l'ODR)
AG	Assemblée Générale
AIR	Appui aux Institutions Rurales
ARD	Assistant de Recherche-Développement
AT	Assistant Technique
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BE	Bureau d'Etudes
BM	Banque Mondiale
CA	Conseiller-Animateur
CAD	Comité d'Application du DINA
CCAD	Comité de Coordination des Actions de Développement
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique
CEVA ou	
CELVA	Cellule de Vulgarisation Agricole
CIDR	Centre International pour le Développement Rural
CIREF	Circonscription des Eaux et Forêts (MPAEF)
CIREL	Circonscription de l'Elevage (MPAEF)
CIRIR	Circonscription de l'Infrastructure Rurale
CIRVA	Circonscription de la Vulgarisation Agricole
CR	Chef de Réseau
CTP	Conseiller Technique Principal
CZ	Chef de Zone (Vulgarisation Agricole ou Infrastructure Rurale)
DAA	Direction des Approvisionnements Agricoles
DAJC	Division des Affaires Juridiques et du Contentieux
DCA	Délégué du Comité Administratif
DFP	Direction Financière et du Personnel
DIM	Division des Méthodes (de la DIR)
DIR	Direction de l'Infrastructure Rurale
DIREF	Direction de l'Elevage (MPAEF)
DIREL	Direction des Eaux et Forêts (MPAEF)
DP	Direction de la Programmation
DPRA	Direction du Patrimoine et de la Réforme Agraire
DSA	Direction de la Sécurité Alimentaire
DVA	Direction de la Vulgarisation Agricole
ER	Equipement Rural
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FKT	Fokontany
FIR ou	
FRS	Firaisana
FIV	Fivondronana
GER SAR	Groupement d'Etudes et de Réalisation des Sociétés d'Aménagement Rural
GR	Génie Rural
IR	Infrastructure Rurale
Min. Agri.	Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine foncier
MGE	Manuel de Gestion et d'Entretien
MGF	Manuel de Gestion Financière
ODASE	Opération de Développement Agricole du Sud-Est
ODK	Opération de Développement Rural
PPI	Petits Périmètres Irrigués
RD	Recherche-Développement
SDR	Secteur de Développement Rural

SFD Service de la Formation et Documentation (de la DVA)
SPFi Service du Personnel et de la Formation Interne (de la DFP)
TF Technicien Formateur
VA Vulgarisation Agricole ou Vulgarisateur Agricole
VIP Collectivités Décentralisées
VL Voiture Légère
VTT Voiture Tout-Terrain
ZDR Zone de Développement Rural
ZOIR Zone de l'Infrastructure Rurale
ZOVA Zone de la Vulgarisation Agricole

INTRODUCTION

Ce second Séminaire National du Projet FPI initialement programmé en 1989 et qui n'a pu être réalisé à cette date, s'est tenu à Antsirabe du 26 Février au 3 Mars 1990 dans les locaux de l'Hôtel des Thermes.

Ce Séminaire a pu être réalisé grâce à un financement conjoint de la Banque Mondiale (Crédit IDA 1589 MAG) et du PNUD-FAU (Projet MAG 84-006).

1. GENERALITES

1.1. OBJECTIF DU SEMINAIRE

Le présent séminaire avait pour objectif global de définir des propositions concrètes et les moyens d'application de ces propositions afin de résoudre les problèmes qui se posent actuellement (ou qui risquent de se poser à l'avenir) concernant la gestion des périmètres réhabilités.

1.2. LES MOTIFS

Depuis le démarrage du Projet PPI, les efforts ont principalement porté sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une méthodologie de réhabilitation (inventaire, enquête, présélection,, études de réhabilitation et consultation des usagers).

A l'heure actuelle, une première tranche de 8 périmètres (pour une superficie totale de 9.000 ha) est réhabilitée, le Projet doit donc centrer ses activités sur la problématique de la gestion et la mise en valeur des périmètres après réhabilitation. La mise en place d'un système de gestion adapté et performant permettant, par des actions de mise en valeur agricole de dégager des surplus utilisables pour l'entretien des périmètres, devient le point clef de la pérennisation des investissements et de la réussite du Projet.

Le Séminaire d'Evaluation à mi-parcours du Projet PPI (Novembre 1988) avait pour objectif l'évaluation des activités réalisées dans le but d'améliorer le fonctionnement du Projet ; le présent séminaire devait porter ses réflexions sur les interventions de terrain et ses propositions devraient pouvoir être mise en oeuvre dans une optique de développement global des périmètres et de prise en charge par les usagers de leur propre développement.

1.3. LES PRINCIPES D'ORGANISATION

Au cours de la réunion mensuelle du Projet FPI du mois d'Août 1989, un comité de préparation du séminaire a été mis sur pied (cf. annexe 4 - Composition du comité de préparation du séminaire).

Ce comité était chargé :

- de déterminer les thèmes de réflexion qui devaient être débattus
- d'élaborer un programme prévisionnel
- de dresser la liste des participants
- de répartir les tâches de préparation.

Ce comité s'est réuni au cours du mois de Septembre 1989 et ce sont les résultats de ses réflexions qui ont défini l'organisation de ce séminaire.

1.3.1. Le choix des thèmes de réflexion

La gestion des périmètres réhabilités couvre trois volets :

- la Gestion hydraulique (par les Associations des Usagers de l'Eau)
- la Gestion Administrative et Financière des Associations
- la Mise en Valeur Agricole des périmètres réhabilités par les usagers.

A partir des expériences vécues sur les deux premières tranches de périmètres réhabilités, le comité de Préparation a inventorié pour ces trois volets les points qui posent problème actuellement (ou qui risquent de poser problème à l'avenir).

Tous ces points ont été ensuite regroupés en 10 thèmes.

a) Volet Gestion Hydraulique

Les problèmes identifiés ou les questions en suspens dans ce domaine peuvent se regrouper en quatre thèmes.

1. Police des réseaux

concerne : - le transfert de gérance des infrastructures réhabilitées
- l'organisation de la Police des réseaux
- les modalités pratiques d'application des DINA

2. Entretien des réseaux

concerne : - le financement de l'entretien des réseaux
- les réparations en cas de dégâts cycloniques
- les marchés d'entretien (procédures, mise en oeuvre...)
- la réparation des dégâts sur les ouvrages non réhabilités, avant le transfert de gérance.

3. Manuel de gestion et d'entretien

Concerne la définition de l'objectif, du public cible, du contenu et des applications pratiques du MGE.

4. Encadrement pour la gestion hydraulique

Concerne le profil des agents d'encadrement, les tâches qu'ils auront à réaliser, les moyens à mettre à leur disposition, et l'organisation de l'encadrement aux différents niveaux de responsabilité.

b) Volet Gestion Administrative et Financière

Les problèmes identifiés dans ce domaine peuvent se regrouper en deux thèmes.

1. Appui aux Associations des Usagers de l'Eau

Concerne :

- les relations des Associations avec les Collectivités Décentralisées et les différents intervenants sur un PPI
- le profil des agents d'encadrement, les tâches qu'ils auront à réaliser et les moyens à mettre à leur disposition.

2. Gestion financière

Concerne :

- la perception de la redevance
- La gestion des fonds (provisions) de l'Association
- le type de comptabilité à promouvoir pour les Associations
- le contrôle (interne et externe) de la comptabilité des Associations.

c) Volet Mise en Valeur Agricole

Une méthode d'élaboration des Programmes de Développement Agricole (PDA) a été mise au point au cours de l'année 1989.

Il reste maintenant à définir une méthode pratique pour élaborer et mettre en oeuvre les Programmes de Campagne agricole (PCA) à partir des besoins des usagers, tenant compte des caractères propres de chaque région d'intervention du Projet PPI.

Trois thèmes de réflexion ont été identifiés :

- le premier concerne une méthode pratique d'identification avec les usagers des obstacles à la mise en valeur du périmètre et la détermination des solutions
- le second concerne la définition des types d'intervention nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes de campagne en fonction des structures existantes.

- le troisième concerne les moyens d'application des interventions des programmes de campagne en fonction des structures existantes.

d) Un des problèmes identifiés dans chacun des trois volets ci-dessus concerne l'encadrement :

- par les agents de l'Infrastructure Rurale pour le Volet Gestion Hydraulique
- par les Conseillers-Animateurs pour le Volet Gestion Administrative et Financière
- par les agents de la Vulgarisation Agricole pour le Volet Mise en Valeur Agricole.

Il est apparu indispensable que le Séminaire porte également ses réflexions sur les relations entre ces différents agents d'encadrement dans le but de définir une organisation type au niveau d'un PPI.

1.3.2. L'élaboration du programme

Les principes de base qui ont permis l'élaboration du programme sont les suivants :

- organisation d'un atelier de réflexion pour chacun des dix thèmes retenus
- pour chacun des trois volets, organisation d'ateliers en parallèle. Si ce principe permet de traiter tous les thèmes de réflexion dans un minimum de temps, il exige cependant que soient bien ciblés les participants de chaque atelier
- pour le volet Mise en Valeur Agricole, les problèmes varient considérablement d'une région à une autre en fonction :
 - . du niveau de technicité des usagers
 - . des conditions d'approvisionnement de la zone en facteurs de production
 - . de la densité et du niveau de l'encadrement des usagers
 - . des spéculations propres à chaque zone.

Devant l'impossibilité matérielle d'organiser des ateliers de réflexion par région d'intervention pour toutes les régions sous-projet (8 actuellement), il a été décidé de privilégier 2 régions (Hauts-Plateaux d'une part, région Sud d'autre part), étant entendu que dans les autres régions, l'Equipe Centrale Agronomie organisera cette réflexion au cours de l'année 1990.

Le principe retenu a donc été d'organiser 2 groupes de travail (un groupe pour la région Hauts-Plateaux et un groupe pour la région Sud) pour chacun des trois ateliers de ce volet.

- tenue de l'Atelier "organisation de l'encadrement sur les PPI" en fin de Séminaire avec certains des participants aux ateliers des trois volets : Gestion Hydraulique, Gestion Administrative et Financière, Mise en Valeur Agricole.

1.3.3. Le choix des participants

Les principes suivants ont servi de guide pour la détermination des participants de chaque atelier :

- pas plus de 15 personnes par atelier ou par groupe. C'est l'effectif maximum pour créer une dynamique au sein du groupe et pour permettre à chaque participant de s'exprimer et d'apporter sa contribution à la résolution du problème soulevé
- choix des participants de niveaux différents (niveaux central, régional, terrain et Associations) et de régions différentes dans chaque atelier. Pour les niveaux agents de terrain et Associations, le choix des participants devant tenir compte de la faculté de ces derniers à s'exprimer en public et particulièrement en face de responsables nationaux et régionaux du Projet PPI
- choix des participants parmi ceux directement concernés par les problèmes posés et ayant une connaissance suffisante des problèmes
- participation de personnes extérieures au Projet PPI en fonction du thème de l'Atelier.

Exemples: Banques, Assurances pour traiter des problèmes de financement de l'entretien
Bureau d'Etudes pour le thème Manuel de Gestion et d'entretien du périmètre.

Pour chaque atelier, un animateur principal a été choisi en fonction de sa connaissance du problème et de sa position au sein du Projet PPI.

1.3.4. Les tâches de préparation

1.3.4.1. Volet logistique et financier

Etant donné que le Séminaire est de type résidentiel, il s'agit de trouver de quoi loger en pension complète 90 personnes pendant une semaine.

a) Identification des structures d'accueil

Dans la ville d'Antsirabe, deux hôtels ont été retenus : l'Hôtel des THERMES et l'Hôtel DIAMANT.

b) Choix du lieu du Séminaire

Le choix du lieu du Séminaire a été fait suivant les critères classés par ordre de priorité ci-après :

- disponibilité en salles de travail convenables
- coût

après une visite des hôtels retenus, les salles de travail de l'Hôtel des THERMES répondaient mieux aux besoins du Séminaire. C'est donc cet hôtel qui a été retenu comme lieu du Séminaire.

c) Hébergement et nourriture

Etant donné que la capacité de l'Hôtel des THERMES s'avérait insuffisante pour héberger 90 personnes, le comité a opté pour la répartition des pensionnaires dans les deux hôtels. Et, par souci de commodité, le Comité d'organisation a décidé que les repas autres que les petits déjeuners soient pris au lieu où se déroulera le Séminaire.

Problèmes

Le Comité d'organisation a dû faire face à des difficultés dues aux reports successifs de la date du Séminaire et à la variation de dernières minutes de l'effectif des participants.

1.3.4.2. Volet pédagogique

Au cours de réunions avec les animateurs principaux, par Atelier, ont été déterminés :

- les objectifs et sous-objectifs opérationnels de l'Atelier
- le chronogramme de l'Atelier (répartition du temps disponible en fonction des thèmes à traiter)
- par thème (ou sous-objectif)
 - . les informations d'introduction du thème, positionnement du problème pour des exposés
 - . les témoignages nécessaires
- les canevas des exposés et témoignages
- le timing de l'Atelier.

Ensuite, il s'est agit de préparer les exposés, témoignages et les documents correspondants. Cette préparation a été réalisée par les différents intervenants.

Tous les documents ont été ensuite mis en forme et multipliés.

2. DEROULEMENT

2.1. LE PROGRAMME REALISE

Lundi 26 Février

Matin

10h00 Ouverture officielle du Séminaire

à

12h00

10h20 Discours du Président du Comité Exécutif du Fivondronana d'Antsirabe I (Monsieur RAJHONSON Jean Pierre)

10h30 Discours du SECRETAIRE GENERAL du Min. Agri (Monsieur RAMAROKOTO Daniel - ouverture officielle)

11h00 Présentation du "SEMINAIRE NATIONAL PPI" par le Coordinateur National (Monsieur RANDRIARIMANANA Harison)

11h20 Exposé des modalités pratiques du redoulement du Séminaire par la Présidente du Comité d'Organisation (Madame RAMAROSON Baoholy)

11h30 Apéritif d'ouverture

A.Midi

14h30 Travaux en Ateliers (ATELIER A1 : Police des Réseaux

à

18h00

(ATELIER A2 : Entretien des Réseaux

(ATELIER B1 : Appui aux AUE

(ATELIER C1 : Mise en Valeur Agricole

Mardi 27 Février

Matin)

08h00)

à)

12h00)

)

A.Midi)

14h30)

à)

18h00)

Travaux en Ateliers ATELIER A1 : Police des Réseaux

(suite) ATELIER A2 : Entretien des Réseaux

ATELIER B1 : Appui aux AUE

ATELIER C1 : Mise en Valeur Agricole

Mercredi 28 Février

Matin

08h00

à

10h00

Restitution en séance plénière des résultats des travaux des premiers ateliers (A1, A2, B1, C1) et de l'évaluation des ateliers par les participants

10h15)

à)

12h00)

)

A.Midi)

14h30)

à)

18h00)

Travaux en Ateliers ATELIER A3 : Encadrement pour la gestion hydraulique

ATELIER B2 : Gestion Financière

ATELIER C2 : Mise en Valeur Agricole

Jeudi 1er Mars

Matin) Travaux en Ateliers ATELIER A4 : Encadrement pour la gestion
 08h00) hydraulique
 à) ATELIER B2 : Gestion Financière
 12h00) ATELIER C3 : Mise en Valeur Agricole
A.Midi)
 14h30)
 à)
 18h00)

Vendredi 2 Mars

Matin Restitution en séance plénière des résultats des travaux des
 08h00 ateliers A3, A4, B2, C2 et C3 et de l'évaluation des ateliers
 à par les participants
 10h30
 10h30 Table ronde sur les problèmes de l'encadrement sur les PPI
 à (préparation de l'Atelier D)
 12h30
A.Midi
 14h30 Travaux de l'Atelier D : Organisation de l'Encadrement
 à sur les PPI
 18h00

Samedi 3 Mars

Matin
 10h00 - Ouverture de la séance par le Coordinateur National du Projet
 PPI (Monsieur RANDRIARIMANANA Harison)
 à - Restitution de l'évaluation globale du Séminaire
 par Monsieur RANDRIARIMANANA Harison
 12h00 - Synthèse des recommandations du Séminaire par Monsieur le
 Directeur de la Programmation du Min.Agri (Monsieur
 RATSIMBAZAFY René)
 - Exposé des propositions de nouveaux textes législatifs par
 Monsieur RABENJANAHARY Eliezer (DAJC - Min.Agri.)
 - Discours du Président du Comité Exécutif du Fivondronana
 d'Antsirabe I
 - Discours de clôture de MONSIEUR LE MINISTRE du Min.Agri.

NB. Le tableau résumé du programme réalisé se trouve en annexe 1.

2.2. LES TRAVAUX EN ATELIER

Chacun des 10 ateliers était organisé et s'est déroulé selon le même schéma :

- des exposés préliminaires pour :
 - . présenter l'Atelier (objectifs, participants, déroulement)
 - . introduire les différents thèmes de l'Atelier

- des discussions ouvertes, sur les différents thèmes, animées par l'animateur Principal de l'Atelier
- une synthèse des discussions avec rédaction d'un rapport de synthèse par un petit comité.

Le déroulement de chacun des ateliers est repris au chapitre 3.

La liste des participants à chaque Atelier est donnée en annexe 2.

La liste des documents distribués aux participants au cours de chaque Atelier est donnée en annexe 3.

2.3. LES EVALUATIONS DES TRAVAUX EN ATELIER

A l'issue des travaux de chaque Atelier, un questionnaire d'évaluation a été remis à chaque participant, ces évaluations ont été restituées à l'ensemble des participants le Mercredi 28 Février pour les ateliers A1, A2, B1 et C1 et le Vendredi 2 Mars pour les Ateliers A3, A4, B2, C2 et C3.

Les questionnaires d'évaluations sont donnés en annexe 5 et les résultats des évaluations au chapitre 3.

2.4. LES RESTITUTIONS DES TRAVAUX DES ATELIERS

Deux restitutions ont été réalisées, la première le Mercredi 28 Février pour les Ateliers A1, A2, B1 et C1 ; la seconde le Vendredi 2 Mars pour les Ateliers A3, A4, B2, C2 et C3.

L'objectif de ces restitutions était uniquement d'informer les participants sur les résultats des travaux des Ateliers précédents (afin que ceux-ci puissent en tenir compte dans les discussions des ateliers qui devaient suivre).

A la suite des exposés des résultats des travaux, les animateurs ont répondu aux questions d'éclaircissement des participants.

3. RESULTATS DES TRAVAUX
DES DIFFERENTS ATELIERS

3.1. ATELIERS GESTION HYDRAULIQUE

3.1.1. Ateliers A1 : Police des réseaux

Animateur principal : Harison RANDRIARIMANANA

A. PRESENTATION

1. Sur les PFI réhabilités, la Police des Réseaux est confiée aux Associations des Usagers de l'Eau (avec l'appui du chef de Réseau) qui sont chargées :

- d'élaborer un DINA accepté par tous les usagers du réseau concerné et homologué par le Tribunal
- de mettre en place une organisation pour la Police des réseaux afin de réaliser :
 - . la surveillance des ouvrages
 - . le relevé des infractions
 - . la constatation des infractions
- d'appliquer le DINA dans le cas d'infractions, de conflits.

Si l'élaboration d'un DINA ne semble pas poser de problèmes, il en va tout autrement de :

- l'organisation de la Police du Réseau : divers types d'organisation ont été mis en place sur les PFI réhabilités sans qu'une solution idéale, viable, puisse être proposée
- l'application du DINA : une procédure de règlement des conflits et de sanction des infractions est prévue dans les textes législatifs mais qui semble difficile à appliquer au sein des communautés villageoises concernées.

2. Le Projet PFI prévoit qu'à l'issue des travaux de réhabilitation, la gérance des infrastructures réhabilitées soit confiée aux Associations des Usagers de l'Eau qui en assurent la gestion, l'entretien et la police.

Ce transfert de gérance soulève un certain nombre de questions actuellement sans réponse :

- la gérance des infrastructures réhabilitées par les Associations des Usagers de l'Eau doit-elle s'appliquer à tous les ouvrages réhabilités ?

Doit-on prévoir des modalités de gérance différentes pour :

- * les ouvrages importants ?
- * les ouvrages moins importants ?

Dans cette éventualité, quel serait le rôle de l'Etat, le rôle du Chef de Réseau, la responsabilité des Associations ?

- selon quelles modalités réaliser pratiquement ce transfert ?

L'Atelier avait donc pour objectif de définir :

1. des propositions concrètes concernant :

- * l'organisation de la Police des réseaux
- * les modalités d'application pratiques de la Police (application du DINA et des textes législatifs)

2. le rôle et les attributions du Chef de Réseau, de l'Association des Usagers de l'Eau des VIP pour la Police des Réseaux

3. les modalités pratiques de transfert de gérance des infrastructures aux Associations

4. le rôle et les responsabilités des Associations, du Chef de Réseau, de l'Etat concernant la gérance des infrastructures réhabilités.

B. ORGANISATION

16 séminaristes ont participé à cet atelier comprenant des Responsables d'Associations, des Agents de terrain (Chefs de Réseaux et Conseillers-Animateurs), des agents régionaux (du Projet PPI et de la SOMALAC), des agents de l'Equipe Centrale PPI et des spécialistes en législation rurale - cf. annexe 3.

Toutes les discussions et les réflexions ont été menées en grand groupe.

C. DEROULEMENT DE L'ATELIER

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
26.02.90	14h30	Présentation de l'Atelier . les objectifs . présentation des participants . présentation du plan à suivre : 1ère partie : Police 2ème partie : Transfert de gérance	Harison RANDRIARIMANANA
	15h00	Témoignage sur le cas de Belamoty (exposé)	Président AUE Belamoty + CA Belamoty
	15h15	Témoignage sur le cas de Soavina (exposé)	Président AUE Soavina + CA Soavina
	15h30	Expérience de la SOMALAC (exposé)	RAHARIVOLOLONA Simone
	15h45 à 16h45	Discussion sur l'organisation-type de la police proposition de modification des textes	

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
	17h00 à 17h30	Synthèse sur la discussion en matière de Police	RANDRIARIMANANA Harison
	17h30 à 17h45	Exposé sur l'élaboration du DINA (transparent)	Equipe AIR
	17h45 à 19h00	Remarques sur cette méthodologie utilisée	
27.02.90	08h00	Discussion sur l'élaboration du DINA :	
	09h30	Propositions sur l'organisation de la Police	TOUS
	11h00	Modalité d'application du DINA	LES
	12h00 à 12h30	Rôle des différents intervenants dans l'organisation de la police et l'application du DINA : <ul style="list-style-type: none"> . Chef de Réseau . AUE . VIP 	PARTICIPANTS
	14h30	Rappel de l'objectif sur le transfert de gérance	RANDRIARIMANANA Harison
		Exposé sur les textes législatifs concernant le transfert de gérance des infrastructures agricoles	RAMAROLANTO Ratiaray
		Discussions <ul style="list-style-type: none"> . le champ d'application . modalités de transfert de gérance des ouvrages 	

Rédaction synthèse des travauxRapporteur

Mmes - RANJALAHY Jocelyne
 - RAHARIVOLOLONA Simone
 MM. - RAMANAMALALA Patrice
 ANDRIANAIVO HEKY nAJA
 RAMAROLANTO Ratiaray
 RABENJANAHARY

M. RANDRIARIMANANA Harison

D. PROBLEMES RENCONTRES

Le seul problème qu'il faut noter est un problème de langage lors de la présence d'un représentant des Bailleurs de Fonds. Pendant la suite de l'Atelier, la langue utilisée était le Malagasy.

D. RESULTAT DE L'ATELIERa - L'organisation de la Police des Réseaux

Il convient de compléter les dispositions de l'article 16 (nouveau) de l'Ordonnance n°85-020, et de ce fait d'étendre à d'autres catégories de personnes le pouvoir de constater les infractions en matière de Police des Réseaux. La question se pose cependant de savoir si de tels procédés sont possibles du point de vue juridique ?

Il s'agit :

- de recruter des gardiens pour les ouvrages nécessitant une surveillance permanente et particulière (barrage...). Ces gardiens sont recrutés parmi les usagers du village ou hameau le plus proche de l'ouvrage. Ils perçoivent des indemnités payées par l'AUE.
- Les délégués sont d'office responsables de la Police des Réseaux. Ils perçoivent à ce titre des indemnités payées par l'AUE.
- L'AUE recrute des personnes chargées d'assurer la police des réseaux. Leur salaire sera prévu dans le budget de fonctionnement de l'AUE.
- Les quartiers mobiles agréés par l'AUE pour assurer la Police des réseaux (en plus de leurs activités) seront indemnisés.
- Un Comité d'application des DINA sera créé pour être chargé d'appliquer les sanctions prévues dans le DINA. Lors de l'élaboration des DINA, il sera précisé les compétences et attributions du Comité.

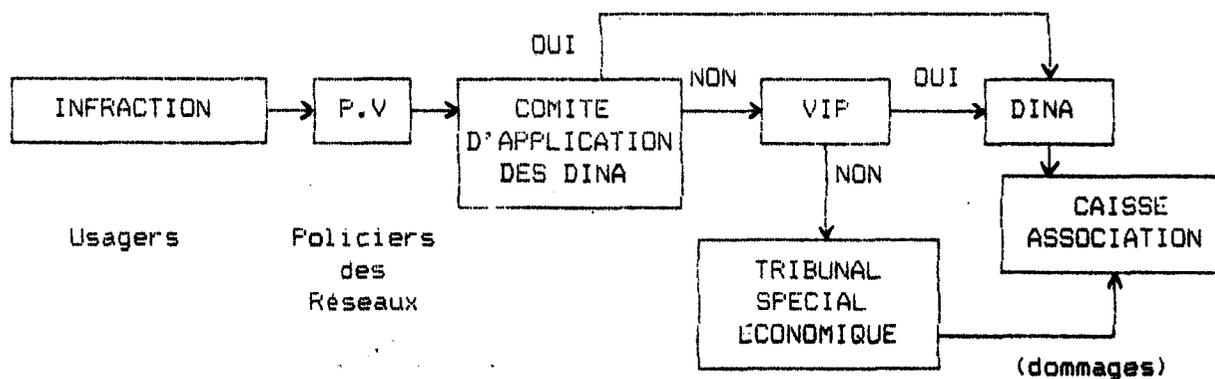
Compositions du CAD (Comité d'Application des DINA)

Membres permanents :

- les personnes influentes parmi les usagers (ray aman-dreny)
- un membre du bureau
- un quartier mobile

Membres non permanents : choisis parmi les usagers, renouvelables à chaque séance de réunion du Comité.

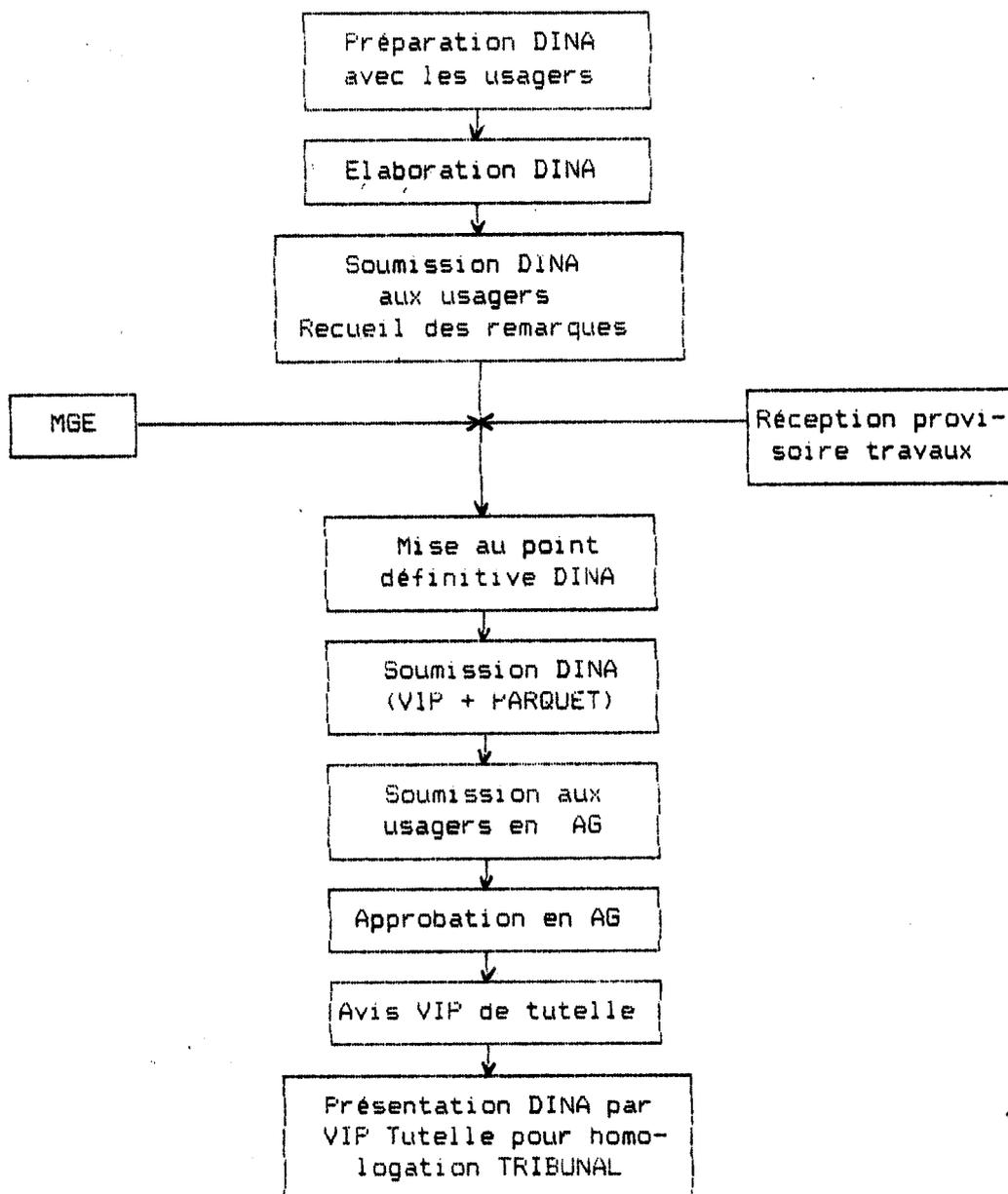
Schéma



b. Les modalités pratiques d'application de la Police
(application du DINA et des textes législatifs)

Il s'agit :

1. de compléter les dispositions de l'art.16 (nouveau) de l'Ord. n°85-020, pour l'extension du pouvoir de constater les infractions à certaines catégories de personnes (Policiers des réseaux, délégués, toute autre personne agréée par la structure d'opération)
2. d'associer les usagers dès la phase de préparation des DINA
3. d'associer le parquet (Tribunal) dans la phase de soumission du DINA (avant la soumission en A.G.)

Schémac) Rôle et attributions des intervenants dans la police des réseaux* Chef de Réseau

- Formation, encadrement de tout le personnel chargé de la police des réseaux
- Agent verbalisateur en tant que membre du Comité de suivi
- Garant de la bonne exécution de la police.

* Association des Usagers de l'Eau

Bureau :- membres du comité de suivi (Président et les Vice-Présidents)
 - membre du comité d'application de DINA
 - ester en justice (s/c VIP)

Délégué : Police

Comité d'application du DINA

Comité de suivi

* VIP

- aider, assister l'AUE dans le règlement des litiges
- demande l'homologation du DINA au tribunal

d) Le transfert de gérance des infrastructures

1. Nature juridique des infrastructures

Les infrastructures (canaux d'irrigation et de dessèchement, aqueduc, conduites d'eau et barrage...) font partie du domaine public artificiel (cf. Ord. modifiée n°60-099 du 21.04.1960, art.16 - réglementant le domaine public), sont inaliénables et imprescriptibles.

2. du transfert de gérance

L'Art.19 al. 1er de l'Ord. n°62-035 du 19 Septembre 1962, modifiant l'Ord. n°60-099 dispose que - "La gestion des biens du domaine public peut, pour cause d'intérêt général, être transférée de la personne morale qui les détient aux mains de l'une des autres personnes visées à à l'art. 1er..."

"Ce transfert a lieu en vertu d'un Arrêté du Ministre chargé du Service des domaines, quand il s'agit d'un transfert pur et simple sans paiement de prise ou d'indemnité quelconque".

Comme le Service du Domaine dépend du Min.Agr. et comme il s'agit d'un transfert à titre gratuit, un arrêté du Min.Agr. suffit pour effectuer le transfert et un cahier des charges doit être établi en vue de définir les Droits et Obligations des parties.

A ce moment là, l'Association est simple "détenteur effectif".

Un transfert de propriété de l'Etat aux Collectivités Décentralisées peut être envisagé par la procédure de désaffectation ; autrement dit, on change la nature juridique de ces infrastructures qui deviennent dans ce cas des biens du domaine privé.

Schéma

Min. Agri.	Propriété gérance	Propriété Assistance Technique	Assistance Technique
VIP Association)) Gérance	Propriété Gérance
	Anciens textes	Ord.62-035 Arrêté ministériel	Travaux de renouvellement des ouvrages exécutés et financés par l'AUE Transfert de propriété à la Collectivité Décentralisée

Le transfert de gérance peut être réalisé à la réception définitive des travaux.

3.1.2. ATELIER A2 : ENTRETIEN DES RESEAUX

Animateur principal : Jean-Arivel RAKOTONIRAINY

A. PRESENTATION - OBJECTIFS

1. Le financement de l'entretien non manuel des réseaux réhabilités par les Associations des Usagers de l'Eau est basé en partie sur un calcul théorique d'amortissement des ouvrages.

Chaque année, les Associations mettent en provision le montant de l'amortissement de tous les ouvrages et matériels du réseau, ainsi qu'une partie du montant des travaux d'entretien pluriannuels.

Ce système comporte certaines lacunes :

- des sommes importantes sont immobilisées sur les comptes en banque des Associations
- pour respecter ces principes, il faudrait chaque année actualiser les coûts pour les provisions de l'année considérée et pour les provisions des années antérieures déjà mis en provision. La redevance à l'hectare risque d'augmenter d'une année sur l'autre
- que feront les Associations si des ouvrages importants sont détériorés avant que les provisions nécessaires pour leur réparation soient constituées ?

Peut-on envisager d'autres systèmes de financement de l'entretien des réseaux (assurances, emprunts, etc...) ?

2. La prise en charge de l'entretien par les Associations suppose que les Associations devront, pour les réparations importantes, passer des marchés d'entretien avec des entreprises.

Quelles pourraient être les modalités de préparation, passation, contrôle de ces marchés et quel devrait être le rôle du Chef de Réseau, des Agents de l'Infrastructure Rurale, de l'Association ?

De plus, en cas de dégâts dus à un cyclone ou en cas de dégâts sur des ouvrages non réhabilités avant le transfert de gerance aux Associations, qui assurera la réparation des dégâts ? l'Etat ? les Associations ? selon quelles modalités ?

L'atelier avait donc pour objectifs de définir :

1. des propositions concrètes pour le financement de l'entretien des réseaux par les Associations et les répercussions sur le système de calcul de la redevance actuellement pratiqué
2. les modalités pratiques et les responsabilités des intervenants concernés pour la préparation, la passation, le contrôle des marchés d'entretien

3. des propositions concrètes pour :

- . la réparation des dégâts cycloniques sur les ouvrages réhabilités
- . la réparation des dégâts sur les ouvrages non réhabilités avant le transfert de gérance des infrastructures aux Associations.

B. ORGANISATION

19 séminaristes ont participé à cet Atelier qui regroupait des Trésoriers d'Association, des agents de terrain (Chefs de Réseaux), des agents des équipes régionales et centrale PFI, des représentants des Bailleurs de Fonds du Projet et des Opérateurs (banques, assurances)- cf. Annexe 3.

Toutes les discussions et les réflexions ont été menées en grand groupe.

C. DEROULEMENT DE L'ATELIER

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
26.02.90	14h30	Présentation de l'Atelier Objectifs/participants/déroulement	Jean-Arivel KAKOTONIRAINY
	15h30	<u>1ère partie</u> : Financement de l'entretien	- " -
		Exposés : - Principes de la redevance d'entretien - Plan de financement d'une Association	
		Discussions : - Les possibilités d'assurance des ouvrages - les possibilités d'emprunts - le financement de l'entretien	
17h00 18h00	Elaboration de propositions		
27.02.90	08h00	<u>2ème partie</u> : Réparations des dégâts cycloniques sur les ouvrages réhabilités et des dégâts sur les ouvrages non réhabilités	J.A. RAKOTONIRAINY
	09h00	Présentation du problème Discussions sur le thème	
	12h00	Elaboration de propositions	

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
27.02.90	14h30	<u>3ème partie</u> : Marchés d'entretien Présentation des objectifs Exposé sur les procédures à suivre pour la préparation, la passation et le contrôle des marchés d'entretien	J.A. RAKOTONIHAINY
	15h00	Discussion sur le thème	
	18h00	Elaboration de propositions	
	19h30 à	Synthèse de l'Atelier	

C. PROBLEMES RENCONTRES

Les problèmes qui ont perturbé les réflexions sont :

- le départ de certains participants avant la fin de l'Atelier
- l'information de certains participants qui a fait perdre un temps précieux.

D. RESULTATS DE L'ATELIER

1. Concernant le financement de l'Entretien des infrastructures réhabilitées

Compte tenu de la politique ministérielle (responsabilisation des Usagers de l'Eau) le financement de l'entretien doit être assuré uniquement par la REDEVANCE de l'AUE.

La redevance et la cotisation assurent :

1. le financement des entretiens courants annuels qui nécessitent une intervention extérieure (entreprise, tâcheron)
2. des provisions pour renouvellement et entretiens périodiques
3. le financement des frais de gestion du réseau (paiement des Policiers)
4. le financement des primes d'assurances
5. le financement des frais de fonctionnement du bureau.

Les séminaristes recommandent :

1. que le montant maximum des redevances annuelles soit fixé après enquêtes sur le budget familial et discussions avec les intéressés
2. que les Associations des Usagers de l'Eau ne soient constituées qu'après acceptation formelle d'un scénario de l'APS par les usagers
3. que des consultations plus étroites aient lieu avec les usagers lors des études de réhabilitation
4. qu'en vue d'une optimisation du montant annuel des redevances d'entretien

* le Bureau d'Etudes devrait en collaboration avec les Assurances et Banques, élaborer plusieurs scénarios de financement de l'entretien

* ces différents scénarios seraient ensuite présentés aux Associations qui devront choisir

* ces scénarios devront préciser :

- quels sont les ouvrages à assurer ?
- quel pourcentage de chacun de ces ouvrages ?
- quel pourcentage de provision (minimum à constituer annuellement) ?
- quels pourcentages de recours à l'emprunt ?

5. qu'afin de minimiser le coût de la redevance, les infrastructures hydroagricoles soient simplifiées
6. que pour les périmètres déjà réhabilités, la même approche nationale de révision éventuelle soit appliquée (à faire par le Bureau d'Etudes, AUE, Administration, Assurances et Banques).

2. Concernant les marchés d'entretien

L'Atelier a distingué 2 procédures :

1. une pour l'entretien annuel des ouvrages comprenant (procédure 1) :
 - vérification et remise en état maçonnerie, béton, etc...
 - vérification et remise en état équipement en bois, vannette, etc...
2. une autre pour l'entretien périodique comprenant (procédure 2) :
 - reprofilage piste
 - curage drain-rivière
 - réparation lourde (maçonnerie, terrassement et matériel hydromécanique)
 - renouvellement de ces matériels.

Les tâches et responsabilités des intervenants pour ces deux procédures sont les suivantes :

TACHES	INTERVENANTS	
	PROCEDURE 1	PROCEDURE 2
1. Diagnostic des travaux de réparation à exécuter à l'entreprise	Chef de réseau, CA, Bureau AUE	CR, CA Bureau AUE
	Assistance Chef de Zone ou CIRIR pour la 1ère année	
2. Elaboration des termes de référence sur les prestations de service à faire exécuter par l'entreprise	—	Chef de réseau Chef de zone ou Chef CIRIR ou SPIR Bureau AUE
3. Etablissement des devis descriptifs et estimatifs des travaux	CR, Bureau AUE, Assistance Chef CIRIR ou Chef de zone	CR - Chef de Zone, Chef CIRIR, SPIR Bureau AUE
4. Etablissement des dossiers d'appel d'offres ou de consultation de prix	Consultation restreinte	CR - Chef de Zone, Chef CIRIR, SPIR, Bureau AUE
5. Lancement appel d'offres ouvert ou restreint sur short list parmi les PME agréées par l'AUE et l'autorité de tutelle, sur proposition du Service Technique concerné (CIRIR - SPIR)	Procédure rapi de (proforma)	CR, Chef de Zone, Chef CIRIR ou SPIR, Bureau AUE
6. Dépouillement des offres et choix des PME à retenir sur proposition du Service Technique	CR, Bureau AUE Assistance Chef de zone ou CIRIR pendant la 1ère année	CR, Chef de Zone, Chef CIRIR ou SPIR, Bureau AUE
7. Etablissement du marché, conventions ou contrôle d'exécution des travaux entre l'AUE et la PME retenue	CR, Bureau AUE Assistance Chef de zone ou CIRIR pendant la 1ère année	CR, Chef de Zone, Chef CIRIR ou SPIR Bureau AUE
8. Surveillance et contrôle des travaux, suivis des réunions périodiques de chantiers	CR, Bureau AUE Assistance Chef de zone, CIRIR	CR, Chef de Zone, Chef CIRIR ou SPIR Bureau AUE

PROCESSUS	INTERVENANTS	
	PROCEDURE 1	PROCEDURE 2
9. Etablissement des attachements des travaux	CR, Bureau AUE Assistance Chef de zone CIRIR pendant la 1ère année	CR, Chef de Zone, Chef CIRIK ou SPIR Bureau AUE
10 Etablissement des décomptes provisoires ou définitifs	CR, Bureau AUE Assistance Chef de zone, Chef CIRIR	CR, Chef de Zone, Chef CIRIR ou SPIR Bureau AUE
11. Réception provisoire des travaux	Bureau AUE, CR, CA - Assistance Chef de Zone, Chef CIRIR	CR, Chef de Zone, Chef CIRIR ou SPIR, Bureau AUE, VIP de Tutelle
11. Paiement des factures de la PME (décomptes partiels dûment visés par les techniciens responsables)	Bureau AUE, CR, Assistance Chef de Zone ou CIRIR	CR, Chef de Zone, Chef CIRIR ou SPIR, Bureau AUE, VIP de Tutelle
11. Réception définitive des travaux	Bureau AUE, CR, CA - Assistance Chef de Zone ou CIRIR	CR, Chef de Zone, Chef CIRIR ou SPIR, Bureau AUE

3. Concernant les réparations de dégâts

L'Atelier considère que :

1. pour les dégâts cycloniques l'Assurance peut intervenir. La prime d'assurance étant supportée par l'Association (AUE)
2. pour les dégâts sur les ouvrages non réhabilités avant le transfert de gérance, c'est l'Etat qui doit prendre en charge les réparations.

Les séminaristes proposent la constitution d'une commission pour approfondir les recommandations de l'Atelier et pour en préciser les modalités pratiques de réalisation.

3.1.3. Atelier A3 : Manuel de gestion et d'entretien

Animateur principal : Harison RANDRIARIMANANA

A. PRESENTATION-OBJECTIFS

Sur chacun des PPI déjà réhabilités ou en fin de travaux de réhabilitation, un Manuel de Gestion et d'Entretien (MGE) a été élaboré par le Bureau d'Etudes chargé des Etudes de Réhabilitation (et du contrôle des travaux). Les termes de Référence des Etudes, concernant ce volet manquent de précision et dans l'ensemble, les Manuels de Gestion et d'Entretien disponibles sont difficilement exploitables par les personnes chargées de la gestion et de l'entretien des périmètres.

L'Atelier avait donc pour objectif d'élaborer les Termes de Référence-Type du Manuel de Gestion et d'Entretien d'un périmètre, qui seront intégrés dans les Marchés des Etudes de Réhabilitation.

Ce Manuel devant servir :

1. de guide pour la réalisation pratique de la gestion et de l'entretien normal du périmètre
2. de document didactique pour la formation des agents de l'Infrastructure Rurale chargés de la gestion et de l'entretien des réseaux et des responsables de l'Association des Usagers de l'Eau .

B. ORGANISATION

21 séminaristes ont participé à cet Atelier qui regroupait des agents de terrain (Chefs de Réseaux et Conseillers-Animateurs), des agents des équipes régionales et centrale PPI, des représentants des Bailleurs de Fonds et des Bureaux d'Etudes - cf. annexe 3.

Toutes les discussions et les réflexions ont été menées en grand groupe.

C. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
28.02.90	10h30	Présentation de l'Atelier - objectifs - plan	RANDRIARIMANANA Harison
	10h45	Exposé : Présentation du MGE de Vinaninony et des principes d'utilisation de ce manuel . description des ouvrages . gestion du périmètre . entretien des infrastruc- tures rurales	CHABAUD J.C.
	11h15	Rappel des tâches des agents de l'Infrastructure Rurale sur les PPI réhabilités Observations sur le MGE de Vinaninony	RANDRIARIMANANA Harison Participants
	11h25	Discussions sur le MGE 1. Public destinataire 2. Types de documents - version technique - version pratique 3. Détail sur le contenu du MGE	Participants
	12h30		
	14h30	Elaboration des termes de référence-type : 1. <u>Sur le document technique</u> . Description générale du périmètre . Gestion de l'eau d'irri- gation . Maintenance : entretien, réparation, renouvelle- ment . Coût de gestion et de maintenance	Participants

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
		2. <u>Sur la version pratique :</u> fiches, photomosaïque, planning, recensement, abaques...	
		Demands concrètes et autres propositions	Philippe BROUSSEL
	19h15	Evaluation de l'Atelier	
	19h30	Fin de séance	
	20h00 à ...	Rédaction synthèse des travaux	<u>Comité de rédaction</u> - 1 représentant de ARO - RAJAUNARY Ernest - ANDRIANARIVELU Elie <u>Rapporteur</u> - RANDRIARIMANANA Harison

D. PROBLEMES RENCONTRES

Les problèmes qui ont freiné les discussions sont :

- le monopole de la parole par certains participants
- les intérêts divergents de certains participants

E. RESULTATS DE L'ATELIER

a - Les différents types de Manuels

Les séminaristes ont considéré que le Manuel de Gestion et d'Entretien doit être présenté sous trois (3) versions :

- Version Technique : document technique de base destiné à 2 niveaux de public :
 - les techniciens DIR/SPIR/CIRIR
 - les agents de terrain CIRIR (CZ - CR)

La conception des documents doit être faite de façon à ce qu'il soit compréhensible et exploitable par les 2 niveaux de public.

- Version pratique : extraite de la version technique exploitable sans calculs

Public : CZ et CR (en français)
AUE (en malgache)

- Version sensibilisation : destinée à une "large diffusion"

- . sous forme de bandes dessinées avec des slogans d'ordre général sur l'entretien et la gestion des réseaux
- . sous forme de fiches synoptiques (en malgache et/ou en français)

c - Sommaire du Manuel de Gestion et d'Entretien type

Version technique

I. Description générale du périmètre

1. Réseau d'irrigation
2. Réseau drainage
3. Réseau de pistes
4. Protection contre les crues
5. Bâtiments et divers

II. Gestion de l'eau d'irrigation (et police des eaux)

1. Principe de fonctionnement (utilisation des ouvrages)
2. Calendrier d'irrigation (calendrier cultural)
3. Tours d'eau
4. Rôles et attributions des différents intervenants

III. Maintenance (entretien, réparation, renouvellement)

1. Maintenance assurée par les usagers
2. Maintenance assurée par les intervenants extérieurs
3. Différents types de dégradations et remèdes

IV. Coûts de gestion et de maintenance

1. Coût de gestion (frais de fonctionnement de l'AUE)
2. Coût de maintenance
3. Contributions (récapitulation des coûts de gestion et de maintenance : en h/js et FMG)

c - Composition de la version pratique du Manuel

Le Manuel de Gestion et d'Entretien, version pratique, sera présenté sous forme de fiches et de tableaux. La liste suivante n'est pas exhaustive :

- photo(mosaïque) renseignées du réseau (avec les infrastructures hydroagricoles, délimitation des superficies, les emplacements des prises numérotées, ouvrages principaux, etc... suivant l'échelle)
- tableau de recensement des surfaces
- tableau de recensement des ouvrages avec fiches par canal

- tableau de régulation des débits en tête en fonction des besoins (calendrier cultural). Abaques hauteur débit - ouverture vanne
- fiches de suivi de gestion
- planning de maintenance
- fiches de tours d'eau en fonction des débits disponibles en cas de pénurie (en insistant sur le moment critique : mise en boue, repiquage...)

d) Observations particulières à introduire dans les termes de référence

- * dans les calculs des coûts de travaux faisant appel à des intervenants extérieurs, utiliser les coûts réels
- * joindre en annexe les coûts individuels des ouvrages et terrassements
- * introduire la notion de délai de garantie dans l'établissement du MGE.

Le MGE doit être "testé" pendant une année de fonctionnement du réseau réhabilité. Le MGE sera rectifié et ajusté en fonction de ce test et deviendra le MGE définitif.

3.1.4. ATELIER A4 : ENCADREMENT POUR LA GESTION HYDRAULIQUE

Animateur Principal : Benjamin KAVALOMANGA

A. PRESENTATION-OBJECTIFS

Sur les PPI réhabilités, la gestion, l'entretien et la police des réseaux sont assurés par l'Association des Usagers de l'Eau.

Les agents de l'Infrastructure Rurale ont pour rôle de conseiller, d'appuyer les Associations et de former les responsables de l'Association (Membres du bureau, délégués, policiers) pour qu'ils puissent assumer leurs tâches.

Le conseil, l'appui aux Associations en matière de gestion, entretien, police fait appel à des compétences et des connaissances très variées qu'il est nécessaire de préciser à partir de l'examen des tâches des Associations et à partir des résultats des ateliers précédents (ateliers Police des Réseaux, Entretien des Réseaux).

L'Atelier avait donc pour objectifs de définir :

1. les tâches précises qu'auront à effectuer les agents de l'Infrastructure Rurale pour le conseil, l'appui aux AUE concernant la gestion, l'entretien et la police des réseaux et ceci aux différents niveaux de responsabilité :
 - niveau d'un PPI
 - niveau Zone de l'Infrastructure Rurale
 - niveau CIRIR
 - niveau SPIR
2. le profil de ces agents et les moyens à mettre à leur disposition
3. les relations entre ces différents agents.

B. ORGANISATION

19 séminaristes ont participé à cet Atelier qui regroupait les Coordinateurs Régionaux, sous-régionaux et le Coordinateur National du Projet, des agents des équipes régionales et centrale PPI - cf. annexe 3.

Toutes les discussions et les réflexions ont été menées en grand groupe.

C. DEROULEMENT DE L'ATELIER

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
01.03.90	Matinée	Présentation de l'Atelier . Importance de la gestion hydraulique pour la réussite d'un périmètre irrigué . objectifs . plan à suivre <u>1. Gestion hydraulique</u> Discussion sur les rôles et tâches des agents de l'IR Proposition d'un schéma sur les rôles des agents Débat sur la dite proposition	RAVALOMANGA Benjamin
	A.Midi	<u>2. Profil des agents</u> Discussion sur le profil des agents aux différents niveaux Débat sur les moyens nécessaires pour chaque agent Evaluation de l'atelier Levée de la séance Synthèse des travaux	<u>Comité de rédaction</u> Mme RANJALAHY Jocelyne MM. ANDRIANAIVO H.H RAMANAMALALA P. ARIJADNA V. <u>Rapporteur</u> ARIJADNA Voahangy

D. PROBLEMES RENCONTRES

Sur l'objectif de l'atelier

L'objectif de l'Atelier a été défini dans les documents écrits remis avant l'atelier et au cours de l'exposé de l'animateur principal, mais certains participants n'ont pas compris la finalité même de l'Atelier.

Sur le déroulement de l'Atelier

- Certains participants ne comprennent pas que les tâches découlent des rôles
- Certains participants pensent que le terme Gestion hydraulique recouvre simplement la distribution de l'eau
- Manque de certains témoignages (absence de chef de réseau et de représentants d'AUE à l'Atelier)
- Pas de discussion franche. Certains participants ne posent les problèmes et ne relèvent les points faibles de l'Atelier qu'en séance plénière.

E. RESULTATS DE L'ATELIER

a - Tâches des agents de l'Infrastructure Rurale

Avant de définir les tâches des agents, les seminaristes ont tout d'abord précisé les activités liées à la gestion de l'eau.

Objet de la gestion de l'eau

Organiser l'utilisation rationnelle de l'eau (c'est-à-dire équitablement).

Activités de la gestion de l'eau, entre autres :

- . la distribution de l'eau
- . l'entretien du réseau
- . la police.

1. Distribution de l'eau

But : donner à temps voulu la quantité d'eau nécessaire pour satisfaire les besoins des cultures

2. Entretien

But : conserver les réseaux d'irrigation et de drainage en état de fonctionner correctement

3. Police

Faire appliquer les textes réglementaires concernant la police des réseaux (ordonnances, décrets) : préserver le réseau contre les actions malveillantes.

Les tâches des agents de l'Infrastructure Rurale

1. Distribution de l'eau

Dans ce sens les agents de l'IR seront amenés à :

- a - estimer la quantité d'eau disponible en tête du réseau
- b - évaluer dans le temps (hebdomadaire ou mensuel) les besoins en eau du périmètre en fonction des stades végétatifs des plantes
- c - avec les résultats obtenus en a) et b) modéliser l'adéquation besoins et ressources à l'aide des fiches pratiques du MGE
- d - donner des instructions et/ou conseils à l'AUE sur la mise en application pratique de la fiche adéquate retenue en c) - Distribution réelle de l'eau.

2. Maintenance du réseau

Dans tous les types d'intervention : travaux de routines périodiques ou de remise en état et de réparation dans les périmètres, les agents de l'IR participent avec l'AUE à :

- l'élaboration du diagnostic
- l'élaboration des programmes d'intervention ainsi que le devis et budget correspondant
- l'élaboration des marchés ainsi que leur réalisation et contrôle
- la formation des responsables de l'AUE pour les travaux d'entretien et organisation des travaux. Ces tâches seront réalisées avec le concours des responsables de l'AUE.

3. Police du réseau

En matière de police, seul le chef de réseau est concerné directement dont le rôle auprès de l'AUE est :

- d'assurer la formation et encadrement de tous les personnels chargés de la police du réseau
- de verbaliser des contrevenants
- d'être le garant vis-à-vis de l'Etat de la pérennité des investissements en prenant des mesures de sauvegarde en cas de défaillance de l'AUE (cf. texte).

Pour assurer ces fonctions, l'agent de l'Infrastructure Rurale se référera aux résultats du MGE.

b - Profils des agents de l'Infrastructure Rurale et moyens nécessaires

Compte tenu des tâches énumérées ci-dessous, le séminaire a défini les profils des agents ainsi que les moyens à mettre à leur disposition dans le tableau qui suit :

NIVEAU	TACHES OU CONNAISSANCES REQUISES	P R O F I L			LIAISONS	MATERIELS
		CAS P.P.I. IMPORTANT	PPI MOINS IMPORTANT			
			ISOLE	GRAPPE		
P E R I M E T R E	<ul style="list-style-type: none"> - Notions d'hydraulique - Notions de mécanique de sol - Marché <ul style="list-style-type: none"> . Réglementation . Etablissement . Contrôle - Ouvrages GC et terrassement (Métrés, devis, contrôle) - Rédaction rapport - Relations humaines (1) - Relations publiques 	Adjoint Technique + Collaborateurs	Adj. Techn.	Adj. Techn.		Moto Bureau Logement équipés (2) Textes et dossiers
Z O N E	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de connaissance croissant 	Au moins Adj. Techn. + Collaborateurs			Coordonner Superviser et contrôler. Appui aux Chefs de Réseau	Moto Bureau Logement équipé Textes
C I R I R		Au moins niveau Adjoint E.R.			-"- + Appui technique aux Chefs de zone	VTT Bureau Logement équipé matériel topo Textes
S P I R		Ingénieur			-"- Appui technique aux Chefs CIRIR Relation avec les VIP	VTT + VL Bureau équipé matériel topo

(1) En bonne relation avec les membres des AUE (honnêteté, impartialité)
 (2) Equipés = pourvus de moyens nécessaires : Bureau, entre autres : tables à dessin, matériels de dessins, etc... Si besoin suivant l'importance du réseau et l'éloignement du réseau par rapport au chef lieu de la CIRIR : matériels topo

3.2. ATELIERS GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

3.2.1. ATELIER B1 : APPUI AUX ASSOCIATIONS DES USAGERS DE L'EAU

Animateur principal : RAKOTORAHALAHY Jean-Baptiste

A. PRESENTATION-OBJECTIFS

1. La réhabilitation d'un Petit Périmètre Irrigué fait intervenir et met en relation un grand nombre d'acteurs :

- les collectivités Décentralisées (à tous les niveaux)
- l'Equipe Centrale PPI
- l'Equipe Régionale PPI (Coordinateur Régional, agents de l'infrastructure Rurale, agents de la Vulgarisation Agricole)
- les Agents de terrain (Chefs de Réseau, Vulgarisateurs Agricoles)
- les Conseillers-Animateurs.

La mise en oeuvre du processus de réhabilitation représente pour la plupart d'entre eux une approche nouvelle, souvent déroutante car contraire aux habitudes acquises, qui peut être source de mauvaises interprétations ou même de conflits d'autant plus que les rôles et attributions de chacun de ces intervenants (en particulier le rôle de tutelle) ne sont bien souvent pas clairement définis.

2. Depuis 1987, des Conseillers-Animateurs ont été recrutés, formés et placés sur les PPI pour aider les usagers à mettre en place leur Association et encadrer les Associations pour le volet Gestion Administrative et Financière.

Mais le rôle et les tâches de ces Conseillers-animateurs, les moyens dont ils disposent, leur mandat... varient le plus souvent d'une région à l'autre, d'un projet à l'autre en fonction des Bailleurs de Fonds, des structures dans lesquelles ils interviennent.

L'atelier avait donc pour objectifs de définir :

1. le rôle des Collectivités Décentralisées et des autres intervenants (Equipe Centrale PPI, Equipe Régionale PPI, Agents de terrain) dans le cadre du processus de réhabilitation (depuis le démarrage du Projet PPI dans une zone) :

- informations, sensibilisations des usagers
- phases de consultation des usagers pendant les études de réhabilitation
- étapes de constitution des Associations
- appui aux Associations constituées

(en particulier le rôle de ces différents intervenants en cas de défaillance de l'AUE).

2. Le profil, le rôle et les tâches, les moyens nécessaires, les normes d'encadrement, le début de l'intervention, la formation, la position administrative et le mandat du Conseiller-Animateur chargé de l'appui aux AUE.

B. ORGANISATION

17 séminaristes ont participé à cet Atelier qui regroupait des membres du Cabinet du Min. Agri., les coordinateurs Régionaux et sous-régionaux du Projet PPI, des agents des équipes régionales et centrale PPI et des agents de terrain.

Toutes les discussions et les réflexions ont été menées en grand groupe.

C. DEROULEMENT DE L'ATELIER

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS	
26.02.90	14h30	Présentation de l'Atelier	RAKOTORAHALAHY J.B	
	14h50	Objectifs		
	15h00	<u>Rôle des Collectivités Décentralisées et des intervenants avant la constitution des AUE</u>		
		- Exposé sur la méthodologie de constitution des Associations	RAKOTORAHALAHY J.B	
		- Exposé sur le rôle des VIP et Techniciens	RAKOTORAHALAHY J.B	
		- Témoignages . ODR Antsirabe	Mme RAFARANIAINA Jocelyne	
		. Projet PPI Toliara . Projet PPI Fianarantsoa . Projet PPI Tana-Nord	SYLVAIN Emmanuel ANDRIAMANGAMALALA P RABENJA Grégoire	
	- Résultats du séminaire AUE/ODR	RAKOTORAHALAHY J.B		
17h00	- Discussion et propositions . sur le rôle des VIP . sur le rôle des agents PPI Central, Régional et de terrain	Tous les participants		
19h00	Fin de séance			

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
27.02.90	08h00	<u>Rôle des Collectivités Décentralisées et des Techniciens après constitution des AUE</u> - Exposé sur : . les tâches des AUE . rôle des VIP et techniciens d'après les textes - Témoignages . ODR Antsirabe . Toliara . Fianarantsoa - Résultats du séminaire AUE/ODR	RAKOTORAHALAHY J.B RADELIMANANA Tandra EMMANUEL Sylvain ANDRIAMANGAMALALA P
	09h30	- Discussions et propositions . rôle des VIP . rôle des techniciens	Tous les participants
	12h00		
	14h30	<u>Le Conseiller-Animateur</u> - Exposé sur . Méthodologie de constitution des AUE . Formation des CA	RAKOTORAHALAHY J.B - " -
	15h00	- Discussions et propositions sur : . Profil du CA . Moyens . Normes d'encadrement . Intervention . Formation . Position administrative et mandat	Tous les participants
	19h20	Fin de la séance	
	21h00 à ...	Synthèse : . comité de rédaction . Rapporteur	RAKOTORAHALAHY J.B ANDRIAMANGAMALALA P JOCELYNE, JEAN DE L'ILE RAKOTORAHALAHY J.B

D. PROBLEMES RENCONTREES

Les problèmes qui ont fait traîner la discussion et qui ont empêché la réflexion :

- absence de juristes dans l'Atelier B1. Partant chacun interprète à sa façon les termes juridiques. Par voie de conséquence le débat s'attarde sur tels ou tels mots avant d'aboutir à un commun accord
- la non-maîtrise de la méthodologie de consultation, d'engagement et d'organisation des usagers du Projet PPI par certains participants.

E. RESULTATS DE L'ATELIER

1. Rôle des Collectivités décentralisées et des intervenants avant la constitution des AUE

1.1. Rôle des élus du VIP

- D'après les textes, le rôle du VIP se limite tout simplement à :
 - . provoquer l'AG constitutive de l'AUE
 - . créer l'Association des usagers de l'eau
- il a été constaté ainsi que le fait d'être à la fois représentants de la population de leur circonscription devant le Pouvoir central et représentants du Pouvoir central dans leur circonscription, prête à confusion et mauvaise interprétation pour les élus du VIP

En application du Décret 79-413 du 26.11.73 (attributions des PCE du VIP), l'atelier estime que :

- étant représentant de l'Etat dans leur circonscription, les élus du VIP ont l'obligation d'exécuter les directives de l'Etat, dont le Projet PPI.

Propositions

- Faire sortir une circulaire interministérielle (Min.Agr.- Min.Inter.) sur le rôle des élus du VIP au sein du Projet PPI
- Organiser un séminaire d'information-formation au niveau régional pour les élus du Fivondronana et du Firaisana concernés par le Projet (PCE et/ou PCF et/ou Député), et par la suite faire une formation en cascade pour les Fokontany
- Diffuser une information de masse par voie de Radio (sur les tranches horaires du Min.Agr.) et de Télévision.

1.2. Rôle des agents PPI

Rôle

- Sensibiliser et informer les usagers sur les objectifs du Projet
- aider les usagers à s'organiser.

- 1.2.1. Niveau Central :
- Coordination
 - Supervision
 - Suivi-évaluation
 - Formation

Propositions

- Faire une descente périodique au niveau Coordination Régionale avec un calendrier prévisionnel
- maintenir la réunion trimestrielle entre Coordination Nationale et Coordinations régionales.

- 1.2.2. Niveau Régional :
- Coordination des différents services oeuvrant dans le Projet
 - Formation
 - Suivi et contrôle
 - Evaluation

Propositions

- Faire une descente systématique au niveau de chaque PPI
- assurer des réunions périodiques :
 - . au niveau du comité de Coordination régionale et sous-régionale
 - . au niveau de la cellule de Coordination Régionale et sous-régionale
 - . au niveau des agents de terrain.

La périodicité est laissé au choix de la Coordination Régionale.

1.2.3. Niveau terrain (Chefs de réseau - Vulgarisation agricole)

- Sensibiliser les usagers sur les objectifs du projet
- Appuyer le CA à l'information-formation des relais paysans
- Assurer le relais entre le Bureau d'Etudes et les usagers
- Collaborer avec le CA pour l'organisation des usagers.

Propositions

- Doter les agents de terrain de moyens nécessaires
- Attribuer une rémunération motivante
- Homogénéiser les traitements pour les agents de terrain oeuvrant dans le Projet
- Mettre en place des Chefs de réseau de niveau.

2. Rôle des Collectivités Décentralisées et des intervenants après la constitution des AUE

2.1. Rôle des élus du VIP

D'après les textes :

- Possibilité d'élaborer des dinan'asa
- Vérifier les documents comptables des AUE
- Approuver les demandes d'emprunts et la passation des marchés de l'AUE
- Arbitrer les conflits entre usagers (au cas où le conflit n'a pas pu être réglé par l'AUE).

Problèmes soulevés

- En tant qu'usagers, il est difficile pour les élus du VIP de bien jouer leur rôle dans l'élaboration du DINA
- Le terme "arbitrer" peut se traduire par "juger"
- Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir une approbation du VIP pour les emprunts ou la passation de marché alors que l'AUE a sa personnalité juridique et son autonomie financière (légalement constituée)
- D'après les remarques émises par les responsables d'AUE de l'ODR réunis en séminaire : le rôle du VIP doit se limiter au suivi et contrôle, il ne doit pas s'immiscer dans les affaires internes de l'Association.

Propositions

- La tutelle du VIP doit se limiter au contrôle a posteriori de la régularité des procédures comptables qui doit se réaliser au moins une fois par an (modifier l'art.9 de l'Ord.85-020)
- "Concilier" en cas de litige et non "arbitrer" (modifier l'art.9 du Cahier des Charges)
- "Approuver" le DINA de l'AUE (modifier l'art.15 du décret et l'art.15 du Cahier des Charges)
- Intervenir dans la sensibilisation des usagers concernant la collecte des frais de fonctionnement et frais d'entretien
- Modifier dans le décret 82-351 (85-434) l'art.9, al 9, le passage "sous réserve de l'approbation préalable de la Collectivité Décentralisée de tutelle".

2.2. Rôles des agents PPI

D'après les textes :

- Conseiller l'AUE
- Appuyer l'AUE
- Constater les infractions
- Communiquer les dates du calendrier agricole
- établir la feuille d'attachement des travaux d'entretien
- Proposer l'exécution de nouveaux travaux.

Propositions

- Les infractions physiques sur le réseau seront constatées juridiquement par un agent désigné à chaque niveau (terrain-Régional) (à insérer dans les textes)
- Les infractions financières sont laissées à la compétence du Délégué du Comité Administratif, du VIP de tutelle et aux Inspecteurs du Min.Agri. (à insérer dans les textes)
- L'équipe centrale et l'équipe régionale doivent appuyer et épauler les agents de terrain
- La Cellule Centrale doit établir un document de référence des techniciens à chaque poste sur leurs rôles, leurs tâches et leurs attributions.

3. Poste de Travail du Conseiller-Animateur

Les rubriques ci-après ont été discutées :

3.1. Profil

- Niveau minimum : licence en sciences humaines
- Qualités requises :
 - . être à l'écoute des paysans et être prêt à se mobiliser pour eux
 - . avoir un esprit ouvert et le sens du concret
 - . savoir s'adapter à des situations diverses et aux différents publics auxquels il s'adresse.

3.2. Rôle

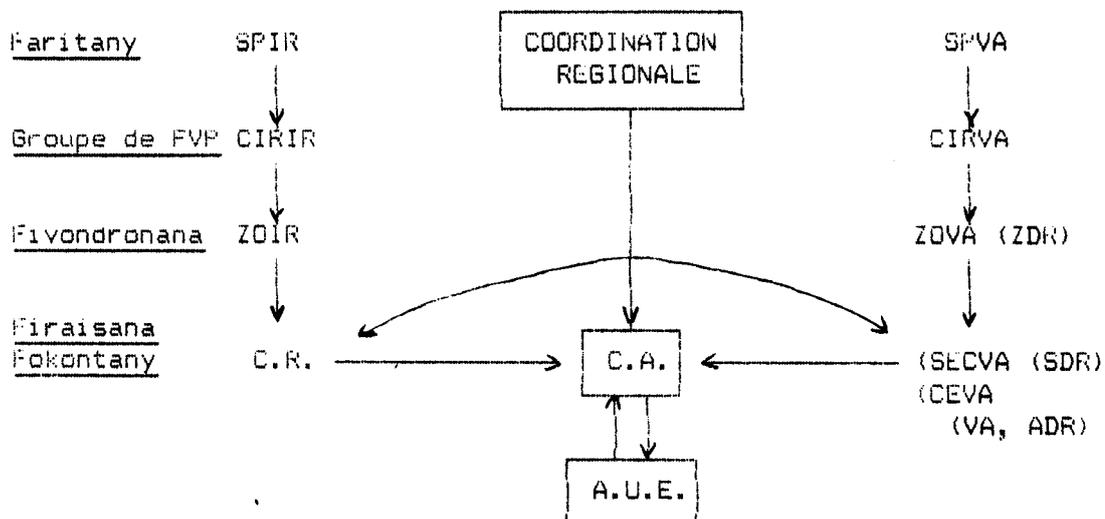
- Avant la constitution de l'AUE :
 - . informer les VIP, les services Techniques et les paysans-usagers sur :
 - le Projet PPI
 - la législation en matière de gestion des réseaux et d'organisation des usagers
 - le rôle du Conseiller-Animateur
 - . proposer aux paysans une organisation provisoire pour les consultations

- . organiser les consultations des paysans pour des prises de décisions
- . aider les paysans-usagers à constituer leur association

- après la constitution de l'AUE :

- . aider les paysans à structurer leur association
- . aider les paysans à élaborer le DINA
- . aider les responsables de l'AUE à :
 - * élaborer les budgets de fonctionnement de l'AUE et d'entretien du réseau
 - * élaborer les documents de collecte de cotisation et frais d'entretien
 - * organiser les collectes
 - * élaborer les documents de comptabilité
- . former les responsables de l'AUE à la tenue et mise à jour des documents administratifs et des documents de collecte
- . aider les responsables d'AUE à organiser et réaliser :
 - * l'entretien du réseau
 - * la gestion et la police des réseaux
- . conseiller les responsables d'AUE pour résoudre les problèmes.

3.3. La position du CA vis à vis des autres intervenants



Proposition

Le CA est le "Coordinateur local" des activités des différents intervenants au niveau d'un PPI.

Les moyens nécessaires

- Déplacement : moto
- Fonctionnement : - Bureau payé par le Projet s'il n'y a pas de bâtiment administratif

Normes d'encadrement

Devant l'impossibilité de répertorier la totalité des paramètres intervenant dans la définition d'une norme d'encadrement, et constatant que chaque périmètre est un cas d'espèce, le groupe de travail conclut qu'il n'est pas possible de définir concrètement cette norme d'encadrement.

Début d'intervention

- Procédure A : 2 mois avant le démarrage des études
- Procédure B : après approbation du rapport d'orientation (fin phase I)

Formation

Pas d'objection sur le document du Projet.

Position administrative et mandat

Compte tenu de l'importance des investissements consentis et la valeur de la somme à gérer par l'AUE, il est souhaitable que le rôle du CA dure jusqu'à ce que l'AUE fasse la preuve concrète de sa capacité à prendre en charge la gestion de son budget de fonctionnement et d'entretien.

3.2.2. ATELIER B2 : GESTION FINANCIERE DES AUE

Animateur principal : Tandra RADELIMANANA

A. PRESENTATION - OBJECTIFS

1. Les Associations des usagers de l'Eau créées sur les PPI sont dotées de l'autonomie financière. A ce titre, elles doivent donc :

- mettre en place une comptabilité pour assurer la gestion financière de leur fonds
- élaborer les budgets pour le fonctionnement de l'Association et pour l'entretien des réseaux
- collecter les cotisations et frais d'entretien auprès de leur membres
- gérer les fonds collectés.

Pour tous ces points, des procédures simples ont été expérimentées sur les PPI déjà réhabilités.

Ces procédures peuvent-elle être appliquées dans tous les cas, sont-elles suffisantes ou méritent-elles d'être revues, améliorées ? En particulier faut-il pour la comptabilité des Associations utiliser le Plan Comptable National ?

2. Les textes législatifs prévoient les modalités de contrôle de la comptabilité des Associations. A la lumière de l'expérience, il apparaît que ces contrôles sont insuffisants et difficiles à mettre en application.

L'Atelier avait donc pour objectifs de définir :

1. les modalités pratiques :
 - * d'élaboration et d'approbation des budgets de fonctionnement de l'Association et d'entretien des réseaux
 - * de perception des cotisations et frais d'entretien (redevances)
2. le type de comptabilité à promouvoir pour les Associations
3. les types de contrôle interne et externe de la comptabilité des Associations (intervenants, modalités...)
4. des propositions pour la gestion des fonds (constitués par les provisions) des Associations.

B. ORGANISATION

12 séminaristes ont participé à cet Atelier qui regroupait des membres du Cabinet du Min. Agri., des agents des équipes régionales et centrale du Projet PPI, un représentant d'autres Projets (SOMALAD), des agents de terrain (Conseillers-Animateurs).

C. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
28.02.90	10h30	Présentation de l'Atelier	Tandra RAELIMANANA
	11h00	Présentation des objectifs	
	11h10	<u>Budgets et collectes</u>	
		- Exposé sur la gestion financière des Associations d'après les textes et les statuts-type	- " -
	12h00		
	14h30	Témoignages - SOMALAC - ODR	Simone RAHARIVOLO-LONA J.B RAKOTORAHALAHY
	15h30	Résultats du séminaire AUE/ODR	- " -
	16h30	Discussions et propositions sur les modalités pratiques des collectes	Tous les participants
	18h00	<u>Comptabilité des AUE</u> • Quel type de comptabilité actuellement utilisé par les AUE (débat sur les types de documents)	Tous les participants
	19h30	Fin de séance	
01.03.90	08h30	* Comment mettre en place cette comptabilité ?	
		* Rappel et débat sur les types de documents comptables	Tandra + tous les participants
		* Exposé sur la gestion financière	Tandra R.
		* Exposé sur le contrôle de la comptabilité	Tandra R.

DATE	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
	10h30 12h00	<ul style="list-style-type: none"> - Exposé sur le contrôle de la comptabilité - Témoignages <ul style="list-style-type: none"> . SOMALAC . ODR . Fianarantsoa - Discussions et propositions 	R. Tandra S. RAHARIVOLOLONA R. Tandra R. Philippe Tous les participants
01.03.90	14h30 15h30 16h30 17h00 17h30 19h30 20h30 à ...	Suite discussions et propositions <u>Contrôle de la comptabilité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé - Témoignages <ul style="list-style-type: none"> . SOMALAC . ODR . Fianarantsoa - Discussions et propositions <u>Gestion des fonds de l'AUE</u> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé sur les résultats de l'Atelier Entretien des Réseaux - Témoignages SOMALAC - Discussions et propositions - Fin de la séance <u>Synthèse</u> <ul style="list-style-type: none"> - Comité de rédaction - Rapporteur 	Tous les participants R. Tandra S. RAHARIVOLOLONA R. Tandra R. Philippe Tous les participants Tandra S. RAHARIVOLOLONA) Philippe, Tandra) Jean de l'Ile,) Helivelo R. Tandra

D. PROBLEMES RENCONTRES

Les problèmes qui ont bloqué les discussions ou qui ont empêché les réflexions :

- absence de représentants d'une Institution financière telle que BTM ou ARD
- absence de juristes et de Techniciens comptables.

Ces problèmes créent d'autres problèmes tels que :

- divergence de vue sur tels ou tels mots (ex. Recettes ou entrées ; Dépenses ou Sorties)
- non compréhension de certains articles des textes législatifs.

E. RESULTATS DE L'ATELIER

A l'issue des discussions et débats sur les thèmes (et sous-thèmes) traités, nous donnons ci-après les propositions émanant des séminaristes :

1. BUDGET ET COLLECTES
2. COMPTABILITE A PROMOUVOIR
3. TYPES DE CONTROLES
4. GESTION DES FONDS

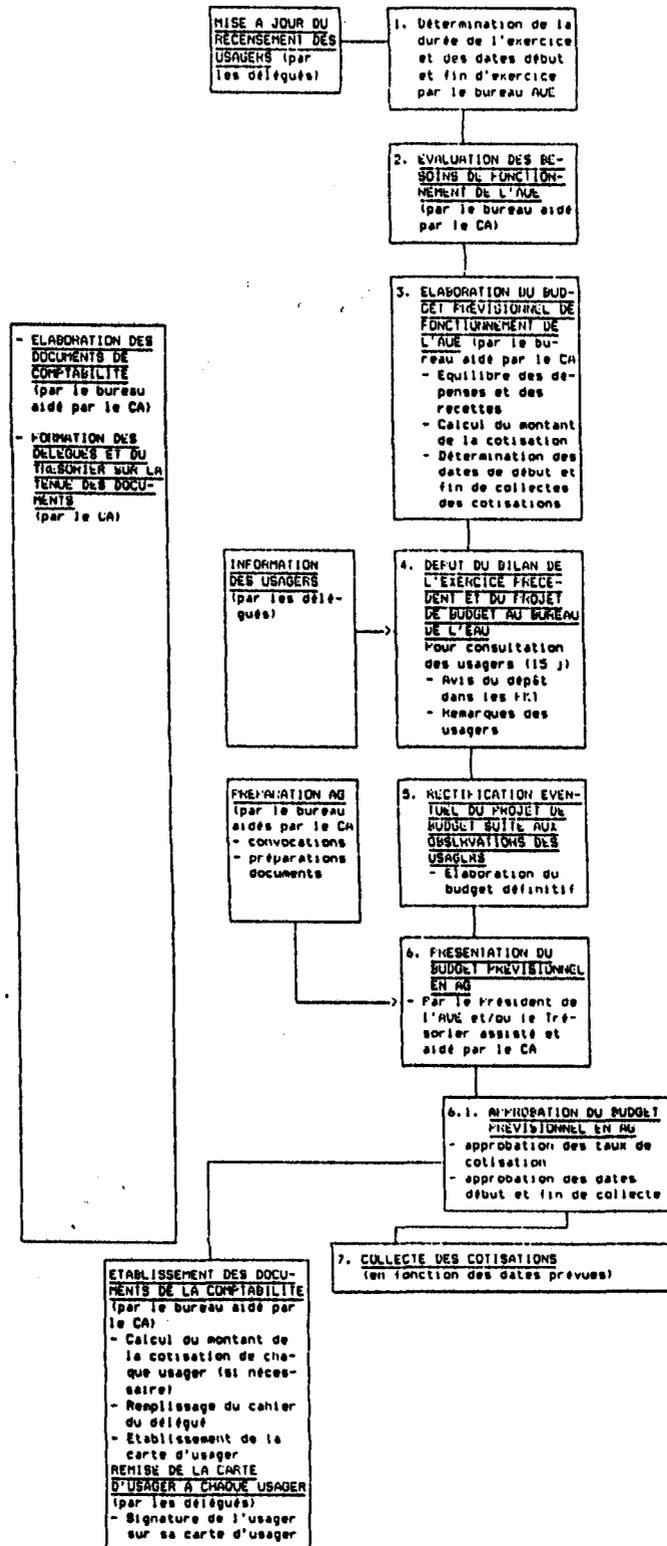
1. BUDGETS ET COLLECTES

Les discussions ont abouti à la proposition de deux schémas de procédures à suivre pour l'élaboration des budget (Fonctionnement et entretien) et les collectes (cotisations-redevances).

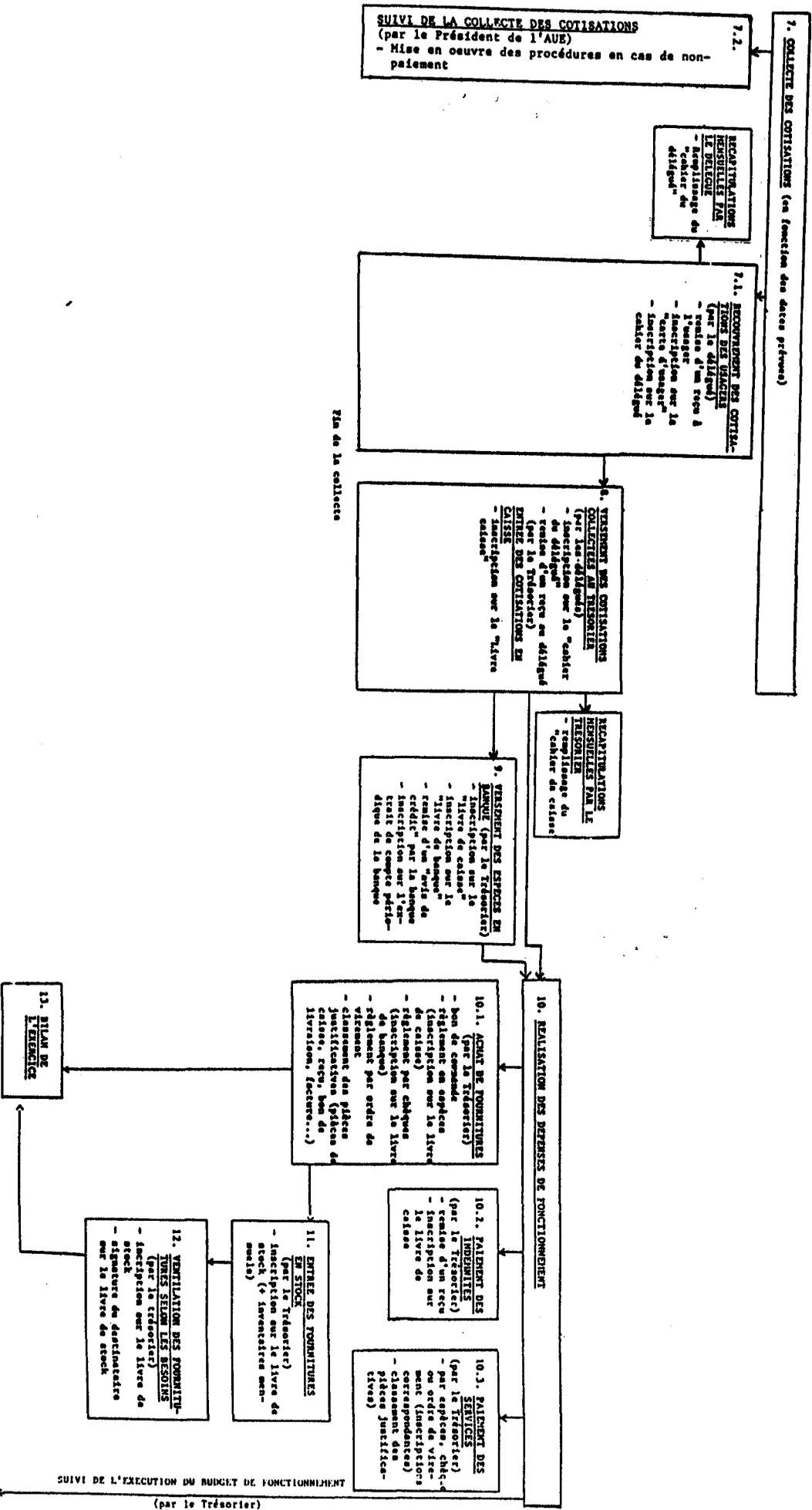
BUDGETS ET COLLECTES
(LES ETAPES A SUIVRE)

I PENDANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION (Budget de fonctionnement et Collecte des Cotisations)

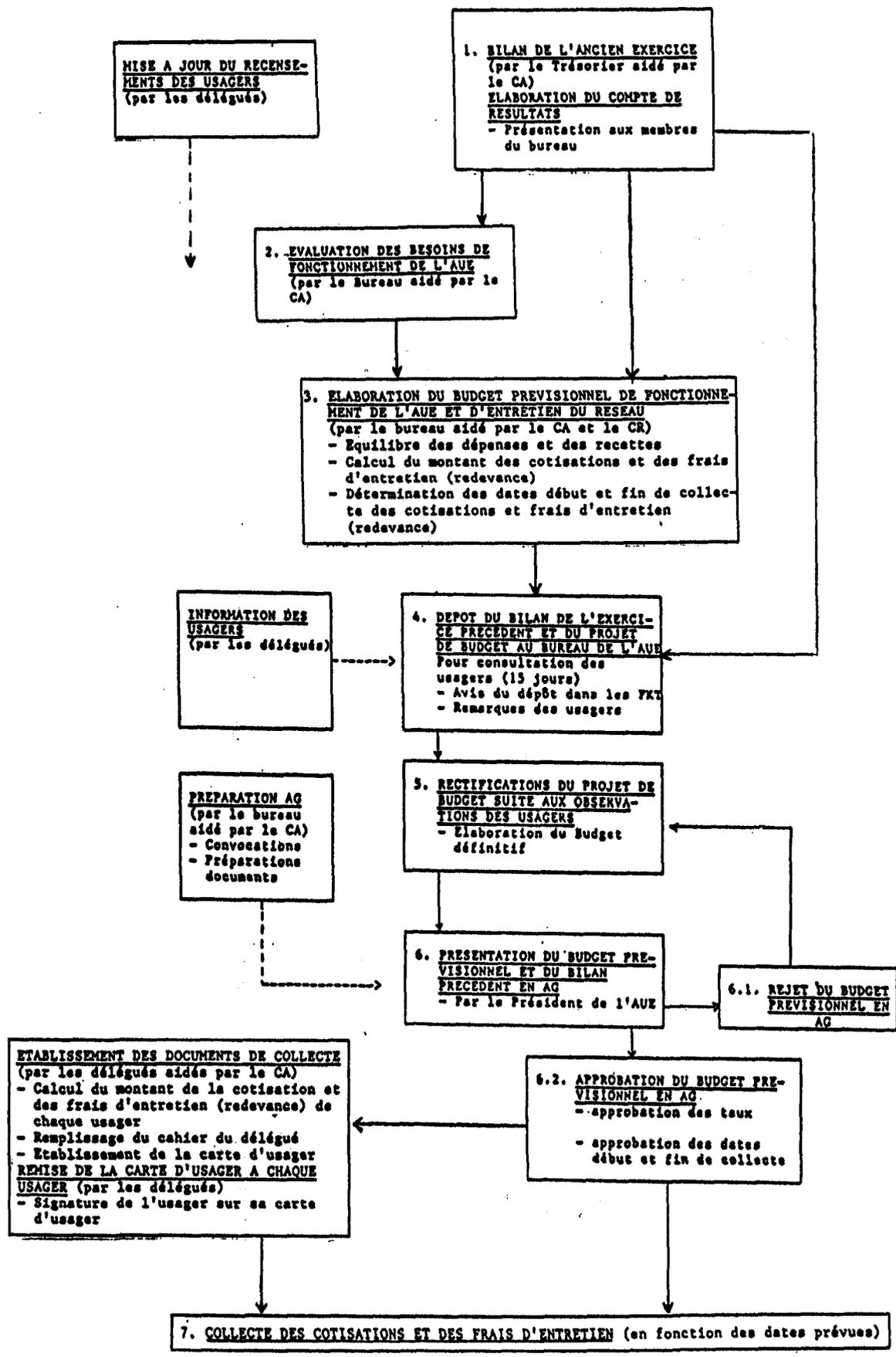
1.1 AVANT LA COLLECTE



1.2. Au cours de l'exercice



2.1. AVANT LA COLLECTE



Les séminaristes ont ensuite émis les propositions suivantes :

- supprimer dans l'article 13, avant dernier alinéa du Cahier des Charges le passage suivant "Les structures d'opération s'engagent à effectuer un paiement anticipé égal au coût financier d'une année de fonctionnement et d'entretien qui sera déposé sur le compte bancaire de la structure d'opération avant l'achèvement des travaux de réhabilitation."

Ce passage étant en contradiction avec les principes du Projet PPI à savoir, paiement des cotisations dès la constitution de l'AUE et paiement des redevances après achèvement des travaux.

- dans le même "Cahier des Charges" à l'article 14, remplacer le terme "le service local de perception" par "la structure d'opération" afin que l'Association puisse collecter elle-même les redevances d'entretien
- en cas de défaillance de l'AUE, le VIF de tutelle et le Ministère de l'Agriculture devront prendre des dispositions pour sanctionner l'Association.

2. Comptabilité de l'Association

* Type de comptabilité à promouvoir

Etant donné que les AUE sont des Associations à but non lucratif (cf. ordonnance n°60-133 du 03.10.90), elles ne sont pas soumises à l'obligation d'adopter, pour leur comptabilité le Plan Comptable Général.

En conséquence, les participants proposent qu'on garde les procédures simples expérimentées sur les PPI déjà réhabilités.

Nous donnons ici la liste des documents comptables que le Trésorier de l'AUE pourra utiliser :

- . 2 cahiers de caisse (un pour la cotisation et un pour les frais d'entretien)
- . 2 cahiers de banque (un pour la cotisation et un pour les frais d'entretien)
- . les classeurs pour les pièces comptables (caisse - banque)
- . 1 cahier d'inventaire (matériel, immeuble)
- . 1 cahier de stock "Matériaux"
- . 1 cahier de stock "Fournitures"
- . 1 carnet de reçus en triple exemplaire
- . manifold tripli pour le paiement des indemnités, le paiement des tâcherons.

TYPE "CAHIER DE CAISSE"

N°	DATE	OPERATIONS	PIECES COMPTABLES	RECETTE	DEPENSE	SOLDE

Récapitulation mensuelle

- . Recette frais d'entretien
ou
cotisation
- . Dépense effectuée
- . Solde du mois

Signature Président

Signature Trésorier

TYPE "CAHIER DE BANQUE"

N°	DATE	OPERATIONS	PIECES COMPTABLES	VERSEMENT	RETRAIT	SOLDE

Récapitulation mensuelle

- . Versement frais d'entretien
ou
cotisation
- . Retrait effectué
- . Solde

Signature Président

Signature Trésorier

CAHIER D'INVENTAIRE (Matériel-Immeuble)

N°	DATE	LIBELLE	QTE	Prix unit.	Affectation	Observations	Emargement

CAHIER DE STOCK (Matériaux)

DATE	LIBELLE	ENTREES	SORTIES	STOCK	EMARGEMENT

CAHIER DE STOCK (Fournitures)

DATE	ENTREES	SORTIES	STOCK	EMARGEMENT

3. LES TYPES DE CONTROLE

Pour les 2 types de contrôle, les séminaristes ont fait les propositions suivantes :

* Contrôle interne

Qui fait le contrôle	Qui est contrôlé ?	Quand ?	Comment ?
- Le Président (et/ou Vice-Président)	Trésorier	A tout moment au moins une fois par an	- Examen des pièces comptables - Régularité des Recettes et Dépenses - Vérification des soldes "cahier de caisse" et "cahier de banque" - Arrêter la caisse au moment du contrôle et faire en même temps le billettage - En cas d'anomalie, dresser un PV (suivre la procédure établie) concernant le DINA de l'Atelier A1
- Trésorier (et/ou le Président)	Délégué	Au moment du versement au Trésorier	- Simple concordance entre carnet de reçu et l'argent
- Commissaire aux comptes	Trésorier Délégué	A tout moment	- idem - avec les cas du Président et Trésorier

Recommandations

- . Il faut que les dépenses effectuées par le Trésorier soient conformes au Budget voté en Assemblée Générale
- . Il serait souhaitable de prévoir dans les statuts-type le poste "Commissaire aux Comptes" celui-ci serait une personne extérieure au Bureau, élue en Assemblée Générale.

* Contrôle externe

Qui contrôle	Qui est contrôlé ?	Quand ?	Comment ?
- le DCA (ord.81-026 du 22.12.81 art.9)	Trésorier	Au moins une fois par exercice bud- gétaire ou à la demande du Prési- dent de l'AUE ou du Min.Inter.	- Vérifier la régularité de la procédure comptable - En cas d'anomalie, appli- quer la procédure concer- nant le DINA (cf.Atelier A1) - Emettre des recommanda- tions nécessaires au bureau, le cas échéant
- Agents habi- lités par le Ministère de l'Agricul- ture	Trésorier	En cas de besoin sur ordre du Ministre	- Contrôle sur place

Recommandations

Dans l'article 36 des statuts-type, remplacer le groupe de mots "peut s'il le juge nécessaire" par le mot "doit".

"Le Président de l'Association doit vérifier la caisse et le livre du Trésorier". Celui-ci est tenu de donner connaissance au Président de l'Association de toute pièce comptable concernant l'Association.

4. LA GESTION DE FONDS

Les frais d'entretien sont constitués par des provisions pour :

- les réparations annuelles des ouvrages en béton
- les réparations pluriannuelles (pistes, drains)
- le renouvellement des matériels hydromécaniques (vanettes, vannes, clapets)
- les imprévus

L'Atelier propose que le Trésorier ouvre deux comptes :

- Compte 1 :

- . pour le fonctionnement de l'AUE

- Compte 2 : pour l'entretien des réseaux

- . réparations annuelles
- (+) . réparations pluriannuelles
- (+) . renouvellement matériels
- . imprévus

(+) peuvent être bloqués selon les disponibilités en fonds.

Les rubriques des budgets seraient donc les suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
<u>Fonctionnement</u>			
1. Indemnités		- Cotisation	
2. Equipements		- Festivités	
3. Fournitures		- Dons	
4. Frais de déplacement			
5. Frais divers de gestion			
6. Frais de formation			
7. Frais financiers			
8. Imprévus			
<u>Entretien</u>			
1. Réparations courantes		- Collecte	
2. Réparations occasionnelles		frais	
3. Réparations pluriannuelles		d'entretien	
- pistes...		- Vonodina	
- drains...		(Amendes)	
- etc...		- Emprunts	
4. Renouvellement matériel et ouvrages		- Subvention	
- vanettes		- Produits	
- clapets		financiers	
- vannes			
- ouvrages			
- batardeau			
- platelage			
5. Remboursement des emprunts			
6. Frais financiers			
. Imprévus			

Modalités pratiques proposées par les Séminaristes

1. Plafond de caisse à déterminer pour payer les petites dépenses à déterminer par le bureau
2. Ouverture de compte
3. Dépôt de signatures à la banque par les Président, Vice-Président et Trésorier
4. Versement d'espèces
5. Chèque à double signature du Président (ou du Vice-Président en cas d'absence de celui-ci) et du Trésorier
6. Toute dépenses supérieure à xFMG doit avoir l'aval du Bureau et celui de l'Assemblée Générale des Délégués.

Conclusion de l'Atelier

- L'absence d'experts en matière de comptabilité et de conseil juridique a fait défaut au bon fonctionnement du débat de l'Atelier. De ce fait l'Atelier estime que son travail n'est pas achevé et qu'il convient de le poursuivre dans le cadre d'un comité restreint.
- Consigner les modalités pratiques proposées par le Séminaire dans un document d'appui à élaborer par l'Equipe Centrale (modalités pratiques portant le sigle M.G.F. = Manuel de Gestion Financière) à insérer dans les Annexes des statuts-type.

3.3. ATELIERS MISE EN VALEUR AGRICOLE

3.3.1. ATELIER C1 : Comment associer les usagers à l'élaboration des PDA-PCA

A. PRESENTATION OBJECTIFS

- Sur chaque PPI réhabilité, un PDA doit être mis en oeuvre. Pour que ce PDA rencontre l'adhésion des usagers, il faut qu'il apporte des solutions aux problèmes ressentis par les usagers. Il faut donc que ses orientations soient définies avec ces derniers.

Le PDA est élaboré actuellement :

- . par le Bureau d'Etudes, dans le cas de la procédure B : il est établi après l'APD et, de ce fait, généralement 2 ans avant la fin des travaux
 - . par l'Administration (Equipe Régionale PPI + Cellule Centrale Agronomie), en général, dans le cas de périmètres en procédure A : dans ce cas, il est le plus souvent conçu moins d'un an avant la fin prévue des travaux.
- Elaborer un PDA ne suffit pas : ce dernier constitue un outil de travail définissant, à partir d'une identification des contraintes, les orientations possibles et les priorités. Mais ses objectifs quantifiés ne peuvent être que très approximatifs. D'autre part, il est établi à l'intention des cadres supérieurs du Projet et des Bailleurs de Fonds, et il n'est que difficilement compréhensible par les agents de terrain, et encore moins par les usagers.

Aussi, avant le début de chaque campagne, il est indispensable d'élaborer un Programme de Campagne Agricole (PCA) conçu avec les usagers auxquels il s'adressera.

L'Atelier avait ainsi pour objectif de définir la méthodologie permettant d'identifier avec les usagers les obstacles à la mise en valeur et de déterminer avec eux les solutions :

- pour l'élaboration du PDA (en procédure A) par l'Administration
- pour l'élaboration du PCA par l'Administration.

Il se proposait également de définir les termes de référence du Bureau d'Etudes (en procédure B) en matière de consultation paysannale pour l'élaboration du PDA.

B. ORGANISATION

L'Atelier regroupait :

- le Directeur de la Vulgarisation Agricole, les Chefs des CIRVA d'Antsirabe, Ambositra, Antananarivo, Miarinarivo, Tolagnaro, le Chef SPVA de Toliara et des représentants de la CIRVA de Toliara
- des formateurs
- les AT Agro de Toliara, Antsirabe, Tana-Nord et Projet Itasy
- des représentants DIREL et DIREF.

L'atelier a été organisé de la manière suivante :

- une séance en grand groupe réunissant l'ensemble des participants à l'atelier.

Au cours de cette réunion a été faite :

- . la présentation des objectifs de l'Atelier
- . la présentation de certaines expériences vécues en matière d'élaboration de PDA ou de PCA
- des travaux de groupe et de sous-groupe.

L'assistance a été divisée en 2 groupes :

- . un groupe A : Hauts-Plateaux
- . un groupe B : Région du Sud

Pour ne pas allonger exagérément la durée de cet atelier, il a été décidé de découper temporairement chaque groupe en 2 sous-groupes :

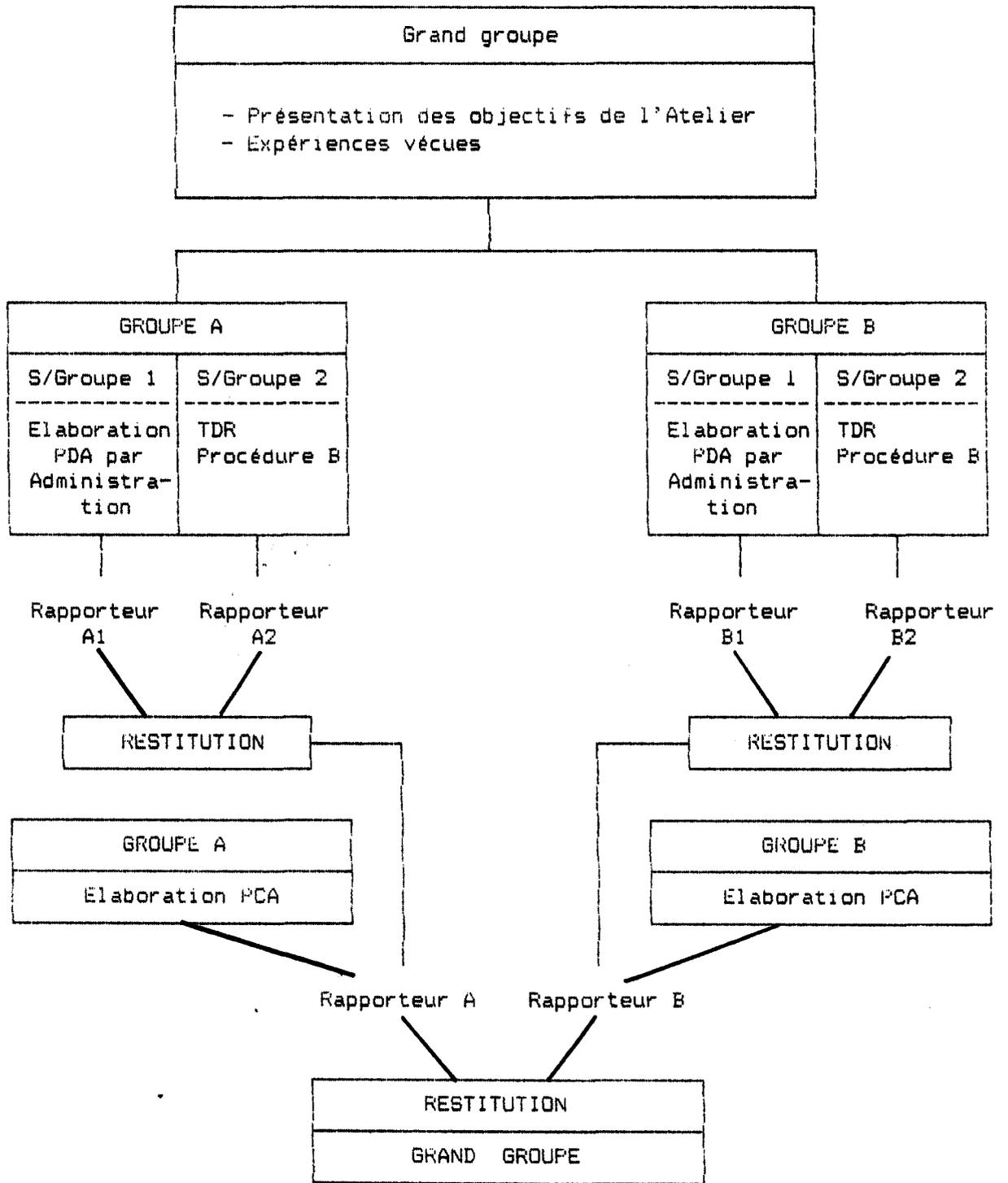
- . un sous-groupe 1, étudiant la méthodologie d'élaboration du PDA par l'Administration
- . un sous-groupe 2, chargé de définir les TDR du Bureau d'Etudes en matière de consultation paysannale pour l'élaboration du PDA.

Les deux groupes se sont reconstitués ensuite et ont étudié chacun la méthodologie d'élaboration du PCA.

- des phases de restitution

Après les travaux de sous-groupe, une restitution a eu lieu au niveau de chaque groupe.

En réunion de grand groupe, un rapporteur de chaque groupe de travail a présenté le résultat des réflexions de l'atelier.



C. DÉROULEMENT

Animateur Principal : RANDRIAMISAINA Vernier

DATES	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
26.02.90	14h30-16h30	- Présentation de l'Atelier - Expériences vécues (1) . l'utilisation possible des réunions de phase 1 des études pour la mise au point des PDA . consultation des usagers pour l'élaboration du PDA-PCA d'Andreambe . association des usagers à la définition des PDA-PCA sur les PPI de Toliara	par RANDRIAMISAINA Vernier par MANOURY Guy par RALAIBOZAKA Gilbert par KUFFERATH Edouard
	17h00-18h30	- Travaux de sous-groupe	Animateurs
27.02.90	08h00-09h00	. Sous-groupe A1 . " - A2 . " - B1 . " - B2	- MANOURY Guy - BILGER Eric - KUFFERATH E. - RANDRIAMISAINA V
	09h00-10h00	- Restitution des travaux de sous-groupe . à l'intérieur du groupe A + restitution s/groupe A1 + restitution s/groupe A2 . à l'intérieur du groupe B + restitution s/groupe B1 + restitution s/groupe B2	Rapporteurs : - RAKOTONINDRAINNY - RAZAFIMANDRO B. - RAKOTONARIVO G. - ANDRE
	11h00-12h00 14h30-17h00	- Travaux de groupe . Groupe A . Groupe B	Animateurs - MANOURY Guy - RAKOTOLAHY Nelly
	17h15-18h30	- Restitution en grand groupe . Groupe A . Groupe B	Rapporteur - RAKOTONINDRAINNY - KUFFERATH E.

(1) Au début de l'Atelier, il a été remis à chaque participant un dossier comprenant la fiche d'Atelier ainsi que le texte des différents exposés "expériences vécues".

Ces documents ne sont pas annexés au présent rapport, mais peuvent être consultés à la Salle de Documentation du Projet PPI.

D. PROBLEMES RENCONTRES

- Connaissance insuffisante des procédures

Le déroulement des travaux des sous-groupes A2 et B2 a été handicapé par une méconnaissance :

- des différentes phases d'études
- de la méthodologie de structuration paysannale menée au fur et à mesure de l'avancement des études
- par les participants de la région de Toliara (les seules études de réhabilitation menées dans cette région l'ont été, en 1981-85, selon une méthodologie tout à fait différente de celle élaborée par le Projet FPI)
- par les participants du sous-groupe A2 non directement concernés par les études faites ou en cours depuis 1986.

De ce fait, ces sous-groupes ont perdu du temps par suite de la nécessité d'une information préalable sur ces procédures.

E. RESULTATS DE L'ATELIER

1. ELABORATION DU PDA

a) Méthodologie de consultation des usagers pour l'élaboration du PDA par l'Administration

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes phases de l'élaboration du PDA.

Les séminaristes considèrent que l'élaboration du PDA ne peut intervenir qu'après l'APD. En effet, pendant l'APD, les usagers sont consultés pour s'engager quant à la constitution d'une AUE et le paiement de la redevance. Il est par conséquent difficile d'envisager, pendant cette phase d'APD, des réunions supplémentaires sur l'aspect Mise en Valeur Agricole.

Le PDA devra être finalisé au moins 3 mois avant la date prévue de mise en oeuvre du premier PCA. Compte tenu :

- des délais de consultation des entreprises, de dépouillement des offres et d'attribution du marché
- du fait que les travaux seront généralement effectués en une seule saison.

le délai disponible pour l'élaboration du PDA est de 6 à 8 mois, ce qui est largement suffisant, même si, entre la fin de l'APD et le début des travaux, les usagers sont sollicités :

- pour leur engagement à payer la redevance (75% avant lancement de l'Appel d'Offres)

- pour la discussion des statuts et du dina et la constitution d'une AUE (qui devra intervenir avant le démarrage des travaux)

NB. Une première réunion des représentants des hameaux aura été faite à l'issue de la phase d'orientation-diagnostic pour présenter aux usagers un schéma de mise en valeur du périmètre :

- limite des zones avec maîtrise de l'eau (compte tenu des ressources disponibles)
- spéculations envisageables (en saison et contre-saison)

ELABORATION DU PDA PAR L'ADMINISTRATION

ACTIVITE	ORGANISATION	INTERVENANTS	OBJET
1. Collecte et synthèse des données de base existantes	Exploitation : - des résultats des consultations de la phase orientation-diagnostic - des données disponibles - des résultats d'enquêtes d'exploitation Enquêtes complémentaires éventuelles	Equipe PPI/CIRVA + Cellule AIR + CIRIK, CIREF, CIREL + RD + Opérateurs divers)) Identification des) caractéristiques agro-) socio-économiques du) PPI))
2. Restitution et recueil des doléances et propositions des usagers	- Réunions-discussions par hameau	CA + CZ (appuyés par équipe PPI/CIRVA (*) + les MPL du hameau (usagers ou non)	- Identification des problèmes et solutions envisagées par les MPL et hiérarchisation - Désignation des représentants de hameau
3. Analyse et synthèse	Réunions de techniciens	CA + CZ + Equipe Régionale PPI + RD	- Synthèse des réunions de hameau - Identification de solutions possibles à certains problèmes
4. Restitution	Réunions par FKT	CA + CZ + des représentants de chaque hameau du FKT	- Recueil de propositions complémentaires - Nouvelle hiérarchisation - Désignation des représentants de FKT
5. Synthèse	Réunions de techniciens	CA + CZ + Equipe Régionale PPI	- Synthèse des réunions de FKT - Hiérarchisation des problèmes et solutions
6. Restitution finale	Réunion au niveau PPI	CA + CZ + Représentants de chaque FKT	- Approbation (et amendement éventuel) de la synthèse présentée à cette occasion

* Equipe PPI/CIRVA = le(s) cadre(s) de la CIRVA en charge des activités PPI

Entre les phases 1 et 2, une formation du CA et du CZ est nécessaire, pour leur permettre de restituer aux MPL la synthèse des données de base.

b) Termes de référence en matière de consultation paysannale pour l'élaboration du PDA

Les études de réhabilitation des périmètres en procédure B, confiées entièrement à un Bureau d'Etudes, comportent 4 phases :

- phase d'orientation
- phase APS-Factibilité
- phase APD-DAO
- phase PDA-MGE

Le Séminaire retient la méthodologie décrite dans le tableaux ci-dessous, qui sera imposée au Bureau d'Etudes dans le cadre des Termes de Référence du Cahier des charges.

Pour chaque phase, ces TDR préciseront :

- les activités de consultation à mener
- les interlocuteurs du Bureau d'Etudes
- les documents exigés du Bureau d'Etudes.

TERMES DE REFERENCE DES ETUDES EN PROCEDURE B POUR L'ELABORATION DU PDA

* Activités de consultation paysannale

ACTIVITES	INTERLOCUTEURS	DOCUMENTS A FOURNIR
<u>PHASE D'ORIENTATION</u>		
- Délimitation de la zone d'études PDA (1)	Equipe PPI/CIRIVA	-
* Collecte des problèmes et contraintes	Réunion (par FKT ou Groupement) avec représentants des MFL + CA - VA (ADR)	PV de réunions
* Recueil des propositions	- id. -	- id. -
* Restitution-hiérarchisation	Réunion par PPI avec représentants des groupes précédents	- id. - + Liste hiérarchisée des problèmes et solutions identifiés avec les usagers
- Identification des points : . à approfondir au cours des enquêtes de phase II . à étudier en RD		- Propositions d'enquêtes spécifiques (méthodologie, échantillonnage)

ACTIVITES	INTERLOCUTEURS	DOCUMENTS A FOURNIR
<u>PHASE APS-Factibilité</u>		
- Enquêtes agro-socio-économiques . générales . spécifiques	Echantillon représentatif des MPL	- Rapport d'exploitation des enquêtes
- Schéma de mise en valeur agricole	Tous les intervenants en matière de DA	- Proposition de DA
* Restitution (2)	Réunion avec Représentants des MPL (avec FKT ou groupement provisoire) + VIP + CA + CZ + Equipe PPI/CIRVA	- PV de réunion
- quantification sur 20 ans des objectifs et moyens (pour calcul du TIRE)	Projet PPI (régional et central)	
<u>PHASE PDA</u>		
- Synthèse des problèmes et solutions	-	Fiches de présentation
* Restitution des résultats des enquêtes et discussion des orientations	Réunions avec des représentants des groupements de base + CA-CZ + Equipe PPI/CRVA	
- Analyse et synthèse	PPI/CIRVA	Fiches de présentation
* Restitution	Réunions avec représentants des groupements de base + CA-CZ + Equipe PPI CIRVA + VIP	PV de réunion

(1) Le PDA n'est pas limité aux seuls usagers du PPI : il englobe tous les exploitants des villages concernés par le PPI, du fait qu'il porte également sur les cultures de tanety

(2) Il s'agit d'une présentation des orientations. Le scénario de réhabilitation n'est pas encore choisi et il faut éviter une consultation trop poussée, alors que les limites et la consistance de la réhabilitation physique ne sont pas encore définies.

Pour des raisons de durée d'intervention (et donc de coûts), il importe que les consultations de la phase PDA n'interfèrent pas avec d'autres réunions de MPL (engagement de paiement de la redevance, discussion de statuts ou de dina, préparation et tenue de l'AGC), afin que la période de consultation des MPL, tout en respectant les délais de réflexion nécessaires, ne dépasse pas 2 mois.

La phase PDA des études, se situera en conséquence après le démarrage des travaux.

c) Contenu du PDA

L'Atelier a retenu que le Programme de Développement Agricole est un document qui, à partir d'une consultation des agriculteurs et d'une analyse des blocages à l'amélioration des systèmes, d'exploitation, complétée par des enquêtes ou études particulières, définit des axes de développement agricole, leur hiérarchisation et la programmation dans le temps et dans l'espace des actions correspondantes.

Les avis ont été partagés quant à l'intérêt d'une programmation sur 5 ans d'objectifs quantifiés pour les diverses actions de développement agricole envisagées. Ils ne peuvent être que très approximatifs voire théoriques, et risquent d'être très éloignés de ceux qui seront retenus par les paysans lors de l'établissement des PCA.

2. ELABORATION DU PCA

L'atelier a retenu les principes suivants :

- le PCA est établi par saison de culture
- le PCA est élaboré :
 - . au vu des résultats des campagnes précédentes
 - bilan de la saison précédente
 - éléments déjà disponibles sur la campagne en cours (le PCA pour la saison à venir est élaboré alors que la saison en cours n'est pas terminée)
 - . dans le cadre des axes de travail du PDA
 - . à partir de réunions au niveau des hameaux débouchant sur la constitution de groupes de travail.

Avec ces groupes sont discutés des objectifs quantifiés (superficies, niveaux d'intensification) dont on déduit les besoins en moyens (intrants, semences...)
 - . en procédant d'une approche par filière et non plus par thème : le VA doit être capable d'orienter les paysans vers d'autres intervenants s'il n'est pas en mesure de répondre aux problèmes .

- le travail de l'agent de la Vulgarisation Agricole est transformé : son intervention est programmée à partir des besoins d'appui définis avec les groupes de travail pour la réalisation des objectifs fixés. La périodicité de cet appui pourra varier d'un groupe à l'autre, et selon les périodes
- cette approche par groupes n'exclut cependant pas :
 - . les démonstrations (dans l'objectif d'une démultiplication des acquis de la RD)
 - . des contacts individuels
 - . la collecte des besoins pour des intervenants extérieurs (ex. KOBAMA), mais dont les activités sont coordonnées avec celles menées sur les PPI par la CIRVA
- se pose ainsi le problème de la gestion du temps du vulgarisateur : le PCA doit définir une programmation indicative du travail du VA, mais cette dernière devra être re-précisée à chaque réunion de quinzaine en fonction de l'avancement de l'action et des problèmes rencontrés
- des objectifs définis avec les paysans découleront éventuellement des besoins de formation ou de recyclage pour les agents de la Vulgarisation Agricole : le PCA en définira les modalités
- enfin le PCA doit définir les divers documents-types à utiliser
- la mise en oeuvre des actions de développement agricole et de formation des VA pourra conduire à une réorganisation du travail des CS ou CZ, que le PCA devra préciser.

3.3.2. ATELIER C2 : TYPES D'INTERVENTIONS NECESSAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE DES PCA ET LEUR SUIVI EVALUATION

A. PRESENTATION - OBJECTIFS

Le PDA est un outil de travail, un cadre général qui n'est pas directement opérationnel. A partir de ce PDA et des résultats de la campagne précédente est établi, avant chaque cycle cultural, un document (le PCA) simple, compréhensible par les agents d'encadrement de terrain, précisant les objectifs de la campagne à venir, les actions à mener et les moyens à mettre en oeuvre.

Le PCA ne peut être limité à la seule programmation de l'action de vulgarisation.

Doivent être définies et programmées également les autres interventions venant en appui.

Pour mesurer l'impact du PCA et pouvoir en tirer les enseignements et définir les orientations futures, une évaluation est nécessaire.

L'atelier a pour objectif de définir les divers types d'interventions nécessaires pour la mise en oeuvre des PDA et le suivi-évaluation de ces derniers.

B. ORGANISATION

Les participants à l'atelier étaient les mêmes que ceux de l'atelier C1.

L'atelier a été organisé de la manière suivante :

- une séance en grand groupe réunissant l'ensemble des participants à l'atelier.

Au cours de cette réunion a été faite :

- . la présentation des objectifs de l'atelier
- . la présentation de certaines expériences vécues en matière de mise en oeuvre de PCA

- des travaux de groupe

L'assistance a été répartie en 2 groupes :

- un groupe A Hauts-Plateaux
- un groupe B Région du Sud

- une phase de restitution, en grand groupe, des résultats des travaux de chaque groupe.

C. DEROULEMENT

Animateur principal : RANDRIAMISAINA Vernier

DATES	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
28.02.90	11h00-12h00	- Présentation de l'Atelier - Expériences vécues : . les réunions de préparation de campagne de l'ODR . les actions de Développement Agricole sur Soavina . la mise en oeuvre du PCA d'Andreambe saison des pluies 1989-90 . la mise en oeuvre des actions de développement agricole sur les PPI de Belamoty et Bezaha	par RANDRIAMISAINA Vernier par MANOURY Guy - " - par RALAIBOZAKA Gilbert par RAZANAKOTO Baron
	14h00-19h00	- Travaux de groupe . Groupe A . Groupe B	Animateurs : - MANOURY Guy - RAKOTOLAHY Nelly
	19h00-20h00	- Restitution en grand groupe . Groupe A . Groupe B	Rapporteurs : - MANOURY Guy - MIADANTSOA

D. LES PROBLEMES RENCONTRES

- Interférence avec l'atelier C1

Il convenait de définir, au cours de l'Atelier C2, les différentes interventions nécessaires pour la mise en oeuvre du PCA, et en particulier les méthodes de vulgarisation.

Or, en définissant la méthodologie d'élaboration du PCA à l'atelier C1, les séminaristes ont déjà été amenés à retenir un système de vulgarisation par groupes de paysans, avec lesquels sont définis des objectifs.

- Difficultés dans l'approche

L'Atelier avait pour objectif de définir quelles devraient être les différentes interventions lors de la mise en oeuvre des PCA, abstraction faite de ce qui se passe actuellement. Nombre de séminaristes ont eu beaucoup de difficultés à dépasser leur "vécu quotidien" et se sont limités à décrire les interventions actuelles :

- soit parce que l'objectif de l'atelier avait été mal explicité

- soit par difficulté de conception d'une approche nouvelle.

E. RESULTATS

Les deux groupes de travail n'ont pas eu la même approche, ce qui conduit à présenter séparément les résultats de leurs réflexions.

1. GROUPE HAUTS-PLATEAUX

L'Atelier a permis la mise au point d'une méthode pour l'élaboration du PCA par les ADR (ou VA).

Cette méthode est basée sur une approche par groupes de paysans. Des objectifs d'intensification sont fixés avec ce groupe pour la campagne, dans le cadre des axes de travail définis pour le PDA. En fonction de ces objectifs et de l'indentification des contraintes à leur réalisation, l'ADR (ou le VA) définit les thèmes de travail de la campagne avec les paysans et organise son programme d'activités.

Les thèmes diffusés et le programme de chaque ADR sont donc déterminés par des objectifs définis avec des groupes de paysans et non globalement au niveau de la CIRVA.

La méthode est résumée dans le diagramme ci-dessous.

Le Chef de Zone devra, surtout au démarrage, apporter un appui renforcé aux ADR des PPI. Il sera également au préalable formé aux techniques d'animation et d'analyse de groupe.

DIAGRAMME D'INTERVENTION

TRAVAIL REALISE

APPUI CIRVA

ACTIVITES DE L'ADR (VA)

AUTRES INTERVENANTS

RD/SE

1. Bilan de campagne

CA
CR
ARD

1. Avec le groupe de paysans, l'ADR examine les résultats de la campagne précédente

FAV

2. Réorientation des axes de travail

2. Il réoriente ses activités pour la campagne à venir avec l'aide de l'encadrement CIRVA

CIRVA-CIREF

FAV
RD
SE

3. Définition des objectifs avec le groupe
Identification des continuités

3. L'ADR fixe les objectifs de campagne avec le groupe, détermine les contraintes à lever, et définit les besoins en intrants et discute leur mode d'acquisition avec les paysans (comptant, crédit...)

Intervenants extérieurs

4. Formation
Programmation

4. L'ADR reçoit la formation technique nécessaire à l'appui défini avec les groupes.
Il prépare son programme d'activités avec l'aide des encadreurs de la CIRVA (IF, RD...)

5. Finalisation de PCA avec le groupe

CA
CR
ARD
Agents autres intervenants

5. L'ADR présente son programme d'activités élaboré sur 4 aux paysans et finalise le PCA avec eux

ARD

6. Exécution du PCA

ARD
(CA-CR)

6. Mise en oeuvre du PCA

7. Bilan de campagne

7. Bilan de la campagne (cf.1)

L'ADR est aidé par :
- le Chef CIRVA
- l'agro-formateur (FAV)
- les chercheurs recherche devt (RD)
- le suivi-évaluation (SE)

Pour toutes les phases l'ADR est appuyé et suivi par le Chef de zone

Pour la réalisation du PCA, l'ADR collabore avec les agents PPI : CA - CR - ARD : assistant recherche-développement) et les agents de terrain des autres intervenants

2. GROUPE-BUD

Le groupe a raisonné dans le cadre des méthodes actuelles d'intervention, sur les PPI de Bezaha et Belamoty, résumées dans le tableau ci-dessous.

L'action est focalisée sur l'amélioration des techniques rizicoles.

ACTIVITES	MOYENS	INTERVENANTS
<u>VULGARISATION</u>		
- Identification de thèmes rizicoles porteurs	- enquêtes - essais	- VA - VA + RE (*)
- Suivi des habitudes des paysans à ces thèmes	- recensement des habitudes	- VA
- Identification des paysans qui n'appliquent pas correctement le thème		
- Sensibilisation	- essais-démonstration par thème	- VA + RE (*)
- Suivi de l'impact des démonstrations identification des raisons de non-application des thèmes	- enquêtes	- VA
<u>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT</u>		
- Diffusion de semences de riz	- paysans-semenciers	- VA
- Diffusion de semences potagères	- achat - revente par le Projet	- VA
- Approvisionnement en intrants (engrais, pesticides)	- " -	- VA
- Diffusion de matériel agricole	- promotion d'artisans	- CIDR
<u>SUIVI-EVALUATION</u>		
- Mesure de l'évolution du niveau de technicité du périmètre	- Exploitation des cahiers de recensement des habitudes	A.T.
- Mesure de l'évolution de la production rizicole	- Sondages de rendement	VA
	- Enquêtes superficielles cultivées	VA

(*) RE = Responsable des essais

L'encadrement intervient dans le cadre de CELVA divisées en 4-5 unités (appelées sous-groupes) visitées une fois par semaine.

La vulgarisation est individuelle, les seules réunions (ouvertes, sans constitution de groupe, même provisoire) étant celles de démonstration de la technique, puis de son intérêt (à la récolte).

Le V.A. est très pris par de multiples activités d'enquêtes.

3.3.3. ATELIER C3 : LA MISE EN OEUVRE DES INTERVENTIONS EN FONCTION DES STRUCTURES

A. PRESENTATION-OBJECTIFS

Dans les ateliers précédents ont été faites des propositions concernant :

- la méthodologie de consultation des usagers pour la définition des objectifs de développement agricole
- les interventions nécessaires à la mise en oeuvre des PCA et leur suivi-évaluation.

Il convenait de voir dans quelle mesure ces recommandations peuvent être mises en oeuvre avec la structure et les méthodes de vulgarisation actuelles et dans quelle mesure il faut envisager des adaptations de ces dernières.

Pour chacun des 3 systèmes de vulgarisation suivants :

- système PNVA
- système ODR II
- vulgarisation classique,

il s'agissait d'étudier les possibilités de mise en oeuvre des recommandations des ateliers C1 et C2, d'en tirer les conclusions, de faire des propositions concrètes et réalistes pour une amélioration de la situation actuelle, au niveau du dispositif d'encadrement des usagers et de suivi-évaluation, en particulier en matière de densité d'encadrement et de méthode d'intervention, et de définir les besoins de formation correspondants.

B. ORGANISATION

L'Atelier a été organisé de la manière suivante :

- une séance en grand groupe réunissant l'ensemble des participants à l'atelier.

Au cours de cette réunion a été faite :

- . la présentation des objectifs de l'atelier
- . la présentation de certaines expériences vécues en matière de mise en oeuvre du PCA

- des travaux de groupe.

L'assistance a été répartie en 3 groupes :

- groupe A : zone PNVA
- groupe B : zone ODR
- groupe C : zone Sud (vulgarisation traditionnelle).

Les participants étaient les mêmes que ceux des ateliers C1 et C2 mais répartis selon les zones dans lesquelles ils interviennent :

- zone PNVA : agents de Miarinarivo et Tana-Nord
- zone ODR II : agents de Fianarantsoa, Antsirabe, Ambositra
- zone vulgarisation classique : agents de Toliara-Tolagnaro.

C. DEROULEMENT

Animateur principal : RANDRIAMISAINA Vernier

DATES	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
01.03.90	08h00-10h00	- Présentation de l'Atelier - Expériences vécues : . Réaménagement du dispositif de vulgarisation sur Soavina . Structure et système de vulgarisation à Andreampe . La mise en oeuvre des interventions sur les PPI de Toliara	par RANDRIAMISAINA Vernier par MANOURY Guy par RALAIBOZAKA Gilbert par RAKOTONARIVO Gilbert
	10h30-12h00 14h15-17h00	- Travaux de groupe : . groupe A . groupe B . groupe C	Animateurs : . RANDRIAMISAINA V . MANOURY Guy . BILGER Eric
	17h00-18h00	- Restitution en grand groupe . Groupe A . Groupe B . groupe C	Rapporteurs : - RASOLOFOMANDIMBY - MANOURY Guy . RAMANAMPAMONJY F

D. PROBLEMES RENCONTRES

- Les participants du groupe A ont apprécié d'être séparés du groupe B. Dans les ateliers C1 et C2, les participants des régions d'Antananarivo et Miarinarivo avaient peu participé aux discussions du groupe B, car quelque peu "écrasés" et "dépassés" par l'expérience des agents de l'ODR.
- Le groupe C, après des discussions animées (et parfois houleuses), s'est accordé pour reconnaître les inconvénients du système actuellement mis en oeuvre et proposer une nouvelle approche qui sera mise en oeuvre graduellement.

E. RESULTATS

De même que pour l'atelier C2, les démarches ont été différentes pour les 2 groupes Hauts-Plateaux (PNVA et ODR II) et le groupe Sud.

Les 2 premiers groupes ont réfléchi sur les adaptations nécessaires au dispositif actuel pour la mise en oeuvre des conclusions des 2 premiers ateliers.

Le groupe Sud a pris conscience que le système actuel ne pouvait être ni étendu (il est limité à 2 PPI actuellement), ni pérennisé et proposé une adaptation de l'approche et de la structure. En fait, la séance de travail a permis d'atteindre les objectifs fixés aux ateliers C2 et C3.

1. ZONE PNVA - ODR II

a) Mise en oeuvre du PCA

La mise en oeuvre des PCA se fera selon la méthode élaborée au cours de l'Atelier C2 (cf. diagramme supra correspondant).

Il est proposé de mettre en oeuvre ces principes de travail sur les PPI réhabilités pour la campagne rizicole 90-91, en demandant aux ADR ou VA de démarrer avec leurs groupes de contact habituel. Un suivi précis sera réalisé par la recherche-développement (pour l'ODR) et le Service Suivi-Evaluation de la CIRVA, afin de voir les problèmes de mise en oeuvre, et de préparer une éventuelle adaptation des principes actuels d'organisation du travail de l'ADR (VA).

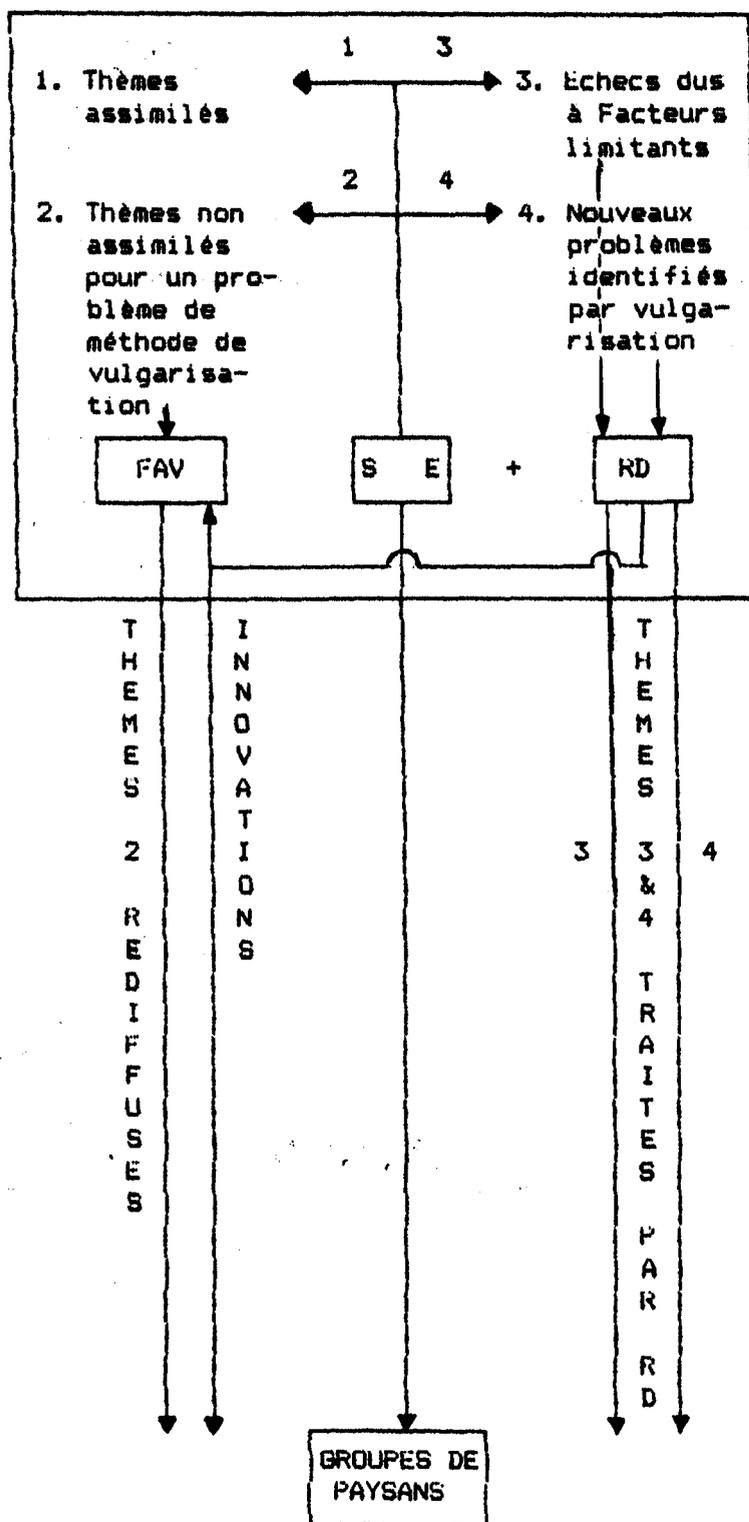
b) Le suivi-évaluation se fera à 3 niveaux :

- recueil et mise à jour des données de bases (du SDR ou de la CELVA) et des indicateurs d'activités du groupe, par l'ADR, assisté par l'ADR. Progressivement ce suivi d'activités sera confié à un responsable de groupe de paysans
- collecte des données nécessaires à l'évaluation de la campagne par le Service Suivi-Evaluation de la CIRVA. Il est prévu de concentrer l'Equipe Suivi-Evaluation pendant un temps donné sur un PPI, avec un renfort éventuel par des enquêteurs temporaires
- évaluation de l'impact des actions PDA par le Service Suivi-Evaluation de la DVA, avec un appui méthodologique du suivi-évaluation PPI, et cours éventuel à un Bureau d'Etudes si le travail demandé dépasse la capacité du SEV/DVA.

Le Suivi-Evaluation devra travailler en étroite collaboration avec la Recherche-Développement.

Le processus proposé pour le Suivi-Evaluation de la mise en oeuvre du PCA est explicité dans le schéma ci-après.

EVALUATION (par campagne)



2. REGION DU SUD

a) Inconvénients du système actuel

Les séminaristes se sont accordés pour reconnaître que le système actuel présentait un certain nombre d'inconvénients majeurs.

Multiplicité des fonctions du VA

Le vulgarisateur s'occupe à la fois :

- de vulgarisation : à travers les démonstrations de techniques
- de recherche-développement : à travers les essais et les enquêtes d'impact des essais-démonstrations
- d'approvisionnement : en vendant des intrants et en suivant les paysans semenciers
- de suivi-évaluation : à travers les recensements des habitudes des paysans, les sondages et les diverses enquêtes.

Cette multiplication des tâches à deux conséquences :

- il faut un grand nombre de vulgarisateurs, car, compte tenu de ses nombreuses fonctions, le VA ne peut pas suivre plus de 500 MPL, et cela d'autant moins que le niveau général des VA est faible.
- le VA a un énorme travail d'enquêtes, de recensements et de sondages à faire, et, de ce fait, a tendance à négliger l'action de vulgarisation.

Généralisation non possible

La mise en oeuvre du système est limitée aux périmètres de Bezaha et Belamoty.

En effet, elle exige un suivi très rapproché des agents et un énorme travail de dépouillement et d'analyse, pris entièrement en charge par l'AT.

De ce fait, avec le dispositif actuel, le système ne peut être étendu aux 2 autres PPI déjà réhabilités (Behara) ou en cours (Manombo-Ranozaza) et encore moins aux futurs PPI de Sakaraha ou de la Moyenne et Basse Onilahy.

Incertitude sur l'intérêt du MFL pour les thèmes diffusés

Il n'est pas certain que l'augmentation de sa production rizicole grâce à l'application de certains thèmes dits "porteurs" soit la préoccupation majeure des usagers. Il est à craindre que cette vulgarisation "incitative", qui essaie de faire adopter par le paysan des thèmes reconnus comme intéressants par les techniciens, ne réponde que partiellement aux problèmes ou besoins réels des usagers.

b) Réorientation des interventions

Le schéma suivant a été retenu :

	ACTIVITES	INTERVENANTS
Elaboration du PCA	Définition d'objectifs quantifiés : - à partir du bilan de la campagne précédente et des résultats de la campagne en cours - avec des Groupes d'Intérêt Commun (GIC) constitués . suite à des réunions par hameau . par les MPL "suiveurs" (1) - en fonction des demandes des usagers . semences . engrais, pesticides . matériel agricole . divers - en fonction des enquêtes ==> définition des essais-démonstration - en coordination avec les autres intervenants	CZ + PPI/CIRVA VA + CZ VA)) VA)) SE (2) + CZ + PPI/CIRVA PPI/CIRVA + CZ + CIREL, CIREF, CIDR, CIRAA CZ
Mise en oeuvre	- Redécoupage des CELVA (5 Unités de vulgarisation par CELVA) - Programmation du travail du VA par quinzaine . Suivi des GIC . Mise en place et suivi des essais-démonstrations . Enquêtes d'impact des essais-démonstration . Contacts individuels - Organisation des approvisionnements . semences . intrants . matériel agricole . divers	CZ + PPI/CIRVA VA VA + RE (3) VA VA Paysans-semenciers + CZ + SMV/CIRAA VA + Projet (4) CIDR CIREL, CIREF
Suivi-Evaluation	- Suivi continu des GIC (Fiches-types) - Enquêtes particulières . sondages de rendement . enquêtes superficies . enquêtes de fin de campagne	VA, CZ VA, CZ VA SE

(1) Il s'agit des paysans ayant assisté à la récolte d'un essai-démonstration et envisagé de mettre en application le thème considéré lors de la saison suivante

(2) Service Suivi-Evaluation de la CIRVA

(3) Responsable des Essais (pour Behara et Belamoty) ou CZ (ailleurs)

(4) Achat et revente par le Projet (sur fonds de roulement) en attendant la prise en charge par le secteur privé

De nouveau schéma sera mis en place, dans un premier temps, sur une CELVA de chacun des 4 PPI actuellement encadrés (2 à Bezaha).

Pour être réalisable, il suppose :

- une formation des VA et CZ aux techniques de communication et d'analyse de groupe
- la responsabilisation des CZ de Behara et Manombo-Ranozaza dans le suivi des essais-démonstrations
- la mobilisation du fonds de roulement du Projet pour l'appui aux approvisionnements
- la création d'un Service Suivi-Evaluation à la CIRVA de Toliara, par
 - . l'affectation d'un ingénieur agronome
 - . le recours à des enquêteurs temporaires en fin de chaque campagne
 - . l'acquisition d'un micro-ordinateur pour le traitement des données d'enquêtes, de sondages ou de recensement.

A terme, la mise en place d'une cellule Recherche-Développement devrait décharger le VA de la plupart des activités d'essais et d'enquêtes restant encore sous sa responsabilité.

3. CONCLUSIONS

Les 2 groupes ont ainsi abouti aux mêmes résultats :

- la vulgarisation doit être faite à travers des groupes de paysans visités régulièrement selon une périodicité modulée en fonction des besoins, et sans pour autant exclure ni les contacts individuels, ni des essais-démonstrations sur des thèmes répondant aux problèmes identifiés avec les paysans
- à cet effet, une formation des agents de terrain aux techniques de communication est nécessaire
- le service Suivi-Evaluation doit fournir les éléments nécessaires au bilan de campagne et à la mesure de l'impact des actions de mise en valeur, selon des indicateurs définis avec les agents de la VA et correspondant à la zone d'intervention du PCA.

Une étroite collaboration doit, de ce fait, exister entre le Service Suivi-Evaluation, les responsables de la VA et la Recherche-Développement (lorsqu'elle existe).

- une étroite collaboration doit être établie avec tous les intervenants en matière de développement rural, pour permettre une action sur l'ensemble des composantes du système d'exploitation
- l'application du principe de la définition du programme d'activités de l'agent de la VA à partir d'objectifs de production quantifiés par groupe doit être faite progressivement, avec une évaluation permanente permettant de réorienter l'organisation du travail de cet agent.

Ce nouveau schéma sera mis en place, dans un premier temps, sur une CELVA de chacun des 4 PPI actuellement encadrés (2 à Bezaha).

Pour être réalisable, il suppose :

- une formation des VA et CZ aux techniques de communication et d'analyse de groupe
- la responsabilisation des CZ de Behara et Manombo-Ranozaza dans le suivi des essais-démonstrations
- la mobilisation du fonds de roulement du projet pour l'appui aux approvisionnements
- la création d'un Service Suivi-Evaluation à la CIRVA de Toliara, par
 - . l'affectation d'un ingénieur agronome
 - . le recours à des enquêteurs temporaires en fin de chaque campagne
 - . l'acquisition d'un micro-ordinateur pour le traitement des données d'enquêtes, de sondages ou de recensement.

A terme, la mise en place d'une cellule Recherche-Développement devrait décharger le VA de la plupart des activités d'essais et d'enquêtes restant encore sous sa responsabilité.

3. CONCLUSIONS

Les 2 groupes ont ainsi abouti aux mêmes résultats :

- la vulgarisation doit être faite à travers des groupes de paysans visités régulièrement selon une périodicité modulée en fonction des besoins, et sans pour autant exclure ni les contacts individuels, ni des essais-démonstrations sur des thèmes répondant aux problèmes identifiés avec les paysans
- à cet effet, une formation des agents de terrain aux techniques de communication est nécessaire
- le service Suivi-Evaluation doit fournir les éléments nécessaires au bilan de campagne et à la mesure de l'impact des actions de mise en valeur, selon des indicateurs définis avec les agents de la VA et correspondant à la zone d'intervention du PCA.

Une étroite collaboration doit, de ce fait, exister entre le Service Suivi-Evaluation, les responsables de la VA et la Recherche-Développement (lorsqu'elle existe).

- une étroite collaboration doit être établie avec tous les intervenants en matière de développement rural, pour permettre une action sur l'ensemble des composantes du système d'exploitation
- l'application du principe de la définition du programme d'activités de l'agent de la VA à partir d'objectifs de production quantifiés par groupe doit être faite progressivement, avec une évaluation permanente permettant de réorienter l'organisation du travail de cet agent.

3.4. ATELIER D : ORGANISATION DE L'ENCADREMENT SUR LES PPI

Animateur principal : Harison RANDRIARIMANANA

A. PRESENTATION-OBJECTIFS

Sur les PPI en réhabilitation et sur les PPI réhabilités principalement, trois types d'agents de terrain interviennent :

- les Chefs de Réseau (agents de l'Infrastructure Rurale)
- les Vulgarisateurs Agricoles (agent; de la Vulgarisation Agricole)
- les Conseillers-Animateurs (agent; contractuels).

Ces agents poursuivent le même objectif : responsabiliser les usagers.

Ils ont le même rôle : appuyer, aider, conseiller les Associations et former les Responsables des Associations. Leurs actions sont complémentaires et interdépendantes.

Mais ces agents dépendent de hiérarchies différentes, leurs moyens de travail sont différents de même les structures d'appui, de suivi de leurs activités sont différentes.

- * Comment faire pour que les activités d'appui aux AUE soient coordonnées ?
- * Comment faire pour que ces agents collaborent réellement ?
- * Comment faire pour harmoniser leurs méthodes d'approche et pour qu'ils parlent le même langage ?

L'Atelier avait donc pour objectifs de :

1. Définir une organisation type de l'encadrement au niveau d'un PPI
2. Préciser les relations qui devraient exister entre les agents d'encadrement
3. Définir les principes d'actions qui devraient permettre une coordination des activités de ces agents.

B. ORGANISATION

20 séminaristes ont participé à l'Atelier, qui regroupait des membres du Cabinet du Min.Agri., des Directeurs du Min.Agri., les Coordinateurs National, Régionaux et sous-régionaux du Projet PPI, des Assistants Techniques de l'Equipe Centrale, des Equipes Régionales et sous-régionales.

Toutes les discussions et les réflexions ont été menées en grand groupe.

C. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

1. Table ronde sur les problèmes de l'encadrement des PPI

L'objectif de cette table ronde était de faire exprimer les problèmes d'encadrement au niveau des PPI par les agents de terrain eux-mêmes.

Les résultats devant servir de matériaux pour l'Atelier D.

Cette table ronde étant animée par : Miandantsoa RAVELOHARIMALALA et par Jean-Baptiste RAKOTORAHALAHY. Elle a été organisée le Vendredi 2 Mars de 10h30 à 12h30.

Participants :

- 3 Conseillers-Animateurs
- 3 Chefs de Réseaux
- 3 Vulgarisateurs Agricoles

Résultats :

Ils sont donnés dans le tableau ci-dessous.

PROBLEMES RENCONTRES	CAUSES DES PROBLEMES	POINTS POSITIFS
Diversité de communications transmises aux paysans par CA, CR, ADR	. Différence de formations prodiguées (périodicité, contenu) différence des niveaux intellectuels des agents de terrain, manque de documents sur PPI pour certains agents	. Existence d'une forme de coordination au niveau du périmètre : - Réunion de quinzaine de tous les intervenants - Association des techniciens avec bureau élu - Comité de coordination comprenant un président
Moyens de déplacement : ex. CA et CR : moto CZ : vélos (dans le sud)	. Insuffisance d'approvisionnement	
Problèmes de fonctionnement des motos (insuffisance de carburant)	. Insuffisance de crédit	
Problème de maintenance des vélos	- " -	
Niveau intellectuel de certains agents très bas (ex. VA dans le Sud, CR sur les Hauts-Plateaux)	. Historique des recrutements	

PROBLEMES RENCONTRES	CAUSES DES PROBLEMES	POINTS POSITIFS
Niveau très bas des pay- sans encadrés (intellec- tuel, niveau de vie) --> cas du Sud - plus de 80% de la population ille- trée La mauvaise assimilation des informations	. Historique des actions de développement	

SOLUTIONS ENVISAGEES

- Renforcement par la mise en place d'un comité de coordination dans le périmètre avec comme coordinateur le Chef de zone et comme adjoint un technicien résidant dans le périmètre
- Instauration d'une réunion périodique du comité (1 ou 2 fois/mois)
- Appui de ce comité par l'échelon régional
- Information régulière du VIP sur les discussions et programme de ce comité
- Intervention du comité lors du conseil populaire
- Formation et information uniformisées de tous les agents de développement
- Mise en place d'un comité de coordination à l'image du CCAD d'Antsirabe pour résoudre les problèmes d'alphabétisation, d'éducation sanitaire, nutritionnelles, etc...

2. Déroulement de l'Atelier

DATES	HEURES	ACTIVITES	INTERVENANTS
02.03.90	14h30 à 15h00	- Présentation de l'Atelier - Présentation du schéma sur l'encadrement-type des PPI	RANDRIARIMANANA Harison
	15h00 à 17h00	- Discussions sur les 3 points suivants : 1. Organisation type d'un PPI 2. Relations entre les agents d'encadrement 3. Coordination des activités des agents de terrain	Animateur : RANDRIARIMANANA Harison
	17h00 à 18h30	- Elaboration du document de synthèse des travaux	Philippe BROSSEL

3. PROBLEMES RENCONTRES

Les discussions se sont déroulées dans une ambiance détendue où chacun a participé activement. Aucun problème n'est venu perturber les discussions.

4. RESULTATS DES TRAVAUX

Après de longues délibérations et en fonction des demandes exprimées par les participants à la table ronde entre les CR-CA-ADR (VA), l'Atelier propose de mettre en place un comité local de coordination présidé par le Chef ZOVA (cf. schéma page suivante).

Un des techniciens résidant sur le périmètre sera son adjoint élu chargé de la mise en oeuvre des décisions du comité. Seront membres d'office de ce comité (liste non limitative) : le CR, le CA, les VA et le Président de l'AUE. Tous les autres intervenants seront invités à participer aux réunions, en fonction de leur nécessité d'intervenir sur le périmètre. Ces membres invités peuvent devenir permanents en cas de nécessité.

Ce comité sera chargé entre autre :

- de la coordination des actions des intervenants au niveau local
- du suivi et du bilan de la campagne agricole
- d'échange d'informations
- résolution des problèmes de coordination pour la mise en oeuvre des actions de développement
- harmonisation des plans de campagne
- de l'uniformisation de la formation de tous les agents de développement.

Son rôle ne sera en aucun cas de filtrer les actions de développement à entreprendre sur le périmètre.

Les réunions de ce comité seront mensuelles ou bimensuelles.

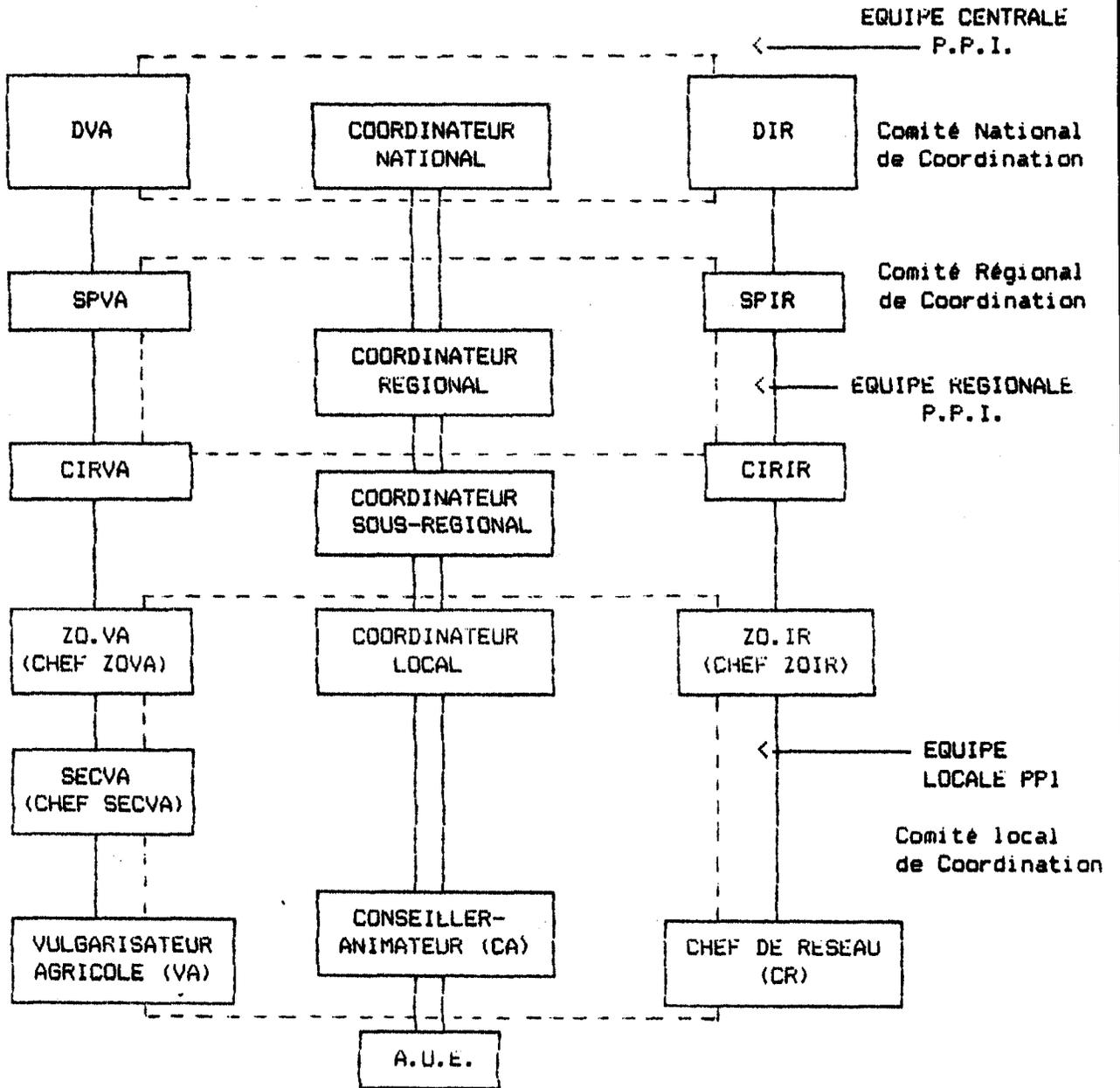
Chacun des membres du comité rendra compte à ces chefs par les voies Hiérarchiques normales. Le coordinateur local (Président du comité) rendra compte au Coordinateur sous-régional qui transmettra également suivant sa hiérarchie.

Ce comité a déjà été évoqué dans d'autres ateliers. Il est entendu qu'un seul comité est à créer.

A terme, l'atelier envisage le remplacement de ce comité par un coordinateur local membre de l'association et encadré par des agents spécialisés qui interviendront sur plusieurs périmètres.

Les différents intervenants au niveau d'un périmètre n'agissent pas au même niveau : le CR et le CA conseillent essentiellement l'AUE, alors que les VA interviennent au niveau des groupes de paysans qui sont membres de l'AUE.

ENCADREMENT-TYPE SUR LES PPI



3.5. RESULTATS DES EVALUATIONS DES TRAVAUX DES ATELIERS

A l'issue de chaque atelier, un questionnaire d'évaluation a été remis à chaque participant (cf. annexe 5).

Ces questionnaires ont été dépouillés en deux vagues :

- une première vague le Mardi 27 Février au soir pour une première série d'ateliers. Cette évaluation a été restituée aux séminaristes le Mercredi 28 Février au matin
- une deuxième vague le Jeudi 1er Mars au soir pour une seconde série d'ateliers. Cette évaluation a été restituée aux séminaristes le Vendredi 2 Mars au matin.

3.5.1. Evaluation de la première série d'Ateliers

ATELIERS : A1, A2, B1 et C1

46 réponses au questionnaire

* Atteinte des objectifs

Pour l'ensemble des objectifs des ateliers :

- ils sont : . atteints à 100% pour 40% des séminaristes
- . atteints en partie pour 57% - " -
- . pas atteints du tout pour 3% - " -

Les raisons de non-atteinte le plus souvent évoquées :

- manque de temps
- manque d'expérience des participants
- manque d'informations préalable des participants
- objectifs non réalistes
- mauvaise animation

* Autres question non prévues au départ

46% des séminaristes pensent que l'Atelier a permis de répondre à d'autres questions que celles prévues au départ (52% des séminaristes pensent le contraire).

En dehors des questions spécifiques se rapportant directement au thème de chaque atelier, les points les plus souvent cités sont :

- les échanges d'expériences
- les problèmes de formation
- les tâches et profils des agents
- une information sur le Projet PPI
- l'organisation paysanne sur les PPI

* Remarques, critiques, suggestions des séminaristes concernant :

- l'organisation matérielle :

jugée bonne par la majorité des séminaristes.

Les problèmes les plus souvent évoqués sont :

- . les chaises trop basses
- . la lumière insuffisante
- . les salles bruyantes
- . les horaires trop chargés

- l'organisation pédagogique

jugée bonne également dans l'ensemble.

Les points les plus souvent cités sont :

- . les documents qu'il faudrait envoyer à l'avance aux séminaristes
- . le manque de documents

- l'animation

Les jugements sont très partagés selon les ateliers :

- . animation bonne et même excellente pour certains ateliers
- . animation mauvaise et même médiocre pour d'autres ateliers.

Le point le plus souvent cité est les "divagations hors-sujets" qui ne sont pas réglées par l'animateur.

- la participation des séminaristes

Les jugements sont partagés.

38% des séminaristes la jugent bonne, 45% la jugent moyenne et 16% la jugent insuffisante.

Les problèmes le plus souvent évoqués sont :

- . les niveaux différents des participants
- . les participants qui ne sont pas concernés
- . l'incompétence des participants
- . le manque d'expérience des participants
- . l'effectif trop important des participants par atelier.

* Autres remarques

Les séminaristes ont surtout évoqué le problème du suivi des recommandations du séminaire, (la plupart des séminaristes souhaitent la création d'une commission de suivi) ainsi que la mauvaise information des participants extérieurs au Projet PPI.

Certains pensent qu'il sera nécessaire d'approfondir encore les résultats du séminaire.

3.5.2. Résultats de la seconde série d'Ateliers

ATELIERS : A3, A4, B2, C2 et C3

70 réponses au questionnaire.

* Atteinte des objectifs

Pour l'ensemble des objectifs des ateliers

Il sont : - atteints à 100% pour 57% des séminaristes
 - atteints en partie pour 35% - " -
 - pas atteints du tout pour 6% - " -

Les raisons de non atteinte le plus souvent évoquées viennent des participants :

- . expérience insuffisante
- . incompétence pour le problème posé
- . expériences trop hétérogènes

Elles proviennent également du manque de temps, de l'objectif peu explicite ou mal présenté et de la mauvaise qualité de l'animation.

* Autres points non prévus au départ

28% des séminaristes seulement pensent que l'Atelier a permis de répondre à d'autres questions que celles prévues au départ (50% pensent le contraire).

En dehors des questions spécifiques se rapportant directement au thème de chaque atelier, les points les plus souvent cités sont :

- . les échanges d'expérience
- . les relations entre les différents intervenants.

* Remarques, critiques, suggestions des séminaristes concernant :

- l'organisation matérielle

jugée bonne par la majorité des séminaristes (60%)

Les problèmes les plus souvent évoqués sont :

- . les salles bruyantes
- . les horaires insuffisants
- . la lumière insuffisante

- l'organisation pédagogique

jugée bonne (52% des réponses)

Les problèmes les plus souvent cités viennent des documents (incomplets, insuffisants, à remettre la veille pour étude), du manque d'un guide pour la réflexion, de l'abondance d'exposés

- l'animation

La tendance générale est bonne (50%) mais on note de grandes différences entre les ateliers.

Les remarques portent sur :

- . les animateurs tendancieux qui ne jouent pas leur rôle
- . les animateurs qui imposent leurs idées
- . les animateurs qui sont dépassés par les objectifs

- la participation des séminaristes

Les jugements sont très partagés selon les ateliers. La participation est jugée active (dans la moitié des cas) et amorphe (pour l'autre moitié).

Les causes de non participation sont :

- . le monopole de la parole par certains
- . les dialogues
- . les débats sur des problèmes trop spécifiques
- . les objectifs peu explicites

* Autres problèmes qui auraient dû être traités dans le cadre de l'Atelier

Peu de réponses en général. Les séminaristes pensent que déjà trop de problèmes étaient posés.

* Autres remarques

Peu de réponses. Pour la suite du séminaire, les participants proposent la création d'une commission de suivi et/ou la reprise de certains thèmes en comité restreint avec des personnes compétentes.

4. SYNTHESE

DES RECOMMANDATIONS

Lors de la cérémonie de clôture du Séminaire, le Samedi 3 Mars, une synthèse des recommandations a été présentée aux participants par Monsieur le Directeur de la Programmation du Min.Agr.

De même, dans son discours de clôture, MONSIEUR LE MINISTRE du Min.Agr. a mis en exergue des recommandations des séminaristes.

Se sont ces deux discours qui sont présentés dans ce chapitre.

4.1. DISCOURS DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION DU Min.Agr.

MONSIEUR LE MINISTRE,
Monsieur le Président du Comité Exécutif du Fivondronana d'Antsirabe I,
Monsieur le Président du Comité Exécutif du Fivondronana d'Antsirabe II,
Mesdames et Messieurs,

Il m'échoit l'honneur et le privilège d'ouvrir la série de discours qui va marquer cette séance de clôture en vous présentant les résultats des travaux de ce 2e séminaire National du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués axé sur le thème "Gestion des Périmètres réhabilités".

Ce vaste sujet à multiples facettes a été traité pendant les 5 jours d'intense réflexion, dans une ambiance quelquefois passionnée, en ayant à l'esprit le mot d'ordre qui était d'aborder les problèmes soumis avec un esprit pragmatique recherchant constamment le concret.

Bref, il fallait pour chaque objectif assigné proposer des mesures immédiatement réalisables susceptibles d'améliorer l'organisation et les méthodes de travail du projet qui arrive dans sa phase de croisière.

La Gestion des Petits Périmètres Irrigués est un terme générique qui résume différentes fonctions séquentielles : la gestion hydraulique, la gestion administrative et financière et enfin la mise en valeur qui est la finalité puisqu'elle devrait permettre la rentabilisation des investissements consentis, l'augmentation de la productivité donc de la production et par voie de conséquence l'amélioration des revenus et du niveau de vie des producteurs.

Les résolutions ou propositions du Séminaire tendent toutes à réaliser la politique du Ministère de la Production Agricole et du Patrimoine Foncier qui est de faire participer et de responsabiliser les bénéficiaires des travaux de réhabilitation afin qu'ils puissent gérer eux-mêmes les périmètres réhabilités et pour pérenniser ceux-ci. Participation et responsabilisation sont donc les maîtres-mots qui ont guidé les réflexions des séminaristes avec comme acteurs principaux la trilogie "Toko telo mahamasa-mahandro" : Collectivités Décentralisée, AUE et Encadrement technique. En effet, l'expérience prouve qu'une bonne coordination des actions de ces intervenants est un des facteurs décisifs de succès.

Ceci étant, permettez moi, MONSIEUR LE MINISTRE, Mesdames et Messieurs, de vous exposer les principales recommandations et propositions du Séminaire.

ATELIER A1 : POLICE DES RESEAUX

1. OBJECTIFS DE L'ATELIER

- définir des propositions concrètes concernant l'organisation de la POLICE DES RESEAUX ainsi que les modalités d'application pratique de la police
- définir le rôle et les attributions du Chef de Réseau, de l'Association des Usagers de l'Eau et des VIP pour la police des Réseaux
- définir les modalités pratiques de transfert de gérance des infrastructures aux Associations
- définir le rôle et les responsabilités des Associations, du Chef de Réseau, de l'Etat concernant la gérance des infrastructures réhabilitées.

2. PROPOSITIONS

En ce qui concerne l'organisation de la Police des Réseaux

- L'Association doit recruter des gardiens pour les ouvrages nécessitant une surveillance particulière et permanente, parmi les usagers habitants proche de l'ouvrage
- les délégués sont d'office responsables de la police des réseaux
- les quartiers-mobiles agréés par l'AUE assureront aussi la police des réseaux en plus de leurs activités normales
- l'AUE recrutera suivant les besoins pour la bonne organisation de la police, d'autres personnes qu'elle jugera bon pour assurer la police des réseaux.

Tous ces agents seront soit salariés de l'AUE, soit indemnisés.

En ce qui concerne les modalités pratiques d'application du DINA

- Un Comité de suivi composé par le Président de l'AUE, les VIP ainsi que les techniciens de terrain (CA, CR, VA) sera mis en place pour veiller à l'exécution de la police des réseaux.
- Afin d'éviter les problèmes d'ordre social et de bon voisinage, un comité d'application des DINA sera créé pour être chargé d'appliquer les sanctions prévues dans le DINA. Les policiers des réseaux se limiteront à la verbalisation des infractions.
- Il faudrait compléter les textes de l'Ord. 81-026 art.16 par
 - "... policiers des réseaux
 - délégués
 - toute autre personne agréée par la structure d'opération"

- Il faut associer les usagers dès la phase de préparation du DINA ainsi que le Ministère de la Justice et le VIP de tutelle
- C'est le VIP de tutelle qui présentera le DINA au tribunal pour homologation.

Concernant le transfert de gérance

Le transfert de gérance peut se faire suivant un arrêté du Ministre chargé des Domaines conformément à l'article 19 de l'Ord. 62-035.

L'Etat reste propriétaire et assure l'assistance technique de l'AUE.

ATELIER A2

ENTRETIEN DES RESEAUX

1. OBJECTIFS DE L'ATELIER

- 1.1. Définir des propositions concrètes pour le financement de l'entretien des réseaux par les Associations et les repercussions sur le système de calcul de la redevance actuellement pratiqué
- 1.2. Définir les modalités pratiques et les responsabilités des intervenants concernés pour la préparation, la passation, le contrôle des marchés d'entretien.
- 1.3. Définir des propositions concrètes pour :
 - la réparation des dégâts cycloniques sur les ouvrages réhabilités
 - la réparation des dégâts sur les ouvrages non réhabilités avant le transfert de gérance des Infrastructures aux Associations.

2. LES PROPOSITIONS

2.1. En ce qui concerne les objectifs 1 et 3

Compte tenu de la politique de responsabilisation des usagers de l'eau, le financement de l'entretien doit être assuré uniquement par la redevance.

La redevance et la cotisation assurent :

- les entretiens courants annuels qui nécessitent une intervention extérieure (entreprise, tâcheron...)
- les provisions pour renouvellement et entretiens périodiques
- les frais de gestion du réseau
- les primes d'assurances d'ouvrages-clefs permettant d'abaisser le taux des redevances
- les frais de fonctionnement du bureau

Pour la réparation des dégâts cycloniques, l'assurance peut intervenir, la prime étant supportée par l'AUE.

La réparation des dégâts sur les ouvrages non réhabilités est supportée par l'Etat avant le transfert du réseau à l'AUE.

Dans le but d'optimiser le montant des redevances et d'assurer un taux de recouvrement satisfaisant, l'atelier recommande :

- qu'une consultation plus étroite des usagers soit entreprise lors de l'étude de réhabilitation
- que l'AUE soit constituée après acceptation formelle de l'APS par l'Administration
- qu'une redevance maximum soit fixée sur la base des résultats d'enquêtes de budget familial et de discussions avec les usagers
- que des précisions soient données au Bureau d'Etudes concernant la méthode de calcul des redevances avec justification par ouvrage en collaboration avec les Assurances et la Banque
- que différents scénarios d'état prévisionnel de dépenses et de recettes soient présentés selon :
 - . les ouvrages à assurer
 - . la franchise
 - . le pourcentage de provision minimum à constituer annuellement
 - . le pourcentage de recours à l'emprunt bancaire
- que soit recherchée une simplification techniquement admissible des infrastructures hydroagricoles pour minimiser le coût des redevances
- que pour les périmètres déjà réhabilités, la même approche soit appliquée avec l'intervention commune du Bureau d'Etudes, de l'AUE, de l'Administration, des Assurances et des Banques en vue d'une révision en baisse éventuelle des montants des redevances.

2.2. En ce qui concerne l'objectif 2

L'atelier a déterminé 2 procédures :

- une procédure composée de 10 étapes, du diagnostic du réseau jusqu'à la réception définitive, pour les travaux d'entretien annuel des ouvrages comprenant :
 - . vérification et remise en état des ouvrages en maçonnerie, béton...
 - . vérification et remise en état de l'équipement en bois, vannette...
- une procédure composée de 13 étapes pour les travaux d'entretien périodiques comprenant : reprofilage des pistes, curage de drain et rivière, réparation lourde (maçonnerie, terrassement et matériel hydro-mécanique), renouvellement de ces matériels.

Un tableau indiquant les intervenants pour chaque étape de la procédure a été élaboré.

ATELIER A3 : MANUEL DE GESTION ET D'ENTRETIEN (MGE)

1. OBJECTIF

Elaborer les termes de référence-type du Manuel de Gestion et d'Entretien des périmètres.

Ce manuel devant servir de guide pour la réalisation pratique de la gestion et de l'entretien manuel du périmètre et par ailleurs, de document didactique pour la formation des agents de l'Infrastructure Rurale chargés de l'appui à la gestion et l'entretien des réseaux et des responsables d'AUE.

2. PROPOSITIONS

Le manuel (MGE) doit être présenté sous trois formes :

- une version technique destinée à 2 niveaux de public : les techniciens DIR/SPIR/CIRIR et les agents de terrain
- une version pratique qui est extraite de la version technique exploitable facilement par les agents de terrain (en français) et les Associations d'Usagers de l'Eau (en malgache)
- enfin, une version sensibilisation destinée à tout public. Cette version sera présentée sous forme de bandes dessinées ou de slogans ou sous formes de fiches synoptiques.

Le MGE élaboré par le Bureau d'Etudes ne sera définitif qu'après une année de fonctionnement du réseau réhabilité. Pendant l'année de "garantie", le Bureau d'Etudes vérifiera les calculs et ajustera les données ainsi que le fonctionnement proposé dans le document avec les réalités observées.

ATELIER A4

ENCADREMENT POUR LA GESTION HYDRAULIQUE

1. OBJECTIFS

- Définir les tâches précises qu'auront à effectuer les agents de l'Infrastructure Rurale pour le conseil, l'appui aux AUE concernant la gestion, la maintenance du réseau et la police des réseaux
- définir le profil des agents intervenant dans le projet PPI ainsi que les moyens à mettre à leur disposition
- définir les relations devant exister entre ces différents agents.

2. OBJET DE LA GESTION DE L'EAU

Organiser l'utilisation rationnelle de l'eau = équitablement et ordonnée.

Activités de la gestion de l'eau entre autres :

- la distribution de l'eau
- l'entretien du réseau
- la police

1. Distribution de l'eau

But : donner à temps voulu la quantité d'eau nécessaire pour satisfaire les besoins des cultures

2. Entretien

But : conserver les réseaux d'irrigation et de drainage en état de fonctionner correctement

3. Police

Faire appliquer les textes réglementaires concernant la police des réseaux (ordonnances, décrets) : préserver le réseau contre les actions malveillantes.

3. PROPOSITIONS

Les tâches des agents de l'IR

1. Gestion de l'eau

Dans ce sens les agents de l'IR seront amenés à :

- a - estimer la quantité d'eau disponible en tête du réseau
- b - évaluer dans le temps (hebdomadaire ou mensuel) les besoins en eau du périmètre en fonction des stades végétatifs des plantes
- c - avec les résultats obtenus en a) et b) modéliser l'adéquation besoins et ressources à l'aide des fiches pratiques du MGE
- d - donner des instructions et/ou conseils à l'AUE sur la mise en application pratique de la fiche adéquate en c) - Distribution réelle de l'eau.

2. Maintenance du réseau

Dans tous les types d'intervention : travaux de routines périodiques ou de remise en état et de réparation dans les périmètres les agents de l'IR participent avec l'AUE à :

- l'élaboration du diagnostic
- l'élaboration des programmes d'intervention ainsi que le devis et budget correspondant

- l'élaboration des marchés ainsi que leur réalisation et contrôle
- la formation des responsables de l'AUE pour les travaux d'entretien et organisation des travaux. Ces tâches seront réalisées avec le concours des responsables de l'AUE.

3. Police du réseau

En matière de police, seul le chef de réseau est concerné directement dont le rôle auprès de l'AUE est d'assurer :

- la formation et l'encadrement de tous les personnels chargés de la police du réseau
- la verbalisation des contrevenants
- la garantie vis-à-vis de l'Etat de la pérennité des investissements en prenant des mesures de sauvegarde en cas de défaillance de l'AUE

ATELIER B1 (Appui aux AUE)

1. OBJECTIFS

- 1.1. Définir le rôle des Collectivités Décentralisées et des autres intervenants (Equipe Centrale PPI, Equipe Régionale PPI, agents de terrain) dans le cadre du processus de réhabilitation.
- 1.2. Définir le profil, le rôle et les tâches, les moyens nécessaires, les normes d'encadrement, le début d'intervention, la formation, la position administrative et le mandat du Conseiller-animateur chargé de l'appui aux AUE.

2. LES PROPOSITIONS

2.1. En ce qui concerne le rôle des Collectivités Décentralisées

Etant représentants de l'Etat dans leurs circonscriptions, les responsables des VIP ont l'obligation d'appuyer les interventions économiques de l'Etat.

Aussi, pour la constitution des AUE, les Collectivités Décentralisées devront participer à l'animation et à la sensibilisation des usagers et pour ce faire, elles doivent bénéficier de séances de formation-information adéquates et ce à tous les échelons de la hiérarchie administrative.

Pendant la phase de fonctionnement des AUE, elles jouent le rôle de tutelle : contrôle a posteriori des comptes de l'AUE, application des DINA, conciliation en cas de litige, intervention dans la sensibilisation des usagers concernant le paiement des redevances et des cotisations.

2.2. En ce qui concerne les agents PPI

2.2.1. Au niveau central

Ils ont un rôle de coordination, de supervision, de suivi-évaluation et de formation.

2.2.2. Au niveau régional et sous-régional

Les agents PPI ont un rôle également de coordination des différents services oeuvrant dans le projet, de suivi et de contrôle, de formation et d'évaluation.

Ces deux entités étant assez éloignées des AUE, elles doivent faire des descentes systématiques au niveau de chaque PPI.

2.2.3. Au niveau local

Ce sont les agents de terrain : Chef de Réseau, Vulgarisateur Agricole, Conseiller-animateur. Ils ont pour rôle de sensibiliser les usagers sur les objectifs du Projet PPI, de les encadrer sur le plan technique, d'appuyer le Conseiller-Animateur dans son travail de relais entre Bureau d'Etudes et usagers, de collaborer avec le CA pour l'organisation des usagers. Bref, ils ont pour rôle de conseiller, d'appuyer, d'aider les AUE et former les responsables des Associations.

2.2. En ce qui concerne le poste de Conseiller-animateur (CA)

Le profil du Conseiller-animateur doit être d'un niveau assez élevé : licence en sciences humaines ou équivalent si possible.

Le Conseiller-animateur a un rôle de conseil et d'appui pour toutes les activités de l'AUE. Il apporte en particulier son appui pour la constitution de l'AUE et pour la gestion administrative et financière.

Pour s'acquitter convenablement de ses tâches, le Conseiller-Animateur doit avoir la mobilité nécessaire d'où la dotation d'une motocyclette pour ses déplacements ainsi que les autres moyens de travail nécessaires.

Le Conseiller-animateur doit être mis en place et opérationnel 2 mois avant le démarrage des études pour la procédure A et après l'approbation du rapport d'orientation pour la procédure B.

Compte tenu de l'importance des investissements consentis et des sommes à gérer par l'AUE, il est souhaitable que le CA soit maintenu en poste jusqu'à ce que l'AUE soit capable de prendre en charge la gestion de son budget de fonctionnement et d'entretien.

ATELIER B2 (Gestion financière)

1. OBJECTIFS

- définir les modalités pratiques :
 - * d'élaboration et d'approbation des budgets de fonctionnement de l'Association et d'entretien des réseaux
 - * de perception des cotisations et frais d'entretien (redevances)
- déterminer le type de comptabilité à promouvoir pour les Associations
- définir les types de contrôle interne et externe de la comptabilité des Associations (intervenants, modalités...)
- émettre des propositions pour la gestion des fonds (constitués par les provisions des Associations)

2. PROPOSITIONS

En matière de budget de fonctionnement et d'entretien

- définition d'une méthodologie d'élaboration et d'approbation du budget de fonctionnement au cours des travaux ainsi qu'une méthodologie d'élaboration des budgets de fonctionnement et d'entretien pour les exercices après réhabilitation
- définition des procédures de perception des cotisations et frais d'entretien.

A l'issue des discussions, les participants à l'Atelier recommandent :

- 1 - que soient modifiés les textes législatifs en vigueur afin
 - . tout d'abord, de supprimer l'obligation faite aux AUE "d'effectuer un paiement anticipé égal au coût d'une année de fonctionnement et d'entretien avant la fin des travaux" (cf. cahier des charges art.13) ceci dans le but d'adapter les textes aux réalités de terrain.
 - . Afin ensuite, de confier les tâches de perception des cotisations et redevances aux "structures d'opération" et non au "Service Local de Perception" comme mentionné actuellement dans ce même Cahier des Charges.
- 2 - que le Min.Agri et le VIP de tutelle prennent des dispositions pour sanctionner les AUE défallantes.

Concernant le type de comptabilité à promouvoir pour les AUE

- Etant donné que les AUE sont des Associations à but non lucratif, aucun modèle de comptabilité ne leur est donc imposé. Aussi, les séminaristes se sont accordés pour conserver les procédures comptables simples déjà expérimentés sur les PPI réhabilités. Ils ont également proposé des modèles de documents comptables simples à l'usage des trésoriers.

Concernant le contrôle de la comptabilité des Associations

L'Atelier a permis de préciser les types de contrôle à mettre en place ainsi que les modalités de ces contrôles.

En ce qui concerne le contrôle interne en plus du contrôle par le Président de l'AUE et le Trésorier, les séminaristes souhaitent que soit prévu dans les Statuts-type des AUE, le poste de "Commissaire aux comptes" qui serait élu en Assemblée Générale.

Pour le contrôle externe, en plus des procédures prévues par les textes législatifs (contrôle par le Délégué du Comité Administratif), en cas de besoin, un contrôle par des agents habilités par le Min. Agri., sur ordre du Ministre est nécessaire.

Concernant la gestion des fonds des Associations

- L'Atelier a retenu les principes de 2 comptes en banque :
 - . un pour le fonctionnement de l'Association
 - . un autre pour y déposer le produit du recouvrement des redevances (dont une partie peut être bloquée selon les disponibilités monétaires de l'Association)
- Les séminaristes ont également défini certaines modalités pratiques de gestion de ces fonds.

REMARQUE

Du fait de l'absence d'expert en comptabilité à l'Atelier, les séminaristes estiment que leurs travaux ne sont pas achevés et doivent être poursuivis par un comité restreint.

De plus, ils estiment nécessaire que les modalités pratiques proposées par l'Atelier soient consignées dans un document à insérer en annexe des Statuts-types.

ATELIERS C (C1, C2, C3) : MISE EN VALEUR AGRICOLE

1. OBJECTIFS DE L'ATELIER

- définition d'une méthodologie de consultation des usagers pour l'élaboration du PDA et du PCA
- définition des divers types d'interventions nécessaires pour la mise en oeuvre du PCA et le suivi-évaluation de ces derniers
- définition des modes d'encadrement et de suivi-évaluation nécessaires pour la mise en oeuvre de la méthodologie et des interventions définies précédemment.

2. PROPOSITIONS

1. En matière d'élaboration du PDA

Les séminaristes considèrent que le PDA doit définir des axes de développement agricole et leur hiérarchisation, ainsi qu'une programmation dans le temps et dans l'espace de ces derniers.

Le Séminaire recommande :

- que l'élaboration du PDA soit faite à partir d'une consultation des agriculteurs et d'une analyse réalisée avec eux des blocages à l'amélioration des systèmes d'exploitation. Cette analyse sera complétée, si besoin est, par des enquêtes ou des études particulières
- que la méthodologie de consultation des usagers soit imposée au Bureau d'Etudes chargé, en procédure B, de l'élaboration du PDA, selon les termes de référence élaborés par les séminaristes, indiquant les modalités de la consultation paysannale exigée aux diverses phases de l'étude, et précisant quels seront les agents de l'Administration qui y seront associés, pour suivi et contrôle.

Le Séminaire pose la question de l'intérêt d'une programmation sur 5 ans d'objectifs quantifiés pour les diverses actions de développement agricole envisagées, ces objectifs pouvant être fixés de manière plus réaliste lors des programmations par campagne.

2. En matière d'élaboration du PCA

Le Séminaire recommande :

- que le PCA soit élaboré, avant chaque cycle de culture, par les agents de terrain, avec des groupes de paysans, et avec l'appui des structures régionales
- que le programme d'activité et les thèmes à traiter par l'agent de la Vulgarisation Agricole soient définis, dans le cadre des axes de travail, régulièrement actualisés, du PDA, à partir d'objectifs de réalisation déterminés avec des groupes de paysans, et non définis globalement pour une CIRVA ou un PPI

- qu'à cet effet, une formation aux techniques de communication et d'analyse de groupe soit dispensée aux agents de terrain de la Vulgarisation Agricole.

3. En matière de mise en oeuvre du PCA

Le Séminaire recommande :

- que la coordination entre les différents intervenants pour la mise en oeuvre du PCA soit assurée par le Comité Local de Coordination du PPI
- que la vulgarisation se fasse à travers des groupes de paysans, avec visite régulière selon une périodicité modulée en fonction des besoins, et sans pour autant exclure ni les contacts individuels, ni des essais-démonstrations sur des thèmes répondant aux problèmes identifiés avec les paysans
- que la formation des agents de terrain de la VA sur des techniques agricoles soit maintenue sur les innovations mises au point par les équipe Recherche-Développement, dont la mise en place prévue par le PNRA est vivement souhaitée
- que l'application du principe de la définition du programme d'activités de l'agent de la VA à partir d'objectifs de production quantifiés par groupe soit faite progressivement, avec une évaluation permanente permettant de réorienter l'organisation du travail de cet agent
- que des collaborations basées sur des conventions de travail soient rapidement établies entre CIRVA, CIREL et CIREF, pour permettre une action sur l'ensemble des composantes du système d'exploitation
- que le Suivi-Evaluation fournisse les éléments nécessaires au bilan de campagne pour le PPI, selon des indicateurs déterminés par les acteurs du développement et correspondant à leur zone d'intervention
- que le service Suivi-Evaluation travaille en étroite collaboration avec la Recherche-Développement et les responsables de la vulgarisation
- que l'évaluation de l'impact des actions de mise en valeur soit confiée au Service Suivi-Evaluation de la DVA, qui pourra faire appel au Service Suivi-Evaluation/PPI pour un appui méthodologique, et, éventuellement, à des Bureaux d'Etudes.

ATELIER D : ORGANISATION DE L'ENCADREMENT SUR LES PPI

1. OBJECTIFS

1. Définir une organisation type de l'encadrement au niveau d'un PPI
2. Préciser les relations qui devraient exister entre les agents d'encadrement
3. Définir les principes d'action qui devraient permettre une coordination des activités de ces agents.

2. PROPOSITIONS

Après de longues délibérations et en fonction des demandes exprimées par les participants à la table ronde entre les CA-CR-ADR, l'atelier propose de mettre en place un Comité Local de Coordination présidé par le CZ VA.

Un des techniciens résidant sur le périmètre sera son adjoint élu chargé de la mise en oeuvre des décisions du comité. Seront membres d'office de ce comité (liste non limitative) : le CR, le CA, les VA et le Président de l'AUE. D'autres intervenants pourront être invités à participer aux réunions, en fonction de leur nécessité d'intervenir sur le périmètre. Ces membres invités peuvent devenir permanents en cas de nécessité.

Ce Comité sera chargé entre autres :

- de la coordination des actions des intervenants au niveau local ;
- du suivi et du bilan de la campagne agricole ;
- d'échange d'information ;
- résolution des problèmes de coordination pour la mise en oeuvre des actions de développement ;
- harmonisation des plans de campagne ;
- de l'uniformisation de la formation de tous les agents de développement.

Son rôle ne sera en aucun cas de filtrer les actions de développement à entreprendre sur le périmètre.

Les réunions de ce Comité seront mensuelles ou bimensuelles.

Chacun des membres du Comité rendra compte à ses chefs par les voies hiérarchiques normales. Le Coordinateur Local (président du comité) rendra compte au Coordinateur Sous-Régional qui transmettra également suivant sa hiérarchie.

Ce Comité a déjà été évoqué dans d'autres ateliers. Il est entendu qu'un seul comité est à créer.

Les questions suivantes ont été également évoquées :

- A terme, l'atelier envisage le remplacement de ce Comité par un Coordinateur Local membre de l'Association et encadré par des agents spécialisés qui interviendront sur plusieurs périmètres.
- Les différents intervenants au niveau d'un périmètre n'agissent pas au même niveau : le CR et le CA conseillent essentiellement l'AUE, alors que les VA interviennent au niveau des groupes de paysans qui sont membres de l'AUE.

4.2. DISCOURS DE CLOTURE DU SEMINAIRE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA
PRODUCTION AGRICOLE ET DU PATRIMOINE FONCIER
(Traduction libre)

Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,

Je prie les Malgaches qui sont assis à côté de nos hôtes étrangers de traduire ce que je vais dire puisqu'il m'est plus facile de l'exprimer en malgache qu'en français.

Ce Séminaire situe bien les objectifs du Projet PPI et si 47% des séminaristes pensent n'avoir rien appris de nouveau au cours de ce Séminaire (en dehors des objectifs propres qui lui étaient assignés), je crois donc que pour nous, le Projet est suffisamment bien défini.

Quelle est sa raison d'être ? Ce n'est pas seulement une simple réhabilitation mais essentiellement et surtout une refonte globale de la méthode de gestion, d'exploitation et de la procédure de remise en état des réseaux. En effet, si l'Etat jadis avait créé ces réseaux, les gèrait et les entretenait, maintenant les premiers responsables seront ceux qui en bénéficient.

Concrètement, la relation entre les paysans (membres des Associations des Usagers de l'Eau) et l'Etat, le Pouvoir Central ou les Collectivités Décentralisées, va changer. Il est bien clair que ceci a été expliqué dans plusieurs réseaux et devrait l'être dans tous les réseaux de Madagascar. Voilà pourquoi votre Séminaire a été axé sur le thème "Gestion des PPI", c'est le fondement même du changement de cette gestion.

Mais il ne suffit pas d'une simple promulgation d'un décret, loin s'en faut, qui spécifie que la gestion est maintenant aux mains des paysans (car il sont censés être à la hauteur de ces tâches), ni de simples formations.

Je crois avoir dit l'essentiel sur le Projet PPI d'après votre évaluation du Séminaire. Mais je le répète encore, le Projet n'aura pas de sens, si, après le Projet, aucune structure, aucune méthode de travail, aucun système de concertation qui permettront l'entretien et les réparations par les paysans-usagers n'auront été instaurés.

Suivant les souhaits de Monsieur le PRESICOMEX, les recommandations du Séminaire doivent être discutées avec les agriculteurs pour obtenir leur adhésion. Il faut faire en sorte que le résultat de ce Séminaire ne soit pas seulement un beau rapport mais quelque chose de plus tangible.

Je commence par le dernier thème du Séminaire qui est l'amélioration des textes législatifs applicables en matière de gestion des réseaux, textes élaborés en 1981, modifiés en 1985 et pour la mise à jour desquels nous espérons pouvoir déposer un projet de loi à l'Assemblée Nationale Populaire en 1990. Ce que Monsieur KABENJA a exposé tout à l'heure ne sont que des propositions de modifications des textes et, en dehors de ceux qui ont discuté avec lui sur ces propositions, les autres, non initiés, ne

comprendront rien. Ce point est important, selon également les propos de Monsieur le PRESICOMEX. C'est à nous de nous concerter de nouveau ; est-ce que ces propositions répondent aux desiderata de tous les Malgaches ? Car, en effet, ces textes ne vont pas s'appliquer uniquement sur les seuls réseaux réhabilités ou bien sur les réseaux classés des PPI, mais sur tous les réseaux hydroagricoles.

Est-ce que le transfert de gestion des réseaux aux paysans répond vraiment à leurs aspirations, ou bien n'est-ce qu'une chimère de techniciens sur leur table de bureau ? Est-ce vraiment la réponse aux problèmes des usagers ? Quand nous reformulerons ces textes législatifs, il faudra mettre en exergue les travaux accomplis, les rectifications nécessaires, les points forts et les points faibles des résultats obtenus, et cela avec l'esprit d'autocritique, en reconnaissant les lacunes et en s'efforçant de les corriger. De cette façon, on peut espérer que les nouveaux textes sur les réseaux seront meilleurs.

Le mot d'ordre est donc : à la prochaine session de l'ANP, vers mi-Mai, je crois, la nouvelle loi devra être formulée. Nous avons donc deux mois pour faire la synthèse technique, puis l'envoi aux Collectivités Décentralisées (bureau du Fivondronana), l'envoi aux Ministères de la Justice, de l'Intérieur..., l'envoi au Gouvernement et aux CSR pour adoption afin d'en faire une ordonnance ou, mieux encore, un Projet de loi pour la session plénière de ce mois de Mai. Les raisons en sont simples : le problème se situe à deux niveaux - le premier au sein de notre Ministère, le second auprès des autres intervenants quant à leur compréhension de ces textes.

Mais auparavant, nous devons commencer par une auto-critique.

Tout d'abord, nous devons nous connaître. Nous sommes des techniciens, nous possédons le savoir-faire, nous avons beaucoup étudié. Mais nous devons reconnaître aussi que, parfois, nous faisons des erreurs. Ces fautes se retrouvent encore dans les rapports ou bien dans les dossiers préparant ce Séminaire. Si nous admettons qu'on poursuive le transfert de gestion des réseaux aux paysans, nous devons savoir ce que l'on va faire (le but), comment on va le faire (la méthode), et quels sont les moyens dont nous disposons pour le faire. Si nous nous limitons à donner des conseils, il s'avérera que nous adopterons des méthodes, des connaissances standard sur des problèmes qui sont plutôt spécifiques. Un devrait plutôt examiner le problème avec les paysans et non avec nos visions modifiées par nos études. Ce sont les paysans qui doivent exprimer leurs besoins et nous devons apprendre à les examiner selon leur propre cadre de référence. Un essaiera de les résoudre avec eux, et pourquoi pas à leur manière, et non pas à partir de nos belles théories universitaires.

Je prends un exemple : les ingénieurs G.R. aiment plaisanter avec les ingénieurs TP en disant que ces derniers, quand ils construisent un pont, ont l'habitude de construire d'abord le pont et ensuite de canaliser la rivière en-dessous. Il y a une part de vrai dans ceci mais c'est ce qu'il ne faudra plus faire. Ceci nous fait rire, mais doit nous faire réfléchir.

J'ai encore décelé dans vos résultats de travaux le manque de moyens et d'argent. Est-ce que le Projet PPI est en droit de se plaindre, avant notre Ministère et avant même les autres Ministères ? Je pense que ce genre de problèmes ne devrait plus être soulevé en pareille circonstance. Les causes du manque de fonds relèvent plutôt d'un problème de gestion ou

d'organisation. Il y avait des accords tacites entre nous disant qu'on ne sera pas trop sévère pour l'usage de ces moyens pour leur bon entretien, mais cela ne signifie pas, l'État va prendre en charge tous vos déplacements.

Il y a encore quelque part dans les résultats des travaux du Séminaire : "Manque de voiture... que font les gardes des eaux". Nous avons tendance à nous focaliser trop sur nos propres problèmes au lieu d'essayer de résoudre ceux des paysans. Nous ne devons pas être de simples spectateurs ou imitateurs mais, au contraire, essayer de voir ce qu'il faut entreprendre en particulier devant un problème spécifique. C'est cela notre tâche et non d'avoir des voitures, de beaux habits ou des salaires élevés.

A ce propos, nous devrions faire notre autocritique, nous dire à nous-mêmes qu'il y a de mauvaises structures et que le niveau des gens recrutés ne répond pas aux besoins. Il est absurde de penser que le Conseiller-Animateur est du niveau licence, d'en déduire que le niveau du Vulgarisateur Agricole est très bas, et donc que la collaboration entre eux est très difficile. Certes, le niveau des vulgarisateurs est bas mais ils ont reçu des formations de même que tous les intervenants sur les différents réseaux. Certains sont mécontents, peut-être n'ont-ils reçu aucune formation pour le Projet PVI, peut-être sont-ils incapables, peut-être tout a déjà été tenté mais on ne peut plus les maintenir à leur poste. Si vous le voulez, il est possible de les détacher de leurs fonctions actuelles. Mais on ne peut pas les renvoyer, parce que, soi-disant, ils ne sont peut-être pas à la hauteur de leur poste, car c'est nous-mêmes, ou du moins nous les anciens ou nos prédécesseurs qui les avons embauchés. Le travail ne consiste pas à critiquer ce qui a été fait avant nous. Mais il nous appartient donc de placer ces agents à des postes répondant à leur qualification, ou de leur donner des incitations pour les faire accéder à la retraite anticipée.

Si vous dites qu'on ne trouve pas de Vulgarisateurs Agricoles de niveaux suffisants à Toliara, changez-les. Ce ne sont pas 4 ou 5 Vulgarisateurs Agricoles qui doivent nous poser des problèmes. Prenez des Vulgarisateurs de l'ODR, parmi ceux qui sont disponibles du fait des compressions de personnel, car on sait qu'à l'ODR les Vulgarisateurs ont un niveau supérieur. Mais pour les incompetents, c'est au Ministère de prendre les mesures appropriées.

Enfin, il est parmi nous certains qui ont la mauvaise habitude de croire que ce qui est décidé ou écrit dans les rapports est déjà pratiquement fait. On dit que tel document sur la comptabilité doit être élaboré, mais il ne suffit pas de savoir faire des comptes, on doit s'assurer que le responsable de la comptabilité est à la hauteur. Ouvrir un compte exige certaines connaissances et notre tâche est de former l'intéressé et non de le livrer à lui-même. Les comptes bloqués et les intérêts automatiques ne tombent pas du ciel ! Nous devons coopérer avec les banques, les assurances et apprendre aux paysans intéressés comment collaborer avec ces institutions pour maintenir leur autonomie.

Après ces séminaires techniques, je vous demande expressément d'organiser des séminaires pour les Trésoriers, les Présidents d'Association sur le thème "discussion sur les documents comptables". Les documents proposés sont-ils au niveau des usagers, sont-ils réalistes. Les Trésoriers sont-ils capables de les utiliser ? Il ne faut pas oublier que les Trésoriers sont des élus et non des spécialistes recrutés. Nous avons suggéré aux usagers de choisir, pour remplir le rôle de Trésorier, des gens capables de faire des comptes, mais il s'agit maintenant de faire de la gestion financière, de gérer un compte en

banque, de consulter les Assurances. Au préalable, les Trésoriers devraient avoir des connaissances dans ces domaines et c'est à nous de les former. Pour revenir au discours du PRESICOMEX, cet état de chose ne mérite-t-il pas d'être discuté ?

La discussion se fera peut-être par étapes : définir d'abord les buts et puis les moyens.

Mais, ce qui est grave, et je l'ai déjà dit au Séminaire de Mantasoa, c'est que nous ne savons pas vendre ce Projet, faire son marketing. On ne le voit pas dans vos résolutions. Il y a des idées, peut-être est-ce déjà prévu dans le Projet, mais ce n'est pas encore dit ici.

Si l'on veut vraiment transférer les responsabilités aux paysans, il serait pratique de prendre l'école comme support de vulgarisation, car ce ne sont pas les gens âgés qui vont terminer ce projet..., ce seront leurs enfants qui prendront ce transfert de responsabilités comme une chose naturelle. C'est peut-être en 1963 qu'a démarré la pratique de la culture en ligne dans cette région. Actuellement, il ne reste qu'un faible pourcentage (1%) qui ne la pratique pas, car c'est la génération d'après qui produit maintenant. Cela nous pousse à réfléchir. Comment faire passer cette vision dans les Ecoles ? Il y a déjà des brochures, des affiches qui en parlent, c'est bien, mais il faut les vulgariser aussi dans les écoles. Il faudrait accélérer le processus car le rythme est assez lent pour le moment.

Voilà mes recommandations. Ce ne sont pas des reproches. Mais il faut en finir avec les tâtonnements, on doit entrer dans un certain automatisme.

Vous avez parlé pendant une semaine de Procédure A, Procédure B... Je sais ce que c'est, mais j'espère que vous n'allez pas tenir le même langage aux paysans, c'est trop compliqué pour eux. Ce n'est pas une critique pour celui qui en a parlé tantôt et je doute que le PRESICOMEX y comprenne grand chose tout de suite alors qu'il est, sans aucun doute, un intellectuel.

Nous, en tant que spécialistes, nous nous comprenons ; mais laissons nos langages ésotériques quand nous nous trouvons devant les paysans. C'est l'objet même du séminaire. Ce qui l'a rendu efficace, c'est la présence des experts étrangers, des ingénieurs, adjoints techniques, Chefs de réseau... Mais descendons de nos nuages et voyons les problèmes réels tels qu'ils sont vécus.

L'idéal serait de continuer de travailler avec les dirigeants des Associations et les Conseillers-Animateurs un peu plus longtemps. Ce sont eux qui travaillent vraiment sur le terrain, il faut les écouter. Ils constituent les paramètres invariants dans nos théories, dans nos textes législatifs, dans nos considérations générales.

Il ne faut pas oublier l'Après-Projet. Les Collectivités Décentralisées y joueront un grand rôle. Nous remercions leurs représentants car c'est mieux de pouvoir discuter face à face, de procéder à des échanges de vue. Les Collectivités Décentralisées doivent collaborer du début à la fin. Ce n'est plus comme avant, car en ce temps là, il n'y avait pas suffisamment de représentants des Fivondronana, des Firaisana dans les structures d'opération.

Les membres des Fokontany, des Collectivités Décentralisées, ont des droits et des devoirs envers les réhabilitations. Apprendre aux Associations l'entretien, le reprofilage des canaux... ne suffit pas, il faut aussi leur apprendre la gestion du réseau.

Nous prions donc les Collectivités Décentralisées de les appuyer, surtout du fait, qu'au début, il y a des réticents. Le journal LAKROA en parle, encore récemment pour le cas d'Ambohibary.

Je ne nie pas en bloc les assertions de LAKROA ; le journal rapporte que des paysans se plaignent, celui qui raconte connaît pourtant la réalité. Aussi, je vous prie de ne pas en tenir compte, continuez votre travail normalement, car ce serait s'engager dans une polémique inutile.

Si l'entente entre les Députés, les Comités Exécutifs, les Conseils Populaires était bonne sur des questions telles que : quand allons-nous concrétiser nos conventions ? tout le monde est-il d'accord ? qu'est-ce qui est bon ? qu'est-ce qui est mauvais je pense que ce genre d'article n'aurait pas existé ou tout au moins nous aurions vu et résolu nous-mêmes ces problèmes.

Au début du Projet, nous étions tous impatients : on a essayé de réaliser les travaux et rapidement, mais on a oublié l'essentiel : le transfert de gestion des réseaux aux paysans. Qui sait, la personne (citée par le journal) qui se plaint a peut-être perdu des avantages avec la réhabilitation ? On sait très bien qu'il y aura des perdants mais on ne regarde que le bien de la majorité. Cette personne est peut-être un éternel absent dans les réunions, ou bien un rouspéteur et on nous accuse avec ses déclarations : "C'est de l'Assassinat mais pas du sauvetage" alors que l'on sait très bien les sommes colossales qu'on y a investies.

Donc les Collectivités Décentralisées ont des droits et des devoirs. Leur devoir, c'est de marcher avec nous, la main dans la main, du début à la fin : ensemble dans la conscientisation, dans la consultation... Parfois ce n'est pas seulement pour donner des conseils, mais aussi pour donner des sanctions, mais sanction ne veut pas dire seulement bâton mais également bonbon.

J'ai demandé à l'ODR quelle attitude adopter devant ceux qui ont payé les cotisations et les redevances à 100%, de leur propre gré. Il serait bien naturel qu'ils bénéficient de certains avantages pour servir de modèle à ceux qui prétendent que le Projet, c'est de l'Assassinat.

Aussi, je demande expressément aux Fivondronana, aux Conseils Populaires, de bien expliquer aux paysans ce qui est réalisé, ce qu'il reste à entreprendre, pour éviter que les élus n'entravent les intérêts de leurs propres électeurs. Les élections, c'est fini ; finie la course aux postes. Chacun a dit ce qu'il avait à dire. Maintenant, il faut réaliser le travail ensemble, car il y a en effet des problèmes. Si je prends l'exemple de Iandratsay (dans Betato et Antsirabe II, je crois), il y a des taux de recouvrement de redevances à 86% et à côté des taux de recouvrement de moins de 10%. Est-ce que ceux qui paient le font seulement sur la pression des DINA ou sont-ils conscients parce qu'ils sont bien sensibilisés ? D'autres ne paient pas est-ce parce qu'il est question de drain qui ne les concerne pas ou qui ne fonctionne pas bien ?

Nous ne pouvons toutefois pas remblayer le drain, même si nous sommes tentés de le faire quelquefois. Il nous appartient à tous de voir à qui profite le Projet. Il a été mentionné pendant le Séminaire que les redevances constituent la provision pour les réparations du réseau.

Nous ne disons pas comme certains que l'entretien du réseau est du ressort des Collectivités Décentralisées. Certes, il y a des passages des textes législatifs qui disent que, quand il y a défaillance dans le paiement des redevances, les dépenses d'entretien sont obligatoirement à la charge du budget du VIP de tutelle. Mais je crois qu'il faut éviter d'en arriver là. Un devrait plutôt rechercher la libre collaboration des usagers, l'AUE devant réaliser la collecte, l'emploi et le contrôle des redevances des usagers.

Pour les réticents, on verra. La loi est faite pour l'intérêt de la majorité qui doit faire pression sur la minorité, car nul ne peut se soustraire à la loi établie. Grosso modo, c'est ce que je tenais à vous dire pour cette clôture.

Mais je souhaite 2 choses dans ce Projet ; la première : nous ne devons plus axer seulement nos regards vers le Ministère : la seconde : nous devons suivre à la lettre les propos du PRESICOMEX. Quand les propositions à appliquer (élaborées par les instances les plus hautes) ne cadrent pas avec la réalité, c'est à nous d'en proposer d'autres plus adéquates.

Pour finir, je répète que le Projet PPI ne se borne pas à la remise en état des réseaux mais l'objectif est surtout une passation de pouvoirs de l'État, de l'Administration aux paysans. Cet objectif atteint, votre tâche est finie. Dans le cas contraire, vous n'avez pas encore terminé votre tâche, quelles qu'en soient les raisons. J'insiste là-dessus et je vous demande avec insistance de préparer les textes législatifs pour début Mai pour la session parlementaire de l'ANP du mois de Mai.

Nous ne devrions pas penser que nous n'aurons pas de fonds de la CCCL, de la Banque Mondiale ou du FED, si nous ne faisons pas ceci ou cela. C'est à nous de décider, eux nous aident dans la mesure de leurs possibilités.

Je déplore le fait que ce soit la CCCE qui dicte aux paysans "qu'ils doivent payer les redevances". C'est aux agents du Min.Agr, aux Collectivités Décentralisées d'expliquer aux paysans qu'il faut payer des redevances pour l'entretien de nos réseaux.

La CCCE, la Banque Mondiale et les autres ne sont que de passage. Après les travaux, ils ne seront plus là, ce sera alors à nous de nous débrouiller.

C'est ce que j'avais à vous dire et je déclare clos le Séminaire sur la "Gestion des PPI".

Je vous remercie.

5. RESULTATS DE
L'EVALUATION DU SEMINAIRE

5.1. EVALUATION PAR LES SEMINARISTES

A l'issue du Séminaire, un questionnaire d'évaluation globale (cf. annexe 5) a été remis à chaque participant (le Jeudi 1er Mars).

Peu de séminaristes (33) ont répondu à ce questionnaire dont les résultats sont les suivants :

* Atteinte de l'objectif du Séminaire

L'objectif global du Séminaire était le suivant :

"Définir des propositions concrètes et les moyens d'application de ces propositions afin de résoudre les problèmes qui se posent actuellement (ou qui risquent de se poser dans l'avenir)".

Cet objectif a été : - atteint à 100% pour 25% des séminaristes
- atteint en partie pour 75% - " -

La non atteinte de l'objectif provient :

1. du fait que les participants n'ont pas pu préparer les thèmes des ateliers
2. du manque d'expérience, de l'incompétence ou des niveaux trop différents des participants
3. du manque de temps (trop peu de temps était imparti à chaque atelier)
4. du choix des participants (il manquait dans certains ateliers des agents de terrain et/ou des spécialistes extérieurs au Projet PPI)
5. des objectifs assignés aux ateliers (objectifs trop ambitieux, pas assez explicites ou trop généraux)
6. de l'animation. Certains animateurs n'étaient pas à la hauteur de leurs tâches et certains avaient tendance à imposer leurs idées.

* La méthode choisie (Ateliers de réflexion avec 3 séries d'Ateliers parallèles)

Les séminaristes la jugent bonne (70% des réponses).

Les critiques qui reviennent le plus souvent concernent :

- l'organisation des ateliers
 - . éviter les ateliers qui se chevauchent
 - . prévoir des ateliers plus restreints
- la préparation des ateliers
 - . les prévoir avec tous les participants et suffisamment à l'avance
- les restitutions des travaux
 - . les prévoir suffisamment longues avec un réel débat.

* Critiques, remarques, suggestions

Concernant le programme du Séminaire

La majorité des Séminaristes le jugent bien conçu, répondant aux préoccupations du moment. Certains, pourtant, le jugent trop ambitieux et trop chargé.

Concernant l'organisation du Séminaire

Les séminaristes la jugent bonne dans l'ensemble (certains la qualifient même de très bonne).

Concernant les conditions de travail

Les séminaristes les jugent également bonnes dans l'ensemble (certains les qualifient de parfaites).

Les remarques portent sur :

- . les salles trop bruyantes, mal éclairées, mal agencées
- . les chaises trop basses

Concernant l'hébergement et la nourriture

Pour la majorité, l'hébergement est satisfaisant. La nourriture, est par contre, l'objet de nombreuses critiques.

Les autres remarques portent :

- sur la nécessité de prévoir l'hébergement des Séminaristes éloignés d'Antsirabe à partir de la veille de l'ouverture du Séminaire
- sur la nécessité de prévoir l'hébergement-nourriture des chauffeurs.

* Autres thèmes qu'il aurait fallu traiter au cours de ce séminaire

Les thèmes proposés sont nombreux, ceux qui reviennent plus d'une fois sont :

- l'Avant-Projet
- le suivi-évaluation.

Les méthodes proposées, par contre, sont presque uniformes : des travaux en Ateliers restreints.

* Autres éléments que le séminaire a apporté :

Pour 53% des séminaristes, le séminaire a apporté d'autres éléments. Les plus cités sont :

- les échanges d'expériences
- les informations sur des méthodes de travail d'autres services

- les contacts avec des personnes que l'on n'a jamais l'occasion de rencontrer
- une connaissance approfondie du Projet PPI.

* Le suivi des recommandations du Séminaire

Des propositions des séminaristes, 3 axes peuvent se dégager :

- suivi par des commissions régionales et centrale (ou des groupes de travail par thème)
- suivi par des rapports périodiques des coordinations régionales et exposés lors des réunions PPI
- suivi par les Coordinateurs Régionaux et le Coordinateur National.

* Autres remarques

La seule remarque mentionnée plus d'une fois est qu'il faudrait prévoir une expression des expériences des participants au début du séminaire, dans le but d'informer les participants une fois pour toutes et de limiter les digressions dans les discussions d'ateliers.

5.2. EVALUATION PAR LE COMITE D'ORGANISATION

Cette évaluation a été réalisé au cours d'une réunion le Mercredi 7 Mars au Min.Agri.

5.2.1. Volet technique

* Animation des ateliers

Certains animateurs n'ont pas été assez préparés. Il aurait fallu prévoir d'élaborer, avec eux, des guides pour les discussions et les réflexions.

Le choix des animateurs a été trop axé sur la position administrative de ces derniers. A l'avenir, il conviendrait de mieux choisir les animateurs en fonction de leur compétence en animation de réunions-discussions.

(Certains par contre ont trop bien préparé leur atelier, ils ont tendance à orienter les discussions dans le sens qu'ils désirent).

* Participants

De 15 personnes maximum prévues au départ par Atelier (ou groupe de travail), l'effectif est monté jusqu'à 20 personnes et parfois plus, perturbant ainsi les discussions.

Il faudrait à l'avenir :

- être plus strict sur la participation des séminaristes et s'en tenir à un maximum de 15 personnes

- informer tous les agents du Projet PPI des critères de choix des participants afin que personne ne se sente mis à l'écart arbitrairement (comme se fut le cas pour ce séminaire).

* Langue de travail

Les discussions ont presque toutes été réalisées en français. En cas de divergences d'opinions parmi les participants, les personnes qui s'expriment le mieux en français ont plus de facilité pour convaincre les autres participants.

A l'avenir, il faudrait peut-être prévoir un traducteur par atelier et laisser le choix de la langue pour l'expression des participants.

* Restitution

L'animation des restitutions a été réalisée au pied levé, elle n'avait pas été prévue lors de la préparation du séminaire.

* Durée des ateliers

Beaucoup de participants se sont plaints de la durée trop courte des ateliers. A notre avis la durée de chaque atelier était suffisante., le problème réside plutôt dans la préparation insuffisante des ateliers.

A l'avenir, il faudra :

- que les objectifs des ateliers soient élaborés après consultation des participants
- que les documents soient envoyés à l'avance aux participants pour étude.

* Evaluations

Les évaluations ont souvent été bâclées, du fait de la fatigue des participants en fin d'atelier, du manque de rigueur pour la collecte des questionnaires.

A l'avenir il faudrait distribuer les questionnaires en début d'Atelier et bien informer les participants de l'objectif des évaluations.

* Documentation d'appui

Un certain nombre de documents pouvaient être consultés soit auprès de l'Animateur principal de l'Atelier, soit au Secrétariat du Séminaire. Ces documents ont très peu été utilisés, pourtant certains participants se sont plaint du manque de documents.

A l'avenir il faudrait distribuer, afficher les listes de documents à la disposition des Séminaristes.

* Rapport de synthèse

Peu d'ateliers ont rendu à temps les rapports de synthèse destinés à être inclus dans le rapport final du Séminaire.

A l'avenir il conviendrait de ne demander qu'un seul rapport des travaux, quitte au Comité d'Organisation de préparer les documents pour la restitution des travaux en cours d'atelier.

Les points positifs

- les objectifs de chaque atelier ont été bien définis dans l'ensemble
- le choix des participants était bien adapté au thème de l'atelier.

5.2.2. Volet logistique

* les organisateurs auraient dû être sur place dès la veille au matin du Séminaire afin que tout soit prêt bien avant l'arrivée des participants.

* Présentation des participants

Les présentations ont eu lieu uniquement dans chaque atelier, il en résulte que tous les participants ne se connaissaient pas. A l'avenir, prévoir une présentation des participants en séance plénière ou le port de badges individualisés pour tous les séminaristes.

* Répartition des tâches au cours du Séminaire

A l'avenir, toutes les tâches (préparation salles, distribution documents, rédaction rapport quotidien (programme réalisé)...) devront être rigoureusement réparties entre les membres du comité d'organisation.

* Il manquait des réunions d'évaluation quotidiennes du Comité.

* Départ des participants

Certains départs de séminaristes n'ont pas été signalés au comité.

A l'avenir prévoir un bureau permanent, au secrétariat, à cet effet.

* Soirées récréatives

Après le repas du soir, rien n'était prévu pour les séminaristes.

A l'avenir prévoir des salles pour lecture, jeux de cartes, etc...

6. CONCLUSION

Le présent Séminaire avait pour objectif d'apporter des solutions à divers problèmes concernant la gestion des périmètres irrigués après leur réhabilitation.

Trois volets ont été étudiés :

- la gestion hydraulique du réseau par les Associations des Usagers de l'Eau
- la gestion administrative et financière des Associations
- la mise en valeur agricole des périmètres.

Pour la grande majorité des thèmes étudiés, le Séminaire a abouti à des propositions concrètes immédiatement applicables consignées dans la synthèse des recommandations ci-dessus.

Néanmoins, sur nombre de points, la réflexion devra être poursuivie, dans l'esprit du Séminaire, par ateliers ou groupes de travail composés d'intervenants du Projet à différents niveaux et d'horizons divers, et en nombre suffisamment restreint pour permettre une participation réelle. Certains thèmes n'ont été que partiellement étudiés et méritent d'être approfondis. Certaines propositions connaîtront inmanquablement, dans leur mise en oeuvre, des vicissitudes diverses : les ajustements devront être trouvés, par la mise en commun des expériences et difficultés vécues.

Pour s'assurer que les réflexions de ce Séminaire débouchent effectivement sur des actions concrètes, il importe que soient rapidement définies des procédures permettant un suivi de l'application des recommandations faites par les divers ateliers.

Par une confrontation des expériences, dans une réflexion en commun, des différents acteurs du Projet PPI à tous niveaux (membres d'AUE, agents de terrain, cadres régionaux et nationaux) et de responsables extérieurs au Projet, le Séminaire a, en outre, permis de relancer la dynamique propre au Projet PPI.

ANNEXES

"GESTION DES PETITS PERIMETRES IRRIGUES"
DU 26 FEVRIER AU 3 MARS 1990

DATES	ATELIERS - MISE EN VALEUR AGRICOLE	ATELIER GESTION HYDRAULIQUE	ATELIER GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	
LUNDI 26.02 10H00 Matin	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du séminaire - Objectifs, programme du séminaire - Dispositions pratiques 			
14H 30 A.Midi	ATELIER C.1 Objectif : Définir une méthode pour identifier avec les usagers les obstacles à la mise en valeur et déterminer des solutions Déroulement Grand groupe : Exposé sur les principes des PDA et les expériences réalisées Travaux : 2 groupes 1 - Région Hauts Plateaux 2 - Région Sud Restitution des travaux Animateur principal Vernier RANDRIAMISAINA	ATELIER A.1 : POLICE DES RESEAUX Objectif : Définir des propositions concrètes concernant : - le transfert de gérance des infrastructures - les modalités pratiques d'application des DINA - l'organisation de la Police des Réseaux Déroulement - Exposé motifs - Exposé cas - Elaboration de propositions (discussions) Animateur principal RANDRIARIMANANA H.	ATELIER A2 : ENTRETIEN DES RESEAUX Objectif : Définir des propositions concrètes concernant : - le financement de l'entretien - les réparations en cas de dégâts cycloniques - les marchés d'entretien - la réparation des dégâts sur ouvrages non réhabilités avant le transfert de gérance Déroulement : Elaboration de propositions (discussions) Animateur principal : J.A. RAKOTONIRAINY	ATELIER B1 : APPUI AUX A.U.E. Objectif : Définir des propositions concrètes concernant : - les relations avec les Collectivités Décentralisées et les intervenants en matière de conseils aux A.U.E. - le profil des agents d'encadrement les tâches, les moyens Déroulement : Exposé : - Rappel des textes et des statuts - Témoignages - Elaboration de propositions (discussions) Animateur principal : Jean-Baptiste RAKOTORAHALAHY
MARDI 27.02 08H00 Matin 12H00 14H 30 A.Midi	RESTITUTION DES RESULTATS DES TRAVAUX DES ATELIERS PRECEDENTS EN SEANCE PLENIERE			
10H00 Matin 12H00 14H 30 A.Midi	ATELIER C2 : Objectif : Les types d'intervention pour la mise en oeuvre des programmes de campagne agricole et le suivi-évaluation des programmes Déroulement : Travaux : 2 groupes idem atelier 1 Restitution des travaux Animateur principal : Vernier RANDRIAMISAINA	ATELIER A3. MANUEL DE GESTION ET D'ENTRETIEN Objectif : Définir le public concerné, l'objectif, le contenu, les applications pratiques du M.G.E. Déroulement : - Exposé cas (M.G.E. déjà élaborés) par BE - Elaboration de propositions (discussions) Animateur principal : Harison RANDRIARIMANANA	ATELIER B2. GESTION FINANCIERE Objectif : Définir des propositions concrètes concernant : - la perception de la redevance - la gestion des fonds de l'A.U.E. - le type de comptabilité des A.U.E. - le contrôle de la comptabilité Déroulement : Exposés : - perception des redevances (principes mise en oeuvre) - gestion des fonds et contrôle de la comptabilité Elaboration de propositions (discussions) Animateur principal : Tandra RAOELIMANANA	
JEUDI 01.03 08H00 Matin 12H00 14H 30 A.Midi	ATELIER C3 Objectif : La mise en application des interventions en fonction des structures existantes Déroulement Travaux : 3 groupes Restitution des travaux Animateur principal : Vernier RANDRIAMISAINA	ATELIER A4 : ENCADREMENT POUR LA GESTION HYDRAULIQUE Objectif : Définir des propositions concrètes concernant : le profil des agents, les tâches, l'organisation de l'encadrement Déroulement : - Résultats des ateliers précédents - Elaboration de propositions (discussions) Animateur principal : Benjamin RAVALOMANGA		
VENDREDI 2.03 08H00 Matin 10H30 12H30 14H'30 A.Midi	Restitution des résultats des travaux des Ateliers A3, A4, B2, C2 et C3 en séance plénière Table Ronde : "Les problèmes de l'encadrement sur les PPI" Animateurs : Miasantsoa RAVELOHARIMANANA Jean-Baptiste RAKOTORAHALAHY			
	ATELIER D : ORGANISATION DE L'ENCADREMENT SUR LES PPI - Présentation des résultats des ateliers précédents - Elaboration de propositions (discussions) Animateur principal : RANDRIARIMANANA Harison			
SAMEDI 03.03 Matin 10H00	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats des différents ateliers - Présentation des propositions de nouveaux textes législatifs - Evaluation du séminaire - Clôture du séminaire 			

PARTICIPANTS (Par ordre alphabétique)	ATELIERS											
	D	A1	A2	A3	A4	B1	B2	C1	C2	C3	D	
#100 RANAIVOARILALA Joachim												
#101 RATSIMBAZAFY Patrick												
#102 RAVONINTSOA Harimisa												
#103 KAZAFINDRAINIBE Yves												
# Invités :												
#104 ANDRIANDELISON José												1
#105 RAMAROKOTO Daniel	1											
#106 Mme BROWN (Représentant Banque Mondiale)												1
#107 SCHMIDT (Délégué FED)	1											1
#108 PRESICOMEX FIV Antsirabe I	1											1
#109 Vice PRESICOMEX FIV Antsirabe II	1											1
#110 Député (Antsirabe)	1											1
#111 CIRAA (Antsirabe)												1
#112 CIREL (Antsirabe)												1
#113 CIREF (Antsirabe)												1

16 19 21 19 17 12 30 30 25 20

N.B. :

D = Ouverture

A1 = Atelier "Police des réseaux"

A2 = Atelier "Entretien des réseaux"

A3 = Atelier "Manuel de gestion et d'entretien"

A4 = Atelier "Encadrement pour la gestion hydraulique"

B1 = Atelier "Appui aux Associations des Usagers de l'eau"

B2 = Atelier "Gestion financière"

C = Atelier "Mise en valeur agricole" (C1, C2, C3)

CL = Clôture

ANNEXE 3. Liste des documents distribués

Documents distribués à tous les participants

- Note de présentation du séminaire
- Programme du séminaire
- Règlement intérieur de l'hôtel
- Note de présentation des propositions de nouveaux textes législatifs
- Résultats des ateliers A1, A2, B1 et C1

Documents distribués par ateliers

ATELIER A1

- DOC 0 : Fiche d'Atelier
- DOC 1 : La Police des Réseaux d'après les textes législatifs
- DOC 2 : Elaboration du DINA et exemple de DINA
- DOC 3 : Transfert de gérance des infrastructures agricoles

ATELIER A2

- DOC 0 : Fiche d'Atelier
- DOC 1 : Principe de la redevance d'entretien
- DOC 2 : Plan de financement d'une AUE
- DOC 3 : Exemple de procédure à suivre pour la préparation, la passation et le contrôle des marchés d'entretien
- DOC 4/A : Modèle de marché : "Travaux au ras du sol"
- DOC 4/B : Modèle de marché de travaux, devis, procès-verbaux de réception de travaux "Opération Microhydraulique"

ATELIER A3

- DOC 0 : Fiche d'Atelier
- DOC 1 : Manuel de gestion et d'Entretien du Périmètre Rizicole de Vinaninhony
- DOC 2 : Tâches des agents de l'Infrastructure Rurale sur les PFI réhabilités
- DOC 3 : Extraits des textes législatifs et des Statuts-type concernant la gestion et l'entretien des réseaux réhabilités
- DOC 4 : Exemple de Termes de Référence pour l'élaboration du Manuel de Gestion et d'Entretien actuellement utilisés

ATELIER A4

- DOC 0 : Fiche d'Atelier
- DOC 1 : Rôle des agents de l'Infrastructure Rurale d'après les textes législatifs et les Statuts-type
- DOC 2 : Résultats de l'Atelier "Entretien des Réseaux"
- DOC 3 : Résultats de l'Atelier "Police des Réseaux"

ATELIER B1

- DOC 0/0 : Fiche d'Atelier
 DOC 1/1 : Méthodologie de constitution des Associations (schéma)
 1/2 : Rôle des Collectivités Décentralisées et des techniciens,
 avant constitution des Associations d'après les textes
 législatifs
 DOC 1/3 : Rôle des Collectivités Décentralisées et des autres
 intervenants avant constitution des Associations
 1/3/A - ODR Antsirabe-Ambositra
 1/3/B - Projet PPI Toliara
 1/3/C - Projet PPI Fianarantsoa
 1/3/D - Projet PPI Tana-Nord
 1/4 : Résultats du Séminaire des Responsables d'Associations de
 l'ODR Antsirabe-Ambositra (Octobre 1989)
 DOC 2/1 : Rôle et tâches des Associations d'après les textes législatifs
 2/2 : Rôle des Collectivités Décentralisées et des techniciens après
 constitution des Associations, d'après les textes législatifs

ATELIER B2

- DOC 0 : Fiche d'Atelier
 DOC 1/1 : La gestion financière des Associations d'après les textes
 législatifs et les Statuts-type d'association
 1/2 : Budgets et collectes : les étapes à suivre
 1/3 : L'élaboration des budgets et les collectes de cotisations et
 frais d'entretien (redevances) à la SOMALAC
 1/4 : L'élaboration des budget et les collectes de cotisations et
 frais d'entretien (redevances) à l'ODR Antsirabe-Ambositra
 1/5 : Résultats du Séminaire des Responsables d'Associations de
 l'ODR Antsirabe-Ambositra (Octobre 1989)
 DOC 2/1 : Le type de comptabilité actuellement utilisé par les AUE
 2/2/A : Le contrôle de la comptabilité d'après les textes législatifs
 et les statuts-type d'Association
 B : Le contrôle de la comptabilité à l'ODR Antsirabe-Ambositra
 (exemple de Soavina)
 DOC 3/1 : Principes de la redevance
 3/2 : Résultats de l'Atelier "Entretien des Réseaux"

ATELIER D

- DOC 0 : Fiche d'Atelier
 DOC 1 : Schéma "Encadrement-type sur les PPI"
 DOC 2 : Résultat de l'Atelier A4 "Encadrement pour la gestion
 hydraulique"
 DOC 3 : Résultat des Ateliers B "Gestion Administrative et financière
 des Associations"
 DOC 4 : Résultats de l'Atelier C "Mise en Valeur Agricole"
 DOC 5 : Résultats de la Table Ronde "problèmes d'organisation de
 l'encadrement sur les PPI"

ANNEXE 4 : COMPOSITION DU COMITE DE PREPARATION DU SEMINAIRE

<u>Nom et Prénoms</u>	<u>Service</u>
RAMAROSON Baoholy	DP
RANAIVOARILALA Joachim	DP
ANDRIAMISAINA Vernier	DVA
RANJEVASOA Alfred	DVA
RAKOTOLAHY Nelly	DP
RAFARANIVOMIHAMINA Yolande	DVA
RAKOTONIRAINY Jean-Arivel	DIR
RAMANAMALALA Patrice	DIR
BAZAFINIMANANA Jean de l'île	DIR
RAKOTORAHALAHY Jean-Baptiste	ODR-PPI
MANOURY Guy	ODR-PPI
BILGER Eric	DVA
CONTIN Jean-François	DVA

ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRES D'EVALUATION

5.1. Exemple de questionnaire d'évaluation des travaux en Atelier

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION
DE L'ATELIER B2 :
GESTION FINANCIERE

1. LES OBJECTIFS

1er objectif

définir les modalités pratiques

- * d'élaboration et d'approbation des budgets de fonctionnement de l'Association et d'entretien des réseaux
- * de perception des cotisations et frais d'entretien (redevances).

2ème objectif

définir le type de comptabilité à promouvoir pour les Associations

3ème objectif

définir les types de contrôle interne et externe de la comptabilité des Associations (intervenants, modalités...)

4ème objectif

définir des propositions pour la gestion des fonds (constitués par les provisions) des Associations.

Questions

1. D'après vous, est-ce que l'objectif n°1 a été

atteint
à 100%

atteint en partie
seulement

pas du tout
atteint

(cocher la bonne réponse)

Dans le cas où l'objectif n'a pas été atteint à 100%, quelles en sont les raisons ? (inscrivez les raisons ci-dessous)

2. D'après vous, est-ce que l'objectif n°2 a été

atteint
à 100%

atteint en partie
seulement

pas du tout
atteint

(cocher la bonne réponse)

Dans le cas où l'objectif n'a pas été atteint à 100%, quelles en sont les raisons ? (inscrivez les raisons ci-dessous)

3. D'après vous, est-ce que l'objectif n°3 a été

atteint
à 100%

atteint en partie
seulement

pas du tout
atteint

(cocher la bonne réponse)

Dans le cas où l'objectif n'a pas été atteint à 100%, quelles en sont les raisons ? (inscrivez les raisons ci-dessous)

4. D'après vous, est-ce que l'objectif n°4 a été

atteint
à 100%

atteint en partie
seulement

pas du tout
atteint

(cocher la bonne réponse)

Dans le cas où l'objectif n'a pas été atteint à 100%, quelles en sont les raisons ? (inscrivez les raisons ci-dessous)

2. En dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, d'après-vous, l'Atelier a-t-il permis de répondre à d'autres questions qui n'étaient pas prévues au départ ?

OUI

NON

(cocher la bonne réponse)

Si oui, lesquelles ? (inscrivez les ci-dessous)

3. Inscrivez ci-dessous toutes vos remarques, critiques, suggestions concernant :

* l'organisation matérielle de l'Atelier (salle de travail, conditions de travail, horaires, etc...)

* l'organisation pédagogique de l'atelier (documents, transparents pour rétroprojection, etc...)

* l'animation de l'atelier

* la participation des séminaristes

4. D'après-vous, quels autres problèmes auraient du être traités dans le cadre de cet atelier ? (inscrivez les ci-dessous)

5. Autres remarques

5.2. QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DU SEMINAIRE

1. L'OBJECTIF GLOBAL du séminaire était le suivant :

"Définir des propositions concrètes et les moyens d'application de ces propositions afin de résoudre les problèmes qui se posent actuellement (ou qui risquent de se poser dans l'avenir)".

A votre avis, cet objectif a été :

atteint
à 100%

atteint en partie
seulement

pas du tout
atteint

(cocher la bonne réponse)

Dans le cas où cet objectif n'a pas été atteint à 100%, quelles en sont les raisons ? (inscrivez les raisons ci-dessous)

2. D'après vous, la méthode choisie (travaux en ateliers avec 3 séries d'ateliers parallèles) était-elle la plus adéquate pour atteindre cet objectif ?

OUI

NON

(cocher la bonne réponse)

Si non, quelle méthode aurait été plus adaptée (décrivez cette méthode ci-dessous)

3. Remarques, critiques, suggestions concernant

* Le programme et la durée du séminaire

* L'organisation du séminaire

* Les conditions de travail

* L'hébergement et la nourriture

4. D'après vous, quels autres thèmes auraient du être traités au cours de ce séminaire ? (inscrivez-les ci-dessous)

De quelle manière aurait-il fallu aborder ces autres thèmes ? (débat en grand groupe, travail en atelier restreint, etc...)

5. Le Séminaire vous a-t-il apporté d'autres éléments nouveaux, autres que les objectifs définis au départ ?

 OUI NON

(cochez la bonne réponse)

Si oui, lesquels ?

6. Dans l'évaluation des premiers Ateliers, des sémaristes ont insisté sur le suiti indispensable des recommandations du Séminaire, certains ont même proposé la mise en place d'une commission..

D'après vous, comment ce suivi pourrait-il être réalisé ?

7. Autres remarques